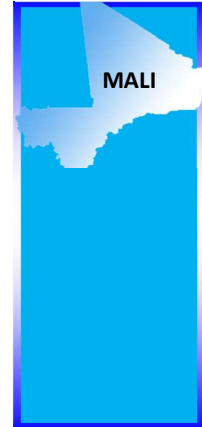


MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi



CADRE STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU MALI  
CREDD (2016-2018)



DECEMBRE 2015

## **TABLE DES MATIERES**

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	6
LISTE DES ENCADRES, FIGURES ET TABLEAUX.....	10
PREFACE .....	12
RESUME EXECUTIF.....	13
I. INTRODUCTION .....	17
II. PRESENTATION DU MALI.....	20
III. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CADRE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	22
IV. LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE REFERENCE EXISTANTS .....	24
4.1 Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (2012-2017).....	24
4.2 Le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014) .....	25
4.3 Le Programme d’Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018.....	26
4.4 Le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN).....	26
4.5 L’Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale, et la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord.....	27
V. PAUVRETE, INEGALITE, DEVELOPPEMENT HUMAIN ET VULNERABILITE .....	27
5.1 Analyse de la pauvreté sur la période 2011-2014 .....	28
5.2 Inégalité.....	31
5.3 Développement humain .....	33
5.4 Vulnérabilité .....	34
VI. ENJEUX ET DEFIS STRUCTURELS DU DEVELOPPEMENT .....	37
6.1 Principaux défis économiques et environnementaux.....	37
6.2 Principaux défis liés aux services sociaux de base.....	38
6.3 Principaux défis liés à la gouvernance et au développement institutionnel .....	38
VII. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CREDD) 2016-2018 .....	40
7.1 Rappel des enjeux et Justification du cadre stratégique.....	40
7.2 Rappel sur les conclusions du rapport et de la revue de mise en œuvre à mi-parcours du CSCR 2012-2017 .....	41
7.3 Mission et objectif général du CREDD.....	42
7.4 Orientations stratégiques du CREDD.....	42
7.5 Lignes directrices transversales pour la mise en œuvre du CREDD 2016-2018.....	44
7.5.1.Penser le développement du Mali dans une dynamique régionale .....	44

7.5.2.Développer une ingénierie de projet qui permette d'améliorer la qualité des politiques, des programmes et des projets mis en place.....	45
7.5.3.Cibler les groupes vulnérables .....	45
7.5.4.Adapter la mise en œuvre des actions en fonction des spécificités des territoires d'intervention .....	46
7.5.5.Opérationnaliser la gestion axée sur les résultats .....	46
7.5.6.Intégrer les thématiques « Genre, Emploi et Changement Climatique » dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques .....	46
7.5.7.Privilégier la concertation avec les associations de la société civile, syndicats, secteur privé et collectivités locales.....	48
7.5.8.Améliorer la qualité du dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers	48
<b>VIII. AXE PREALABLE 1 : « PAIX ET SECURITE» .....</b>	<b>49</b>
<b>Domaine prioritaire 1 =&gt; Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord .....</b>	<b>49</b>
Objectif spécifique 1 : Agir efficacement et rapidement pour la Paix et la Réconciliation Nationale .....	49
Objectif spécifique 2 : Contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions du Mali en mettant en œuvre la phase de relèvement rapide de la stratégie spécifique de développement des régions du Nord du Mali .....	50
<b>Domaine prioritaire 2 =&gt; Défense et Sécurité.....</b>	<b>53</b>
Objectif spécifique 3 : Garantir la Sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire .....	53
Objectif spécifique 4: Renforcer et Moderniser la Défense Nationale .....	54
Objectif spécifique 5 : Assurer la protection civile de la population .....	55
<b>IX. AXE PREALABLE 2: STABILITE « MACRO-ECONOMIQUE ».....</b>	<b>57</b>
<b>Domaine prioritaire 3 =&gt;Economie et Finances Publiques .....</b>	<b>57</b>
Objectif spécifique 6 : Améliorer la cohérence du cadrage macro-économique, perfectionner le système de gestion des finances publiques et consolider le système financier.....	57
Objectif spécifique 7 : Consolider et dynamiser le secteur de la microfinance .....	59
<b>X. AXE STRATEGIQUE 1« CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE DURABLE» .....</b>	<b>62</b>
<b>Domaine prioritaire 4=&gt; Développement rural et sécurité alimentaire .....</b>	<b>62</b>
Objectif spécifique 8 : Promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux.....	62
Objectif spécifique 9 : Optimiser le potentiel de développement de l'élevage.....	65
Objectif spécifique 10 : Accompagner le développement du secteur de la « Pêche » .....	67
Objectif spécifique 11 : Garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables	68
<b>Domaine prioritaire 5 =&gt; Protection de l'Environnement.....</b>	<b>69</b>
Objectif spécifique 12 : Promouvoir l'économie verte à travers une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique.....	69
<b>Domaine prioritaire 6=&gt; Développement des infrastructures.....</b>	<b>72</b>
Objectif spécifique 13 : Développer les énergies renouvelables et accroître l'accès à l'électricité à moindre coût pour les populations rurales et urbaines .....	72

Objectif spécifique 14 : Améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement .....	75
Objectif spécifique 15 : Promouvoir l'extension et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des secteurs et des acteurs .....	79
<b>Domaine prioritaire 7 =&gt; Développement des autres secteurs porteurs de croissance .....</b>	<b>81</b>
Objectif spécifique 16 : Améliorer la gouvernance, la transparence des industries extractives et diversifier le secteur des Mines.....	81
Objectif spécifique 17 : Développer le secteur privé et l'industrie via notamment l'agro-industrie .....	83
Objectif spécifique 18 : Promouvoir le commerce intérieur et extérieur .....	85
Objectif spécifique 19 : Consolider le secteur de l'artisanat et du tourisme .....	86
Objectif spécifique 20 : Valoriser la production et le patrimoine culturels.....	88
<b>XI. AXE STRATEGIQUE 2 : « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE» .....</b>	<b>90</b>
<b>Domaine prioritaire 8 =&gt; Développement des compétences .....</b>	<b>90</b>
Objectif spécifique 21 : Améliorer l'éducation à tous les niveaux et l'alphabétisation .....	90
Objectif spécifique 22 : Favoriser les créations d'emplois, Développer et orienter la formation professionnelle vers les filières porteuses.....	93
Objectif spécifique 23 : Soutenir les activités liées à la jeunesse, au sport et à la citoyenneté.....	95
<b>Domaine prioritaire 9 =&gt; Développement des services sociaux de base.....</b>	<b>96</b>
Objectif spécifique 24 : Améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH .....	96
Objectif spécifique 25 : Promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et garantir un cadre de vie sain et hygiénique .....	99
Objectif spécifique 26 : Moderniser et encadrer l'urbanisme et l'habitat .....	101
<b>Domaine prioritaire 10 =&gt; Développement social, Actions humanitaires et solidarité .....</b>	<b>102</b>
Objectif spécifique 27 : Promouvoir l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille.....	102
Objectif spécifique 28 : Etendre la protection sociale et promouvoir l'économie sociale et solidaire .....	104
Objectif spécifique 29 : Promouvoir la solidarité et renforcer les actions humanitaires .....	105
Objectif spécifique 30 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques publiques.....	107
<b>XII. AXE STRATEGIQUE 3 : « DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE » .....</b>	<b>109</b>
<b>Domaine prioritaire 11 =&gt; Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques .....</b>	<b>109</b>
Objectif spécifique 31 : Améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption .....	109
Objectif spécifique 32 : Coordonner et Planifier les politiques publiques et les stratégies de développement .....	110
Objectif spécifique 33 : Développer les statistiques comme outil d'aide à la décision .....	111
<b>Domaine prioritaire 12 =&gt; Développement Institutionnel.....</b>	<b>112</b>
Objectif spécifique 34 : Moderniser les Institutions et assurer une meilleure représentativité des femmes.....	112
Objectif spécifique 35 : Améliorer le respect des droits de l'homme et l'accès sur toute l'étendue du territoire national à une justice de qualité, impartiale et professionnelle. ....	114
Objectif spécifique 36 : Assainir et améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat et les affaires foncières .....	116

Objectif spécifique 37: Impulser une dynamique de développement des territoires basé sur une articulation optimale entre aménagement du territoire, déconcentration et décentralisation.....	117
Domaine prioritaire 13 => Relations internationales.....	119
Objectif spécifique 38: Œuvrer pour une diplomatie d'influence et promouvoir l'intégration africaine et une coopération internationale au service du développement du Mali.....	119
XIII. CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	122
13.1 HYPOTHESES DE PROJECTION.....	122
13.2 PRINCIPAUX RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	122
13.2.1 ANALYSE DES RESULTATS DU SCENARIO OPTIMISTE.....	122
13.2.2 ANALYSE COMPARATIVE.....	124
XIV. PLAN DE FINANCEMENT DU CREDD 2016–2018.....	126
14.1 PRINCIPALES PROJECTIONS.....	126
14.1.1 PROJECTIONS DES RESSOURCES 2016-2018.....	126
14.1.2 PROJECTION DES DEPENSES2016-2018.....	127
XV. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU CSCRP 2016-2018.....	130
15.1 Principes du suivi-évaluation.....	130
15.2 Livrables du suivi-évaluation.....	132
15.3 Rôle spécifique de la Cellule Technique du CSLP dans le suivi de la mise en œuvre du CSCRP.....	133
15.4 Propositions d'indicateurs pour une ébauche d'un cadre de mesures des performances.....	134
XVI. CONCLUSION.....	139

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

ABG	Appui Budgétaire Général
ACP	Pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGOA	African Growth Opportunity Act
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANADEB	Agence Nationale de Développement des Biocarburants
APD	Aide Publique au Développement
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APEX	Agence pour la Promotion des Exportations
API	Agence pour la Promotion des Investissements
APIM	Agence pour la Promotion des Institutions de Micro finance
ARV	Anti Retro Viraux
ASACO	Association de Santé Communautaire
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BIT	Bureau International du Travail
BSI	Budget Spécial d'Investissement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CADD	Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnel
CCS – SFD	Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSREF	Centre de Santé de Référence
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances
DNGM	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRDSES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DRH	Direction des Ressources Humaines
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDM-SA	Energie du Mali Société Anonyme
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
EES	Evaluation Environnementale Stratégique
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENP	Etude Nationale Prospective
ENR	Energies Nouvelles et Renouvelables
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPAM	Enquête Permanente auprès des Ménages

EPI	Indice de Performance Ecologique
EPST	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
EPT	Education Pour Tous
FBCF	Formation Brute de Capital fixe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	Fonds Européen de Développement
FONGIM	Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales au Mali
FOSC	Forum des Organisations de la Société Civile
HCNLS	Haut Conseil National de Lutte contre le Sida
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IFM	Institut de Formation des Maîtres
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
IPE	Initiative Pauvreté Environnement
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
IMF	Institutions de Micro finance
INSTAT	Institut National de la Statistique
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	Initiative de Transparence des Industries Extractives
LMD	Licence Master Doctorat
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LOSP	Loi d'Orientation du Secteur Privé
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MCA	Millénium Challenge Account
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MILDA	Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide de Longue Durée d'Action
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PAGAM-GFP	Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques
PAIPP	Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population
PASE	Projet d'Appui au Secteur de l'Energie
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBSG	Planification et Budgétisation Sensible au Genre
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PDA	Politique de Développement Agricole
PDESC	Plan de Développement Economique Social et Culturel
PO/PDI	Plan Opérationnel/Programme de Développement Institutionnel

PEJ	Programme Emploi Jeunes
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissements dans le Secteur de l'Education
PMA	Paquet Minimum d'Activité
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNACT	Programme National d'Appui aux Collectivités Territoriales
PNAEA	Plan National d'Action pour l'Efficacité de l'Aide
PNAT	Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
PNG	Politique Nationale du Genre
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNP	Politique Nationale de Population
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNPJ	Politique Nationale de Promotion de la Jeunesse
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNTF	Programme National de Transition Fiscale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROSEA	Programme Sectoriel Eau et Assainissement
PRODEC	Programme Décennal de l'Education
PRODEFPE	Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
PSPSDN	Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le développement dans le Nord du Mali
PST	Programme Sectoriel de Transport
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTI	Programme Triennal d'Investissement
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts
REM	Ratio Elève Maître
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAP	Stratégie Commune d'Accompagnement Pays
SCOFI	Scolarisation des Filles
SDDR	Schéma Directeur de Développement Rural
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIG	Système d'Information et de Gestion
SIJ-RDJ/SJ	Système Informatisé de Gestion des Registres de Dossiers Judiciaires et Statistiques Judiciaires
SNS	Stock National de Sécurité
TA	Taux d'Achèvement
TBA	Taux Brut d'Admission
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Termes de Référence
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication



TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOKTEN	Transfert des Connaissances à travers les Expatriés
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

## LISTE DES ENCADRES, FIGURES ET TABLEAUX

LISTES DES ENCADRES	PAGES
<b>Encadré n° 1</b> : Processus de concertation dans l'élaboration du CREDD 2016 – 2018	16
<b>Encadré N° 2</b> : Objectifs du millénaire pour le développement et Objectifs de développement durable	17
<b>Encadré N° 3</b> : Bilan synthétique de la mise en œuvre des OMD	21
<b>Encadré N°4</b> : Lignes directrices transversales pour la mise en œuvre du CREDD 2016-2018	23
<b>Encadré N°5</b> : Principes directeurs du suivi et évaluation	23
<b>Encadré N°6</b> : Bilan synthétique de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement	32
<b>Encadré N° 7</b> : Précisions sur les prévisions budgétaires par axes, domaines prioritaires et objectifs spécifiques	41

LISTE DES FIGURES	PAGES
<b>Figure N° 1</b> : Carte du Mali	18
<b>Figure N° 2</b> : Evolution de la pauvreté monétaire selon la résidence	29
<b>Figure N° 3</b> : Evolution du taux de pauvreté monétaire selon les régions couvertes	30
<b>Figure N° 4</b> : Pourcentage des Communes par niveau de pauvreté	31
<b>Figure N° 5</b> : Evolution de l'indice de Gini selon les régions couvertes par les EMOP de 2011 et 2014	33
<b>Figure N°6</b> : Evolution de l'Indice de Développement Humain au Mali	34
<b>Figure N°7</b> : Principales infrastructures structurantes	53

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAUX	PAGES
Tableau n° 1 : Les chocs Co variables et leur importance au Mali de 1980 à 2013	35
<b>Tableau n° 2 : Budget programme de l'axe préalable 1</b>	<b>49</b>
Tableau n° 3: Budget programme paix et réconciliation nationale	50
Tableau n° 4 : Budget programme de la reconstruction du Nord	53
Tableau n° 5 : Budget programme de la sécurité intérieure	54
Tableau n° 6 : Budget programme de la Défense Nationale	55
Tableau n° 7 : Budget programme des risques, calamités et organisation des secours	56
<b>Tableau n° 8 : Budget programme de l'axe préalable 2</b>	<b>57</b>
Tableau n° 9 : Budget programme finances publiques	59
Tableau n° 10 : Budget programme Développement de la microfinance	61
<b>Tableau n° 11: Budget programme de l'axe stratégique 1</b>	<b>62</b>
Tableau n° 12 : Budget programme Agriculture	65
Tableau n° 13: Budget programme Elevage	67
Tableau n° 14 : Budget programme pêche	68
Tableau n° 15 : Budget programme sécurité alimentaire	69
Tableau n° 16 : Budget programme Ressources naturelles et changements climatiques	72
Tableau n° 17 : Budget programme Ressources énergétiques	75
Tableau n° 18 : Budget programme Transport et Equipement	79
Tableau n° 19 : Budget programme des TIC	81
Tableau n° 20 : Budget programme des Ressources minérales	83
Tableau n° 21 : Budget programme Secteur Privé	85
Tableau n° 22 : Budget programme Commerce intérieur et extérieur	86
Tableau n° 23 : Budget programme Artisanat et Tourisme	88
Tableau n° 24 : Budget programme Culture	89
<b>Tableau n° 25 : Budget programme de l'axe stratégique 2</b>	<b>90</b>
Tableau n° 26 : Budget programme Education et Alphabétisation	93
Tableau n° 27 : Budget Emploi et formation Professionnelle	95
Tableau n° 28 : Budget Programme Jeunesse, Sport et Citoyenneté	96
Tableau n° 29 : Budget Programme Santé et Lutte contre le VIH	99
Tableau n° 30 : Budget Programme Accès à l'Eau et Assainissement	101
Tableau n° 31 : Budget Programme l'Urbanisme et de l'Habitat	102
Tableau n° 32: Budget Programme Promotion de la famille, de la femme et de l'enfant	104
Tableau n° 33: Budget Programme Protection Sociale et Economie Solidaire	105
Tableau n° 34: Budget Programme Action humanitaire et solidarité	107
Tableau n° 35: Budget Programme Population	108
<b>Tableau n° 36 : Budget programme de l'axe stratégique 3</b>	<b>109</b>
Tableau n° 37: Budget Programme Transparence et lutte contre la corruption	110
Tableau n° 38: Budget Programme Planification et Coordination des politiques	111

Tableau n° 39: Budget Programme Collecte, Analyse, Diffusion des Données	112
Tableau n° 40 : Budget Programme Modernisation des Institutions	113
Tableau n° 41: Budget Programme Justice	115
Tableau n° 42: Budget Programme Patrimoine et Affaires foncières	117
Tableau n° 43: Budget Programme Décentralisation et Aménagement du territoire	119
Tableau n° 44: Budget Programme Diplomatie et Coopération Internationale	121
Tableau N° 45: Tableau comparatif des principaux résultats des scénarii du cadrage	125
Tableau N° 46 : Projection des ressources selon la présentation du Budget (milliards FCFA)	126
Tableau N° 47: Projection des charges selon la présentation budget (milliards FCFA)	127
Tableau N° 48: Budget par axes et domaines (milliards FCFA)	129

## **PREFACE**

---

## **RESUME EXECUTIF**

Après une crise multidimensionnelle (sécuritaire, politique, institutionnelle) sévère ayant impacté profondément le dynamisme économique et social, le Mali souhaite progresser sur une nouvelle trajectoire grâce à la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable.

**Le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) porte sur la période 2016-2018.** Cette stratégie est le nouveau cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement tant au niveau national que sectoriel. Ce cadre stratégique intègre les priorités des différents cadres stratégiques existants : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017), Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018), Plan pour la Relance Durable du Mali (2013-2014), Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN), Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord.

**L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de rendre possible la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030,** en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni. Le document précise l'articulation entre les objectifs spécifiques du CREDD et les objectifs de développement durable.

**La stratégie se décline en 2 axes préalables, 3 axes stratégiques, 13 domaines prioritaires et 38 objectifs spécifiques.** Chaque objectif spécifique s'articule autour de 3 volets : (i) Performance budgétaire avec les budgets-programmes, (ii) Mesures de modernisation institutionnelle, (iii) Activités à impact rapide. Ces trois volets feront l'objet d'une évaluation lors des rapports de suivi du CREDD. Cette stratégie est accompagnée d'un Plan d'actions opérationnel (en annexe de ce document).

**Le cadrage macroéconomique** qui se base sur des hypothèses du scénario optimiste, aboutit à **un taux de croissance moyen du PIB de 6,4% sur la période 2016-2018** contre 3,0% réalisé entre 2012 et 2014. Cet objectif de croissance économique s'appuie sur des hypothèses volontaristes, notamment la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines.

Sur la base des prévisions des budgets-programmes (dont l'application effective est prévue en 2017), une estimation des allocations budgétaires a été formulée par axe, domaine prioritaire et objectif spécifique. **Au total sur la période, un montant de 3440 milliards<sup>1</sup> de crédits budgétaires est prévu pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.**

La mobilisation des ressources budgétaires (fiscales et non-fiscales) prévues et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques sont nécessaires mais pas suffisantes pour espérer atteindre les objectifs fixés. Conformément aux engagements pris lors du Sommet d'Adis-Abeba sur le financement du développement en juillet 2015, **le Gouvernement s'engage à développer des partenariats innovants avec les acteurs du secteur privé, et mobiliser au mieux les ressources de la diaspora. Il compte également lutter vigoureusement contre les flux illégaux de capitaux et les trafics illicites.**

---

<sup>1</sup> Ce montant n'intègre pas l'intégralité des dépenses de l'Etat notamment les dotations non-réparties, les contributions aux Institutions, les budgets des programmes transversaux des Ministères « Administration générale ». Il prend en compte les budgets-programmes opérationnels.

Afin de promouvoir l'**axe préalable « Paix et Sécurité »**, le Gouvernement est déterminé à agir efficacement et rapidement dans la mise en œuvre du plan d'actions gouvernemental de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale et à contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions du Mali en mettant en œuvre la phase de relèvement rapide de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali. Il s'engage également à garantir la sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire, à renforcer et à moderniser la défense nationale et à assurer la protection civile de la population.

Le montant alloué à cet axe préalable « Paix et Sécurité » est de 172 milliards de FCFA sur les trois années de mise en œuvre du CREDD. Ce montant ne tient pas compte des ressources qui seront consacrées au financement de la stratégie de développement des régions du Nord et qui apparaissent dans les autres axes sectoriels. Le Gouvernement s'est notamment engagé dans la stratégie spécifique de développement des régions du Nord, à mobiliser un montant complémentaire de 300 milliards de F CFA sur la période 2016-2018, soit 100 milliards de F CFA par an.

**Pour promouvoir la « Stabilité du cadre macro-économique » qui constitue le deuxième axe préalable de la stratégie**, le Gouvernement est résolument engagé à améliorer la cohérence du cadrage macro-économique, à perfectionner le système de gestion des finances publiques (programmation, exécution, contrôle interne et externe, transparence), à consolider le système financier et à soutenir la micro-finance.

Un montant de 78 milliards de FCFA est prévu pour contribuer à un cadre macro-économique stable et à une gestion efficace des finances publiques.

**La « Promotion d'une croissance inclusive et durable » est le premier axe stratégique du CREDD.** Dans le domaine prioritaire « Agriculture, Elevage, Pêche et Sécurité Alimentaire », le Gouvernement est résolument engagé à promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux, à optimiser le potentiel de développement de l'élevage et à accompagner le développement de la pêche et de la pisciculture. En outre, le Gouvernement est déterminé à garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables.

Le Gouvernement cherchera à promouvoir l'économie verte à travers une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique. Il veillera également à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes dans les autres secteurs.

Le développement des infrastructures est le second domaine prioritaire de cet axe stratégique pour lequel le Gouvernement s'engage à développer les énergies renouvelables, à accroître l'accès à l'électricité à moindre coût pour les populations rurales et urbaines, à améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement, et à promouvoir l'extension et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des secteurs et des acteurs.

Il convient également de diversifier l'économie en développant les autres secteurs de croissance. Aussi, l'ambition affichée par le Gouvernement est d'améliorer la gouvernance et la transparence des industries extractives, développer le secteur privé et l'industrie via notamment l'agro-industrie, promouvoir le commerce intérieur et extérieur. En outre, le Gouvernement s'attachera à consolider les secteurs du tourisme, de l'artisanat et de la culture qui disposent d'atouts économiques à faire valoir.

Afin de se donner tous les moyens d'atteindre une croissance inclusive et durable, le Gouvernement devrait mobiliser 1134 milliards de FCFA sur la période 2016-2018.

« **L'accès aux services sociaux de base et le développement social** » constituent le **second axe stratégique** du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable. Le Gouvernement entreprend d'améliorer l'éducation à tous les niveaux, de favoriser les créations d'emplois, de développer et d'orienter la formation professionnelle vers les filières porteuses, et soutenir les activités liées à la jeunesse, au sport et à la citoyenneté. Il s'engage en outre à améliorer l'état de santé de la population, à lutter contre le VIH/Sida, à promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et garantir un cadre de vie sain et hygiénique, ainsi qu'à moderniser et encadrer l'urbanisme et l'habitat.

Participer à la promotion de la famille, de la femme et de l'enfant, étendre la protection sociale et promouvoir l'économie sociale et solidaire, promouvoir la solidarité et renforcer les actions humanitaires et intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques publiques feront également partie des objectifs de la politique gouvernementale de ce second axe stratégique.

Près de 1700 milliards de FCFA seront mobilisés au cours de la période de mise en œuvre du CREDD pour améliorer l'accès aux services sociaux de base et le développement social.

Le « **Développement institutionnel et la gouvernance** » constituent le troisième axe stratégique du CREDD. Améliorer la transparence, lutter contre la corruption, promouvoir la coordination et la planification des politiques constitueront des priorités du Gouvernement. Ce dernier s'engage également à moderniser les institutions, à améliorer le respect des droits de l'homme et l'accès sur toute l'étendue du territoire national à une justice de qualité, impartiale et professionnelle et à assainir et améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat et des affaires foncières. Le Gouvernement redoublera d'efforts pour impulser une dynamique de développement des territoires basée sur une articulation optimale entre l'aménagement du territoire, la déconcentration et la décentralisation. Il s'agira également d'intensifier les relations internationales et de faire progresser l'intégration africaine.

Pour concrétiser ces engagements en matière de développement institutionnel, le Gouvernement prévoit un montant de plus de 360 milliards de FCFA.

En outre, **le Gouvernement a défini des lignes directrices transversales dans la mise en œuvre du CREDD** qui seront suivies de près par les départements ministériels.

Les partenaires techniques et financiers ont soutenu le Mali dans des périodes critiques, et continueront de soutenir le Mali pendant la mise en œuvre du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable. Au-delà de la mobilisation des ressources extérieures, et du financement des activités, projets et programmes par les partenaires au développement, **le Gouvernement s'engage à améliorer la qualité et la sincérité du dialogue, et de la concertation avec les partenaires techniques et financiers.**

Pour atteindre les objectifs escomptés, **il convient de penser le développement du Mali dans une dynamique régionale** en saisissant les opportunités régionales et sous régionales. La diversité des territoires au Mali est une richesse. **Il faut tenir compte de cette diversité et de la spécificité des territoires dans les interventions.**

**Le ciblage des groupes les plus vulnérables et la gestion axée sur les résultats** doivent demeurer le fil rouge de l'action gouvernementale. Aussi, il convient de **développer une ingénierie de projet** qui permette d'améliorer la qualité des projets mis en place. L'ensemble des politiques publiques devra **intégrer le genre, l'emploi et le changement climatique dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques**

L'amélioration de la qualité des politiques publiques passera par **la recherche d'une meilleure efficacité de la concertation multi-acteurs** entre le Gouvernement, l'administration nationale, les élus, les associations, les syndicats, le secteur privé et les collectivités locales. Cette concertation n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'aboutir à davantage de performance dans la conduite des actions publiques.



## **I. INTRODUCTION**

1. Le présent Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) porte sur la période 2016-2018. Il est à la fois une reformulation et un prolongement du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012 – 2017), du fait de la nécessité d'une plus grande mise en cohérence des différentes politiques et stratégies actuellement en vigueur. Il est le cadre de référence pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des différentes politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel.

### **Encadré n° 1 : Processus de concertation dans l'élaboration du CREDD 2016 – 2018**

Le processus d'élaboration du CREDD 2016 – 2018, en vue de renforcer son caractère de document unique de référence affichant les priorités du Gouvernement, a commencé depuis la réunion Gouvernement/Troïka élargie du 2 avril 2015, tenue sous la présidence de SEM le Premier Ministre. Au cours de cette réunion, le Premier Ministre a instruit le démarrage officiel de la préparation du nouveau document de référence.

Le Gouvernement et les PTF se sont accordés sur un agenda ferme et sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'un processus inclusif de pilotage et de validation du cadre unique de référence. La création d'un groupe de réflexion multipartite est venue consacrer le caractère participatif du processus. Ce groupe de réflexion a rédigé et adopté une note conceptuelle relative au cadre unique de référence ainsi qu'au caractère participatif et inclusif de son élaboration.

Pour assurer la qualité du cadre unique de référence, l'ensemble des acteurs ont pu être mobilisés dans le cadre d'une dynamique consultative avec l'apport d'un consultant international et de deux consultants nationaux expérimentés mis à disposition par le PNUD, travaillant en étroite concertation avec le groupe de réflexion, la cellule CSLP et les départements ministériels.

Dans le cadre de ce processus consultatif, des réunions et des ateliers ont été organisés. Trois réunions du groupe de réflexion (les 12 mai, 24 juin et 07 octobre 2015), une réunion d'échanges des groupes thématiques des différents acteurs (le 29 septembre 2015), deux réunions d'information avec les PTF sur l'état d'avancement du processus organisées à la BAD et à la Banque Mondiale (les 05 et 08 octobre 2015), un atelier de mise en cohérence des plans d'actions (les 21, 22 et 23 octobre 2015), un atelier sur le cadrage macroéconomique (les 02, 03 et 04 novembre 2015) et un atelier national de concertation (les 17 et 18 décembre 2015).

2. Ce document est une opérationnalisation de la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Mali 2025 ». Il se fonde aussi sur les Objectifs du Développement Durable (voir encadré N°2 ci-dessous), sur la revue relative au bilan à mi-parcours (2012-2014) de la mise en œuvre du CSCR (2012–2017) et sur un état des lieux par rapport à l'ensemble des problématiques traitées. A cet effet, les priorités du Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013 - 2014), du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018), du Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) et les nouveaux défis découlant de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, sont traduits dans ce nouveau document permettant de mettre en cohérence l'ensemble de ces politiques et stratégies.
3. Ce document est également le fruit d'une large concertation entre les différents acteurs, l'Administration, les élus locaux et régionaux, le Secteur privé, la Société civile ainsi que les PTF, à travers un processus décrit dans l'encadré N°1 ci-dessus. Il est enfin, le fruit d'une lecture et d'un examen approfondi des stratégies sectorielles et autres politiques.

## Encadré N° 2 : Objectifs du millénaire pour le développement et Objectifs de développement durable

Les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**, au nombre de huit (08), ont été un outil efficace pour placer le développement humain au cœur des programmes de politiques. Capitalisant sur les forces et les faiblesses des OMD, la communauté internationale a adopté, le 25 septembre 2015 à New York, les **Objectifs de Développement Durable (ODD)** qui devront leur succéder.

Des progrès énormes ont été accomplis vers la réalisation des OMD, qui ont couvert la période des 15 dernières années (2000-2015). Cependant, malgré ces progrès, la pauvreté accable encore trop de personnes. Les ODD, **au nombre de 17, et leurs 169 cibles, stimuleront l'agenda mondial post 2015** dans des domaines d'importance critique comme les peuples, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Ils porteront sur les trois dimensions du développement durable, à savoir : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Ils reconnaissent que le développement durable et l'élimination de la pauvreté imposent de faire front aux changements climatiques (l'ODD 13 vise à promouvoir une action urgente pour lutter contre les changements climatiques et leurs impacts).

Le Mali, qui avait souscrit aux OMD en 2000, est partie prenante à la mise en œuvre des ODD. Il convient de rappeler qu'après deux rapports publiés en 2005 et 2010, le Gouvernement du Mali a élaboré avec l'appui du PNUD et les Agences du Système des Nations Unies cette année 2015, un troisième rapport sur le suivi de la mise en œuvre des OMD au Mali.

Les 17 ODD et les 169 cibles du Programme de développement post 2015 seront suivis et examinés à l'aide d'une série d'indicateurs mondiaux (environ 300 pour l'ensemble des cibles<sup>2</sup>). **Les gouvernements élaboreront aussi leurs propres indicateurs nationaux afin d'aider à suivre les progrès réalisés sur les objectifs et cibles.** Le processus de suivi et d'examen sera entrepris chaque année par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable au moyen d'un Rapport d'activité sur les ODD à établir par le Secrétaire général des Nations Unies.

4. Adopté en décembre 2011, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) constitue le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement. Il est le principal référentiel des partenaires techniques et financiers dans leur appui au Mali. Sa mise en œuvre adéquate devait permettre de propulser le Mali sur la voie de l'émergence. Cette perspective a été fortement perturbée par la crise politico-sécuritaire de 2012. En effet, les trois premières années de mise en œuvre du CSCR 2012-2017 ont été sérieusement impactées par la crise politico-sécuritaire de 2012. Aucun secteur n'a évolué normalement et l'économie nationale a affiché une croissance nulle en 2012.
5. A partir de là, le pays s'est doté de documents de référence des politiques et stratégies de développement en plus du CSCR 2012-2017. Il s'agit, entre autres, du Plan pour la Relance Durable (PRED) 2013-2014, du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018, du Programme pour le Développement Accéléré des Régions du Nord (PDARN), etc. Plus récemment, le pays a présenté une Stratégie spécifique de développement des régions du Nord à la faveur de la signature de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale. Cette multiplicité d'instruments et de documents, malgré leur pertinence intrinsèque, a nui à la clarté, à la visibilité et à la redevabilité des politiques publiques.
6. Par ailleurs, compte tenu du contexte nouveau, fondamentalement différent de celui qui a prévalu lors de l'élaboration du CSCR 2012-2017, il s'avérait nécessaire de proposer un nouveau cadre de planification

<sup>2</sup> Quand les cibles concernent des questions intersectorielles, toutefois, le nombre d'indicateurs peut être réduit.

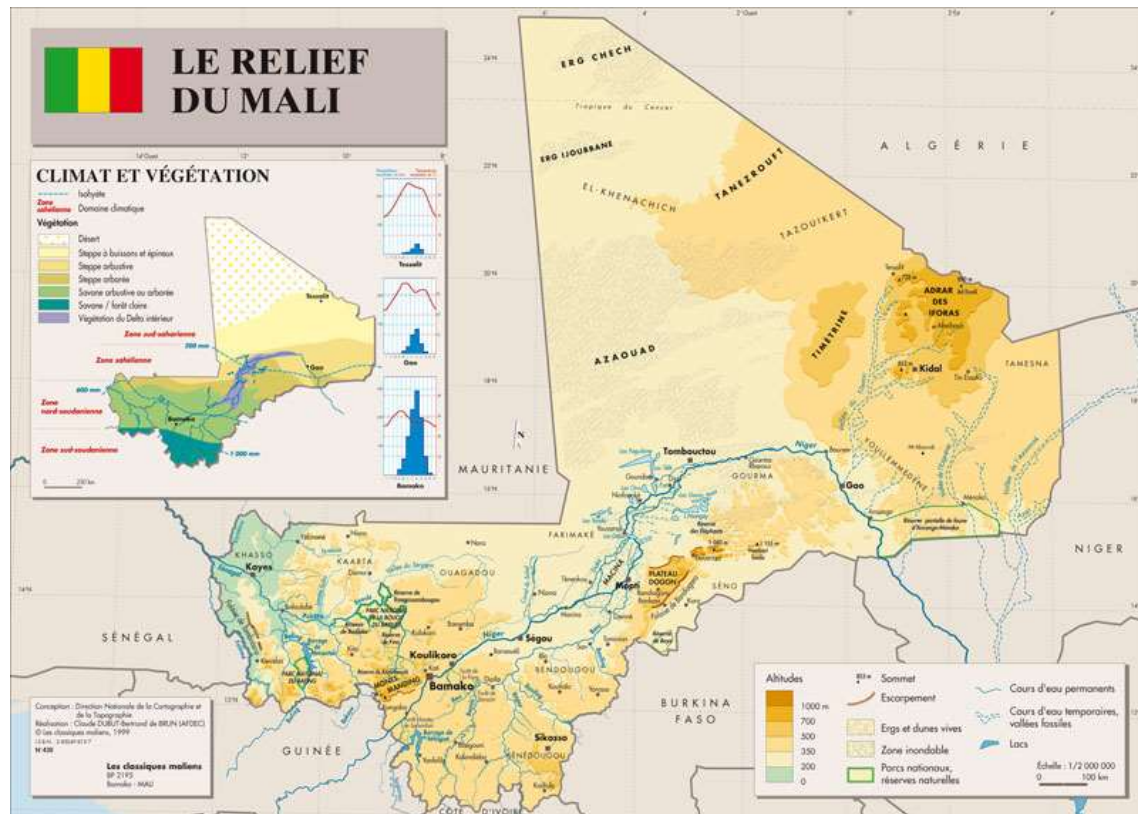
stratégique visant à promouvoir un développement durable. C'est dans ce cadre, qu'à l'issue de la revue 2013 de mise en œuvre du CSCR 2012-2017, tenue en juillet 2014, le Gouvernement a indiqué son intention de parvenir à un document unique de référence de ses priorités. Ce document devant être issu d'une rationalisation de l'ensemble des documents de stratégies de développement existants, et devant fixer les priorités nationales pour le développement du pays, à moyen terme.

7. Le Gouvernement, ainsi que les partenaires techniques et financiers ont souhaité que ce document mette en cohérence les politiques et stratégies en cours, dans le contexte des efforts de sortie de crise et permette l'intégration de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans les politiques publiques notamment dans la perspective de la budgétisation par objectif et de l'adoption de la Politique nationale de la transparence. Ce document doit conduire à un meilleur alignement des stratégies bilatérales d'appui des partenaires techniques et financiers au Mali dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (SCAP) 2015-2018.
8. L'intention du Gouvernement de se doter d'un cadre unique de références a été confirmée à l'occasion de la cinquième et dernière réunion du groupe de suivi de la Conférence de Bruxelles, tenue à Bamako le 17 février 2015. Par la suite, lors de la réunion Gouvernement/Troïka élargie du 2 avril 2015 tenue sous la haute présidence du Premier Ministre, le processus d'élaboration d'un document unique de référence a été discuté et la décision a été prise de procéder à la relecture du CSCR pour y intégrer : (i) les priorités du PAG ; (ii) les actions du PRED qui n'ont pu être réalisées avant décembre 2015; (iii) les problématiques majeures actuelles et (iv) les leçons tirées de la grave crise qui a frappé le pays en 2012. Lors de cette réunion, le Premier Ministre a instruit le démarrage officiel du processus de préparation du nouveau document de référence.

## II. PRESENTATION DU MALI

9. Héritière des grands empires du Ghana (Wagadou), du Mali et du Songhay et des royaumes de Ségou, du Kaarta, du Macina, du KénéDougou, la République du Mali avec ses 1 241 238 km<sup>2</sup> et ses 16,8 millions d'habitants en 2013 est l'un des plus vastes Etats de l'Afrique de l'ouest. Traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal, le Mali ne dispose pas de façade maritime et partage des frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Le climat malien se caractérise par trois saisons : une saison sèche de mars à juin, une saison des pluies ou hivernage de juin à septembre et une intersaison ou saison froide d'octobre à février avec un vent saharien desséchant dénommé l'harmatan. La température moyenne varie entre 24°C en janvier et 35°C en mai.
10. Avec un relief accentué, de vastes plaines alluviales dominées par des plateaux calcaires et de grès, le Mali est traversé par trois zones climatiques. Le nord désertique qui couvre les deux tiers du territoire, appartient au Sahara méridional dont les précipitations ne dépassent pas une moyenne annuelle de 130 mm. Le centre sahélien dispose d'un climat relativement sec, avec des précipitations variant en moyenne annuelle entre 200 mm et 500 mm et dont le couvert végétal varie de la steppe dans sa partie nord à la savane dans sa partie sud. Le sud soudanien qui est couvert par une savane arborée au Nord et des forêts au Sud, est arrosé par des précipitations dont la moyenne annuelle est de 1400 mm.

Figure n° 1 : Carte du Mali



11. Le pays est arrosé par deux grands fleuves qui prennent leur source dans le Fouta-Djalon en Guinée. Le Sénégal est un fleuve d'Afrique occidentale au régime tropical, long de 1 750 km, qui prend sa source en

Guinée à 750 m d'altitude. Il arrose le Mali, puis la Mauritanie et le Sénégal, tout en servant de frontière entre ces deux pays, avant de se jeter dans l'océan Atlantique à Saint-Louis. Le Sénégal se forme en fait à Bafoulabé au Mali par la confluence de deux rivières qui descendent du massif du Fouta-Djalou, le Bafing et le Bakoye. Le fleuve Niger (4700 Km, dont 1700 au Mali.) est navigable sur 1308 km et se divise en plusieurs bras pour former le Delta intérieur, région naturelle s'étendant sur 64 000 km<sup>2</sup>, inondable de septembre à décembre. Le cours de ce fleuve est parsemé de lacs : lac Débo, lac Horo, lac Faguibine (sur 650 km<sup>2</sup>), lac Kamango, etc.

12. La population malienne croît à un rythme de 3,6% par an. Plus des trois quarts de la population habitent dans des zones rurales. La population urbaine est concentrée en grande partie sur Bamako qui compte plus de 2 millions d'habitants. La taille du ménage démographique est de 6,3 au niveau national. La densité moyenne de population des communes par région est très hétérogène. Elle se situe à 13,5 habitants par kilomètre carré, et varie de 0,4 habitant dans la région de Kidal à 8344 dans le district de Bamako. Du point de vue de la composition en termes de sexe et d'âge, on enregistre 50,4% de femmes et une très forte proportion de jeunes puisque près des deux tiers (65%) de la population ont moins de 25 ans.
13. Au plan politique, le Mali est une République avec un parlement à une seule chambre (unicaméral). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République et son Gouvernement dirigé par un premier Ministre. Au niveau administratif, la République du Mali est subdivisée en huit régions dont trois au nord (Kidal, Gao et Tombouctou), une au sud-ouest (Kayes) et quatre au sud (Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso) et le District de Bamako. Au niveau des Collectivités Territoriales, le pays comprend 49 cercles subdivisés en 703 communes dont 666 sont rurales.
14. Dominée par l'agriculture de type familial, l'économie malienne a enregistré un taux de croissance moyen d'environ 5,5 % entre 2001 et 2011, supérieur à la moyenne de l'UEMOA (3,9%). Après une croissance nulle en 2012, et une légère reprise de 1,7% en 2013, le pays a renoué avec le dynamisme économique en 2014 avec un taux de croissance de 7,2%. Au plan sous régional et régional, le pays fait respectivement partie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Union Africaine (UA).

### III. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU CADRE STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Encadré N°3 : Présentation synthétique du CREDD 2016-2018

##### **MISSION DU CREDD 2016-2018**

Servir pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales.

##### **OBJECTIF GLOBAL DU CREDD 2016-2018**

Contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable d'ici 2030, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni.

Le CREDD ambitionne de réaliser un taux de croissance du PIB de 6,4% en moyenne sur la période 2016-2018.

##### **AXES, DOMAINES PRIORITAIRES ET OBJECTIFS SPECIFIQUES**

La stratégie se décline en deux (2) axes préalables, trois (3) axes stratégiques, treize (13) domaines prioritaires et trente-huit (38) objectifs spécifiques.

##### **AXE PREALABLE 1 : « PAIX ET SECURITE » (Deux (02) domaines prioritaires et cinq (05) Objectifs spécifiques)**

###### **Domaine prioritaire 1 => Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord**

Objectif spécifique 1 : Agir efficacement et rapidement pour la Paix et la Réconciliation Nationale

Objectif spécifique 2 : Contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions du Mali en mettant en œuvre la phase de relèvement rapide de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali

###### **Domaine prioritaire 2 => Défense et Sécurité**

Objectif spécifique 3 : Garantir la Sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire

Objectif spécifique 4 : Renforcer et moderniser la Défense Nationale

Objectif spécifique 5 : Assurer la protection civile de la population

##### **AXE PREALABLE 2 « STABILITE MACRO-ECONOMIQUE » (Un (01) domaine prioritaire et deux (02) Objectifs spécifiques)**

###### **Domaine prioritaire 3 => Economie et Finances Publiques**

Objectif spécifique 6 : Améliorer la cohérence du cadrage macro-économique et perfectionner le système de gestion des finances publiques

Objectif spécifique 7 : Consolider et soutenir le développement du secteur financier et de la microfinance

##### **AXE STRATEGIQUE 1 « CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE » (Quatre (04) domaines prioritaires et treize (13) Objectifs spécifiques)**

###### **Domaine prioritaire 4 => Développement rural et sécurité alimentaire**

Objectif spécifique 8 : Promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux

Objectif spécifique 9 : Optimiser le potentiel de développement de l'élevage

Objectif spécifique 10 : Accompagner le développement du secteur de la « Pêche »

Objectif spécifique 11 : Garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l'état nutritionnel des plus vulnérables

###### **Domaine prioritaire 5 => Protection de l'Environnement**

Objectif spécifique 12 : Promouvoir l'économie verte à travers une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique.

**Domaine prioritaire 6=> Développement des infrastructures**

Objectif spécifique 13 : Développer les énergies renouvelables et accroître l'accès à l'électricité à moindre coût pour les populations rurales et urbaines

Objectif spécifique 14 : Améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement.

Objectif spécifique 15 : Promouvoir l'extension et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des secteurs et des acteurs

**Domaine prioritaire 7 => Développement des autres secteurs de croissance**

Objectif spécifique 16 : Améliorer la gouvernance, la transparence des industries extractives et diversifier le secteur des Mines

Objectif spécifique 17 : Développer le secteur privé et l'industrie via notamment l'agro-industrie

Objectif spécifique 18 : Promouvoir le commerce intérieur et extérieur

Objectif spécifique 19 : Consolider les secteurs du tourisme, et de l'artisanat

Objectif spécifique 20 : Valoriser la production et le patrimoine culturels

**AXE STRATEGIQUE 2 « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE» (Trois (03) domaines prioritaires et dix (10) Objectifs spécifiques)**

**Domaine prioritaire 8 => Développement des compétences**

Objectif spécifique 21 : Améliorer l'éducation à tous les niveaux et l'alphabétisation

Objectif spécifique 22 : Favoriser les créations d'emplois, Développer et orienter la formation professionnelle vers les filières porteuses

Objectif spécifique 23 : Soutenir les activités liées à la jeunesse, au sport et à la citoyenneté.

**Domaine prioritaire 9 => Développement des services sociaux de base**

Objectif spécifique 24 : Améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH/Sida

Objectif spécifique 25 : Promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et garantir un cadre de vie sain et hygiénique

Objectif spécifique 26 : Moderniser et encadrer l'urbanisme et l'habitat

**Domaine prioritaire 10 => Développement social, Actions Humanitaires et Solidarité**

Objectif spécifique 27 : Promouvoir l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille

Objectif spécifique 28 : Etendre la protection sociale et promouvoir l'économie sociale et solidaire

Objectif spécifique 29 : Promouvoir la solidarité et renforcer les actions humanitaires

Objectif spécifique 30 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques publiques

**AXE STRATEGIQUE 3 «DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE» (Trois (03) domaines prioritaires et huit (08) Objectifs spécifiques)**

**Domaine prioritaire 11 => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques Publiques**

Objectif spécifique 31 : Améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption

Objectif spécifique 32 : Coordonner et Planifier les politiques publiques et les stratégies de développement

Objectif spécifique 33 : Développer les statistiques comme outil d'aide à la décision

**Domaine prioritaire 12 => Développement Institutionnel**

Objectif spécifique 34 : Moderniser les Institutions et assurer une meilleure représentativité des femmes

Objectif spécifique 35 : Améliorer le respect des droits de l'homme et l'accès sur toute l'étendue du territoire national à une justice de qualité, impartiale et professionnelle

Objectif spécifique 36 : Assainir et améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat et les affaires foncières

Objectif spécifique 37 : Impulser une dynamique de développement des territoires basée sur une articulation optimale entre aménagement du territoire, déconcentration et décentralisation.

**Domaine prioritaire 13 => Relations internationales**

Objectif spécifique 38 : Œuvrer pour une diplomatie d'influence et promouvoir l'intégration africaine et une coopération internationale au service du développement du Mali.

#### **Encadré N°4 : Lignes directrices transversales pour la mise en œuvre du CREDD 2016-2018**

- =>Penser le développement du Mali dans une dynamique régionale.
- =>Développer une ingénierie de projet qui permette d'améliorer la qualité des politiques, des programmes et des projets mis en place.
- =>Cibler les groupes vulnérables.
- =>Adapter la mise en œuvre des actions en fonction des spécificités des territoires d'interventions.
- =>Opérationnaliser la Gestion axée sur les résultats.
- =>Intégrer les thématiques « Genre, Emploi et Changement Climatique » dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques.
- =>Privilégier la concertation avec les associations, syndicats, secteur privé et collectivités locales.
- =>Améliorer la qualité du dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers.

#### **Encadré N°5 : Principes directeurs du suivi-évaluation du CSCR (2016-2018)**

- =>Responsabilisation des acteurs.
- =>Dynamisation des structures locales de suivi des actions de développement.
- =>Gestion axée sur les résultats.
- =>Objectivité du suivi-évaluation.
- =>Alignement sur le calendrier harmonisé des revues.
- =>Processus inclusif et participatif.
- =>Transparence.

## **IV. LES DIFFERENTS DOCUMENTS DE REFERENCE EXISTANTS**

### **4.1 Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017)**

15. Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 3<sup>ème</sup> génération, dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR 2012-2017) a été adopté par le Conseil des Ministres du 28 décembre 2011. Ce document, que le Gouvernement a voulu cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali, fédère l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir.
16. Le CSCR, qui prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), est le fruit d'un long travail largement participatif et impliquant l'ensemble des acteurs : Administration centrale et décentralisée, organisations de la société civile et du secteur privé, monde universitaire, médias, syndicats, partenaires techniques et financiers. En effet, le processus de préparation du CSCR 2012-2017 a commencé en décembre 2010 et a pris fin en décembre 2011.



17. La Vision du CSCR 2012-2017 est celle édictée dans l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 :  
**« Conjuguer sagesse, authenticité et dynamisme pour faire du Mali, une Nation prospère, performante et moderne dont le peuple aura su se saisir résolument de son propre devenir pour demeurer un Peuple uni dans sa riche diversité, tourné vers un But commun et ayant une Foi indéfectible en son avenir ».**  
Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les maîtriser et les gérer.
18. Le CSCR 2012-2017 se base sur deux axes préalables (le renforcement de la paix et de la sécurité et le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique) et les objectifs stratégiques du CSCR seront atteints à travers les trois axes stratégiques suivants : (i) la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus, (ii) le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité et (iii) le développement institutionnel et la gouvernance.
19. Dans le CSCR 2012-2017, le Mali s'était fixé comme objectif global d'atteindre, à l'horizon 2017, l'essentiel des cibles des OMD. Les progrès réalisés dans ce cadre ont été fragilisés avec la crise. La revue à mi-parcours du CSCR 2012 – 2017 s'est tenue du 06 au 09 juillet 2015 avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Les résultats atteints dans la mise en œuvre du CSCR, de 2012 à 2014, ont été passés en revue et des recommandations ont été formulées par les sessions technique et politique de la Revue.

#### **4.2 Le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014)**

20. La résolution de la crise a commencé à enregistrer des avancées à partir d'avril 2012, et le signe tangible de cela a été la mise en place d'un Gouvernement de transition. Mais, c'est en janvier 2013, que le Gouvernement et l'Assemblée Nationale ont adopté une Feuille de route pour la Transition, qui définit les orientations stratégiques et les priorités de la période de transition. Les priorités nationales de la Feuille de route pour la Transition ont été développées et opérationnalisées dans un Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) pour la période 2013-2014. Le PRED s'inscrit dans le cadre du CSCR 2012-2017, tout en incluant les inflexions stratégiques qu'appellent l'urgence et la profondeur de la crise en 2013.
21. Le document du PRED a été présenté à Bruxelles, le 15 Mai 2013, lors de la Conférence Internationale « Ensemble pour le renouveau du Mali » qui a regroupé les représentants de la communauté internationale, avec le Gouvernement de transition, les Collectivités Territoriales, le Secteur Privé, la Société Civile et la diaspora du Mali. Face aux nécessités et urgences de la période de crise et tenant compte des opportunités et des contraintes, le PRED a été décliné en douze priorités qui sont les suivantes :
  - *Assurer la paix, la sécurité et l'intervention des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire national,*
  - *Répondre aux urgences humanitaires et aux conséquences de la crise, Organiser des élections crédibles et transparentes,*
  - *Approfondir la gouvernance par le processus de la décentralisation pour un développement équilibré du territoire et engager la réforme de l'Etat,*
  - *Garantir le bon fonctionnement de la justice et la lutte anti-corruption, Conforter la réforme des finances publiques,*
  - *Relancer l'économie par l'appui au secteur privé, le renforcement de l'Agriculture, l'investissement en infrastructures et l'emploi des jeunes,*
  - *Relever les défis de l'éducation,*

- *Garantir l'accès à des services sanitaires de qualité pour tous, Soutenir les projets culturels au cœur « du vivre ensemble »,*
- *Promouvoir la place des femmes dans tous les secteurs,*
- *Intégrer le volet environnemental dans les politiques et stratégies.*

22. A l'issue de la Conférence internationale des donateurs « Ensemble pour le renouveau du Mali », les Partenaires et Amis du Mali ont annoncé une aide financière inédite d'un montant de 3,285 milliards d'euros (soit environ 2155 milliards de francs CFA) pour appuyer, sur la période 2013-2014, les politiques de réformes et les programmes de développement du Mali, afin de faire face à la crise multidimensionnelle que le pays a traversé entre 2012 et 2013. En ce qui concerne le financement du PRED, la situation présentée lors de la dernière réunion de suivi fait ressortir que sur un total de 2155 milliards de FCFA annoncés lors de la conférence de Bruxelles, au 31 décembre 2014, les appuis recensés étaient engagés à 94% et décaissés à hauteur de 76%.

### **4.3 Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2013-2018**

23. Dans le contexte d'une sortie de crise, le Projet de Société, proposé par le nouveau Président de la République, s'articule autour de la reconstruction et la transformation économique et sociale du pays qui permettent de conjurer les périls que sont l'insécurité dans le Nord du pays, la désagrégation des institutions publiques, la corruption, la dégradation des conditions de vie et la perte des repères moraux qui minent la société. Pour traduire la vision du Président de la République pour une véritable sortie de la crise sécuritaire et institutionnelle et la relance durable du développement économique et social du pays, un Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) a été adopté pour la période 2013-2018.
24. Le Gouvernement malien a décidé de fonder la mise en œuvre du PAG sur les principes de l'éthique de la responsabilité, de l'exigence de qualité et d'accessibilité des services publics, de la participation active de tous les citoyens, de la promotion de l'égalité des chances, notamment en matière de santé et d'éducation, de la possibilité pour chacun de réaliser son potentiel et du développement équilibré de toutes les parties du territoire national.
25. Le PAG 2013-2018, en cohérence avec le CSCRP, s'articule autour de six axes : (i) la mise en place d'institutions fortes et crédibles ; (ii) la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national ; (iii) la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale ; (iv) la reconstruction de l'école malienne ; (v) la construction d'une économie émergente ; et (vi) la mise en œuvre d'une politique active de développement social. Chacun de ces axes se décline en objectifs à atteindre par le Gouvernement d'ici 2018.

### **4.4 Le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN)**

26. Parmi les mesures retenues pour la mise en œuvre d'une politique active de réconciliation nationale (Axe 3 du PAG) le Gouvernement a retenu l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord et la mise en place d'un Fonds de Cohésion et de Solidarité, instrument financier dudit Programme. Le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDA/RN) s'inscrit dans la stratégie de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP) ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

27. L'objectif général du PDA/RN est de «consolider la paix et la sécurité à travers le développement socioéconomique des régions affectées par la crise». Partant des contraintes spécifiques de développement des régions concernées, et prenant en compte leurs potentialités et atouts, les objectifs visés dans le PDA/RN ont été structurés en cinq (5) axes stratégiques prioritaires : *Axe 1 : retour de l'administration et de la sécurité et cohésion sociale, Axe 2 : développement rural, sécurité alimentaire et environnement, Axe 3 : relèvement économique, Axe 4 : accès aux services sociaux de base, Axe 5 : infrastructures de développement et mines.*

#### **4.5 L'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale, et la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord**

28. L'Accord pour la paix et la réconciliation, tout en soulignant l'engagement de toutes les parties signataires pour la promotion d'un développement équilibré de l'ensemble des Régions du Mali tenant compte de leurs potentialités respectives, a retenu un certain nombre de dispositions spécifiques pour le développement socio-économique et culturel des Régions du Nord.
29. En exécution des dispositions des articles 34 et 35 de l'Accord, le Gouvernement du Mali, conjointement avec les autres parties signataires de l'Accord, s'est attelé à la *préparation de la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord*, laquelle stratégie est destinée à hisser les Régions du nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement, et ce dans un délai n'excédant pas une période de 10 à 15 ans.
30. Parallèlement, comme prévu dans l'Article 37 de l'Accord, le Gouvernement du Mali et l'OCDE ont organisé conjointement, le 22 Octobre 2015 à Paris, une *Conférence Internationale pour la relance économique et le développement durable du Mali «BÂTIR UN MALI ÉMERGENT-les Régions du Nord au cœur de la réconciliation et de la consolidation de la paix»*. Cette Conférence, tenue en étroite coopération avec la France et les autres partenaires et amis du Mali, a été marquée par la présence des représentants des parties signataires à l'Accord, de la société civile et du secteur privé maliens, ainsi que de 64 pays et organisations régionales et internationales partenaires.
31. Le Gouvernement a aussi présenté lors de cette Conférence Internationale la Stratégie spécifique de Développement des Régions du Nord du Mali qui couvre trois séquences de temps prévues par l'Accord : (i) 2015-2017 : l'urgence et le relèvement rapide, 2017-2022, (ii) le moyen terme qui correspond à la structuration économique et aux réformes institutionnelles, (iii) 2022-2030 : le long terme qui a pour cap la convergence du développement des Régions au plan national et comme horizon l'émergence économique du Mali. Cette stratégie s'articule autour de 3 axes : Gouvernance globale (sécurité et défense, territoriale, économique), Infrastructures (services sociaux de base, infrastructures structurantes et énergie), Développement Economique (développement rural et environnement, mines et industries, industries touristiques et culturelles).

## **V. PAUVRETE, INEGALITE, DEVELOPPEMENT HUMAIN ET VULNERABILITE**

## 5.1 Analyse de la pauvreté sur la période 2011-2014

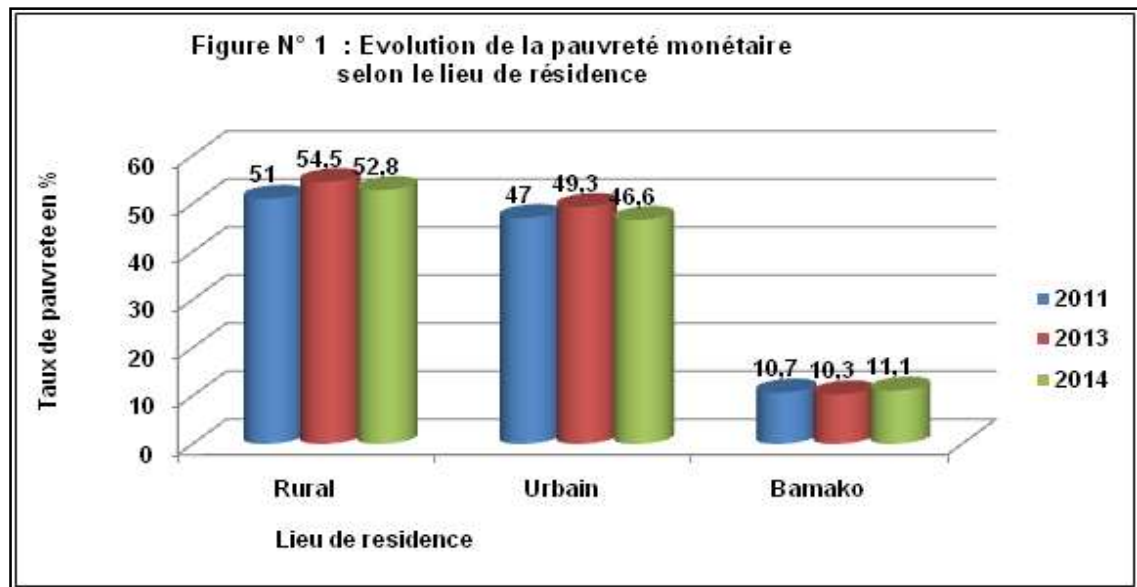
32. La pauvreté demeure un phénomène complexe, multidimensionnel et difficilement mesurable. Sa réduction, voire son éradication, requiert des solutions multisectorielles intégrées. Généralement le phénomène de la pauvreté au Mali est appréhendé à travers deux dimensions essentielles. En effet, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'accent a été mis sur les formes monétaire et non monétaire de la pauvreté. L'approche monétaire (basée sur le manque de revenus ou l'insuffisance de ressources qui engendre une consommation insuffisante) était celle qui était la plus utilisée pour appréhender la pauvreté au Mali. Le caractère unidimensionnel de cette approche a conduit à la compléter avec l'approche de la pauvreté non monétaire (appelée aussi pauvreté multidimensionnelle ou pauvreté des conditions de vie).
33. **Le taux de pauvreté monétaire<sup>3</sup> a connu une baisse importante entre 2006 et 2011, passant de 56,1 % à 45,4%. Cette baisse de la pauvreté serait une résultante d'une part de la croissance économique et d'autre part de la réduction des inégalités. Liée au ralentissement économique induit par la crise de 2012, la pauvreté a augmenté entre 2011 et 2013<sup>4</sup>, avant de fléchir très légèrement en 2014.** En effet, le taux de pauvreté monétaire est passé de 45,4% en 2011 à 47,1% en 2013. En 2014, grâce à la reprise des activités économiques, le taux de pauvreté a très légèrement diminué à 46,9%.
34. De 2011 à 2013, la pauvreté monétaire s'est accentuée aussi bien dans le milieu urbain (de 47 à 49,3%) que dans le milieu rural (de 51 à 54,5%). Un infléchissement relativement faible a été enregistré en 2014 car le milieu rural a connu une diminution passant de 54,5% à 52,8%, tout comme le milieu urbain où le taux de pauvreté est passé de 49,3% à 46,6%. Le taux de pauvreté dans le district de Bamako en 2014 est de 11,1% contre 10,3% en 2013. **Il convient de noter que l'incidence de la pauvreté en 2014 à Bamako et en milieu rural est plus élevée que son niveau de 2011.**

---

<sup>3</sup> La pauvreté monétaire est évaluée à travers l'incidence de la pauvreté (ou taux de pauvreté). Ce taux correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous d'un seuil de pauvreté, qui a été estimé au Mali respectivement à 172 000 FCFA par tête et par an en 2011, 174 000 FCFA en 2013 et 175 000 FCFA en 2014.

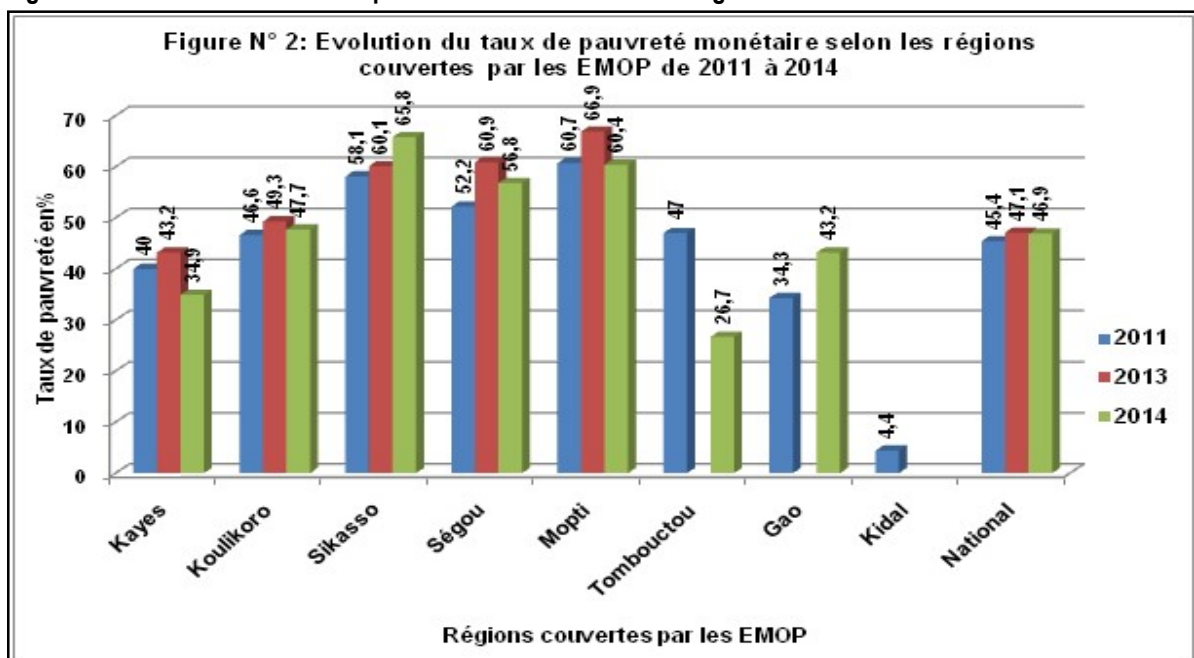
<sup>4</sup> Il faut préciser qu'à cause de l'insécurité qui a prévalu dans les Régions du Nord, l'EMOP de 2013 n'a pas couvert les Régions de Tombouctou, Gao et Kidal, tandis que l'EMOP 2014 a pu être réalisée dans toutes les régions du Mali sauf Kidal.

Figure N° 2 : Evolution de la pauvreté monétaire selon le lieu de résidence



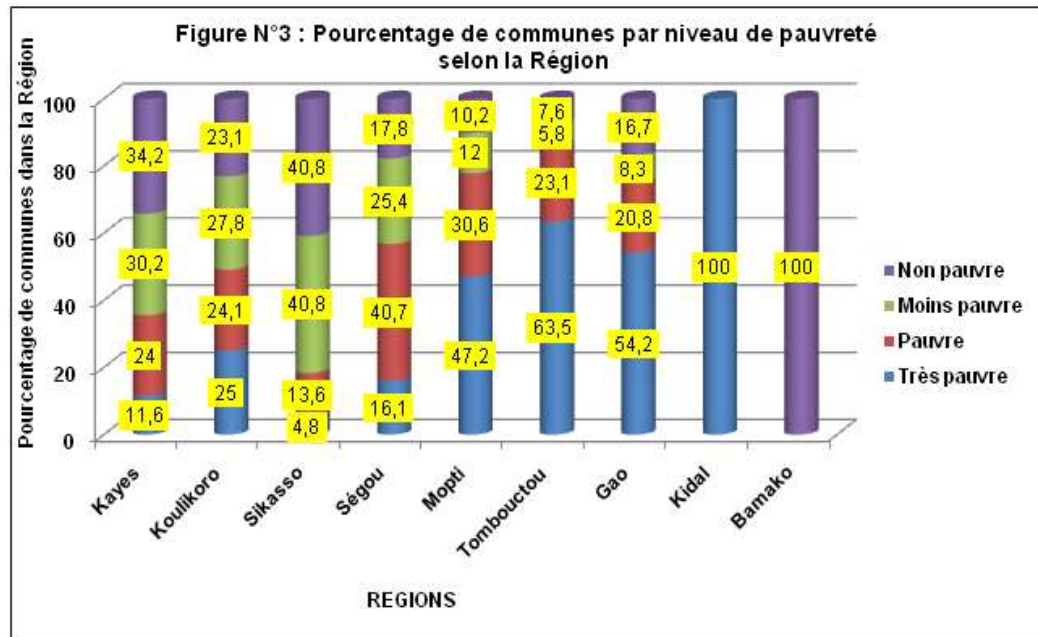
35. Les résultats régionaux de la pauvreté monétaire (voir Figure N°3 ci-après) montrent qu'en 2014, **les régions où l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée sont les Régions de Sikasso (65,8%), Mopti (60,4%), Ségou (56,8%)**. Alors que la région de Ségou et Mopti ont connu une baisse entre 2013 et 2014 de respectivement 4 et 6 points, l'incidence de la pauvreté a augmenté de près de 6 points à Sikasso. Seules les régions de Kayes et de Mopti affichent un niveau de pauvreté plus bas en 2014 par rapport en 2011.

Figure n° 3 : Evolution du taux de pauvreté monétaire selon les régions



36. La pauvreté non monétaire frappe plus les ménages que la pauvreté monétaire. Au plan national, comme pour la pauvreté monétaire, l'incidence de la pauvreté non monétaire a baissé au cours de la décennie 2001-2011. **En revanche, depuis 2011, on enregistre une hausse de la pauvreté non-monétaire** (en condition de vie) **qui est passée de 65,6% en 2011 à 75,5% en 2013**. L'incidence de la pauvreté non-monétaire en milieu urbain (hors Bamako) a baissé de 40% en 2011 à 37% en 2013. A Bamako, le même indice a aussi baissé de 22,9% en 2011 à 16,3% en 2013. Les conditions de vie des ménages se sont dégradées en milieu rural puisque l'incidence de la pauvreté est passée de 74% en 2011 à 94% en 2013. L'aggravation de la situation des pauvres ruraux entre 2011 et 2013 s'expliquerait par la crise politique, sécuritaire et alimentaire de 2012. **L'analyse de la situation de la pauvreté, uniquement appréhendée d'un point de vue monétaire tend donc à atténuer le poids de ce fléau qui pèse dramatiquement sur les conditions de vie des ménages ruraux.**
37. De l'analyse sur la période considérée, il ressort qu'en termes de pauvreté monétaire, en dehors de Bamako, **les Régions du Nord et celle de Kayes, apparaissent comme les moins pauvres**. En effet, pour les régions du Nord, les ressources monétaires proviendraient, d'une part, de l'importance des migrations saisonnières et des revenus monétaires qu'elles génèrent, et d'autre part, de l'ampleur du commerce transfrontalier informel. Pour la région de Kayes, c'est l'importance des transferts financiers des émigrés qui est retenue étant entendu que cette région fournit le plus gros du contingent de migrants vers l'extérieur du Mali et cela depuis plusieurs décennies. Le montant des transferts des migrants a augmenté exponentiellement depuis le début des années 2000. Cette situation est paradoxale. En effet, la Région de Kayes et les trois Régions du Nord sont les plus enclavées du Mali. Ces quatre régions sont également celles dont l'agriculture est la moins performante et en général les prix des produits de base y sont susceptibles d'être les plus élevés.
38. Ce paradoxe apparent peut être lié au fait que les différences entre les prix ne sont pas reflétées de manière approfondie dans les seuils de pauvreté alimentaire, ce qui se traduit par une surestimation de la pauvreté dans les régions à excédent alimentaire telles que Sikasso, et à une sous-estimation de la pauvreté dans les régions à déficit alimentaire telles que Tombouctou, Gao, Kidal et Mopti.
39. L'analyse de l'incidence de la pauvreté monétaire par groupe socioéconomique menée dans les EMOP indique que 84,3% des ménages pauvres travaillent dans le secteur primaire en 2014 (contre 88,1% en 2013). La pauvreté est donc un fléau très largement supporté par les travailleurs du secteur primaire, majoritairement des agriculteurs et des éleveurs. La diminution du ratio peut s'expliquer par la bonne performance de la campagne agricole en 2014.
40. Une étude réalisée en juillet 2014 par l'ODHD avec l'appui du PNUD sur les fonds de la coopération japonaise, dresse le profil de la pauvreté des 703 communes du Mali. Le profil de pauvreté est établi sur la base de critères multiples. La démarche méthodologique consiste à chercher en premier lieu à caractériser chaque commune suivant des thématiques censées exprimées des dimensions spécifiques de niveau de développement économique et social.
41. Ces thématiques sont : les paramètres démographiques, géographiques et administratifs, les ressources naturelles disponibles, le niveau de désenclavement, les possibilités d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, eau-assainissement, électricité), l'existence d'infrastructures (économiques, sociales et culturelles), le niveau de gouvernance (politique, économique et sociale), le degré de résilience aux chocs exogènes. Cette méthodologie a permis de catégoriser les communes en 4 groupes : très pauvres, pauvres, moins pauvres, non-pauvres.

Figure n° 4 : Pourcentage des communes par niveau de pauvreté selon la région



42. Selon la figure N°4, les Régions qui comportent un pourcentage élevé de communes très pauvres au sein de leur territoire sont la Région de Kidal (100%), la Région de Tombouctou (63,5%), et la Région de Gao (54,2%). La Région de Mopti affiche aussi un pourcentage relativement important de communes très pauvres (47,2%). A l'inverse, les Régions qui comportent un pourcentage élevé de communes non-pauvres au sein de leur territoire sont le District de Bamako (100%), la région de Sikasso (40,8%) et la région de Kayes (30,2%). Les pourcentages importants de communes pauvres se trouvent dans la région de Ségou (40,7%), la région de Mopti (30,6%), la région de Koulikoro (24,1%) et la région de Tombouctou (23,1%).

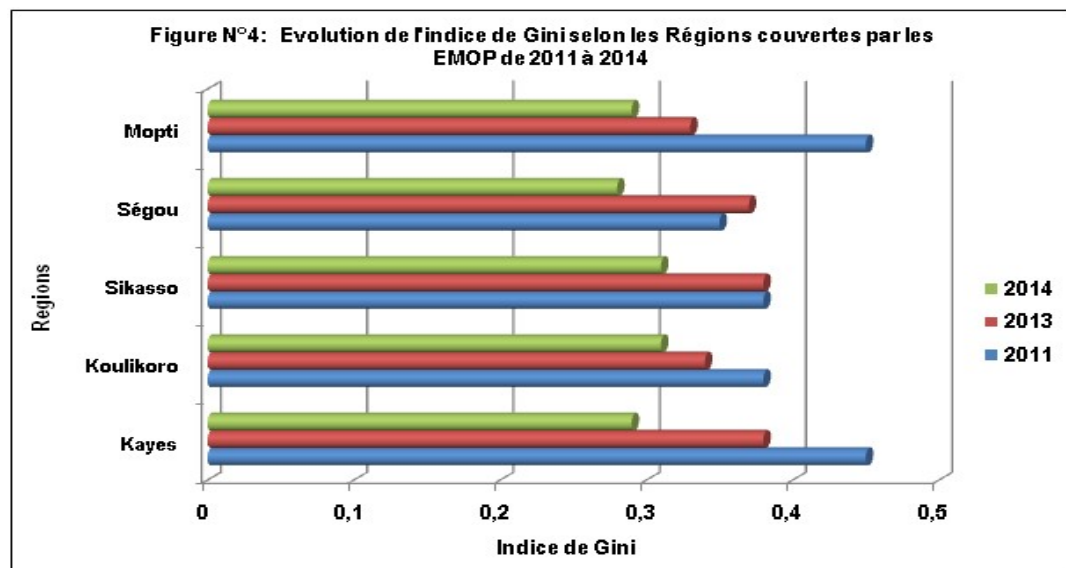
43. Pour conclure, trois régions affichent une incidence de la pauvreté (monétaire) particulièrement importante : Sikasso (65,8%), Mopti (60,4%), Ségou (56,8%). Ces trois régions accueillent près de la moitié de la population malienne. Par ailleurs, l'analyse de la pauvreté des communes a toutefois mis en exergue les handicaps structurels des communes dans les régions de Gao, Tombouctou, et Kidal. Ce sont des régions où la densité est faible (respectivement 4 hbts/km<sup>2</sup>, 2 hbts/km<sup>2</sup> et 0,4 hbt/km<sup>2</sup>). Ces régions comptent pour 9% de la population malienne.

44. L'analyse de la pauvreté permet de mettre en évidence le caractère essentiellement rural de la pauvreté. En outre, la pauvreté lorsqu'elle est appréhendée uniquement d'un point de vue monétaire tend à en sous-estimer son importance. L'analyse de la pauvreté a également permis de mettre en exergue la complexité du phénomène. En effet, le constat diffère si l'on s'intéresse uniquement à la pauvreté monétaire, à la pauvreté non-monétaire, ou à la pauvreté des communes. Cette analyse a également permis de constater l'impact particulièrement négatif que la crise avait eu sur la réduction de la pauvreté, annihilant pour partie les progrès accomplis au cours de la décennie précédente.

## 5.2 Inégalité

45. L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté. L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. Selon le rapport de l'EMOP 2014, l'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2013 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance.
46. De 2001 à 2009, l'indice de Gini<sup>5</sup> est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice est passé à 0,42 traduisant ainsi une détérioration de la situation par rapport aux autres années. L'indicateur a ensuite rechuté à 0,34 en 2013, avant d'augmenter significativement en 2014 à 0,37 marquant ainsi la très grande variabilité du phénomène d'une année à une autre.

Figure n° 5 : Evolution l'indice de Gini selon les régions



47. En 2014, l'inégalité la plus faible est observée à Ségou (0,28) suivie de Kayes et Mopti (avec 0,29 pour chacune des 2 régions). Les résultats de l'EMOP 2014 révèlent que c'est dans la Région de Tombouctou qu'elle est la plus grande (0,53). Sur la période 2011-2014, les inégalités ont diminué assez nettement dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.

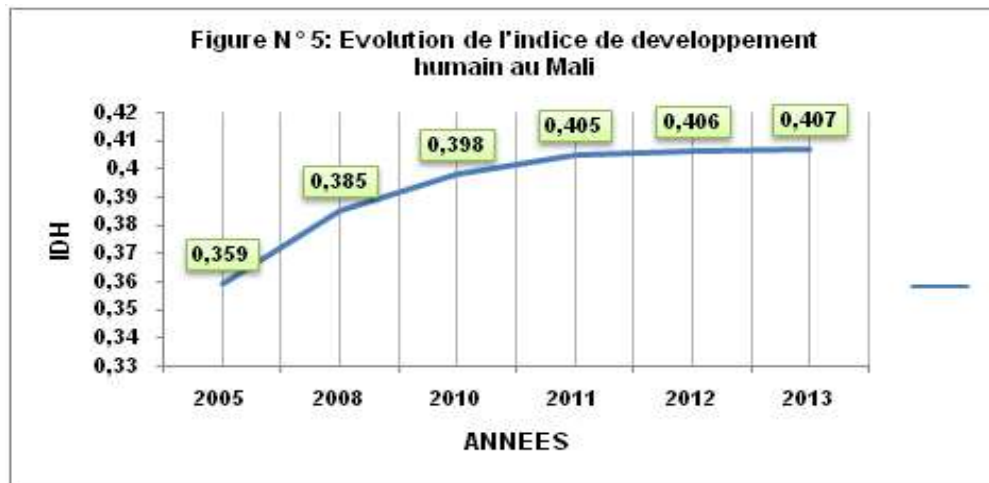
<sup>5</sup> Le coefficient de Gini est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie l'inégalité totale. Ce coefficient est très utilisé pour mesurer l'inégalité des revenus dans un pays.



### 5.3 Développement humain

Depuis 1990, les Nations unies publient un document de référence intitulé Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) dans lequel les pays sont classés en fonction de leur indice de développement humain (IDH<sup>6</sup>). Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des choix qui s'offrent à une personne. Ainsi, la perspective d'un développement humain durable repose avant tout sur l'éradication de la pauvreté, qui empêche toutes formes de développement.

Figure n° 6 : Evolution de l'Indice de Développement Humain



Source : Elaboré à partir des données des Rapports Mondiaux sur le Développement Humain, publiés par le PNUD

48. Dans les Rapports Mondiaux du PNUD, le classement des pays fait selon l'IDH, montre que le Mali a occupé, en 2012, le 182<sup>ème</sup> Rang sur 187 pays (source : RMDH 2013) et en 2013, il est monté au 176<sup>ème</sup> Rang sur 187 pays (source : RMDH 2014). Le graphique ci-dessus fait apparaître une progression remarquable de l'IDH entre 2005 et 2010. Depuis, le niveau d'IDH augmente d'une manière très marginale. Avec un IDH inférieur à

<sup>6</sup>Développé par le PNUD, l'IDH est un indice composite. Il est calculé par la moyenne de trois indices quantifiant respectivement : la santé / longévité (mesurées par l'espérance de vie à la naissance), le savoir ou niveau d'éducation (mesuré par la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire), le niveau de vie (logarithme du revenu brut par habitant en parité de pouvoir d'achat)

0,550, les Nations Unies classent le Mali parmi les pays à développement humain faible. L'analyse du développement humain dans un pays serait incomplète si elle n'intègre pas la vulnérabilité.

#### **Encadré n° 6 : Bilan synthétique de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement**

Au cours de la période de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des progrès ont été obtenus en ce qui concerne l'**OMD 1** dont l'objectif était d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim. Mais ils demeurent fragiles notamment liés aux fortes disparités entre milieux, à l'instabilité de la situation alimentaire du fait des aléas climatiques, au fort taux de chômage en milieu urbain, chez les jeunes et les femmes. L'**OMD 2** « Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici l'an 2015 » est loin de portée et le système éducatif s'essouffle. Les taux d'achèvement sont en diminution, tout comme la part de l'éducation dans le budget national. La mise en œuvre des stratégies et programmes se heurte aux pesanteurs sociales.

L'**OMD 3** « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » affiche un bilan mitigé. Bien que des progrès aient été obtenus en ce qui concerne l'éducation primaire, il a été constaté une régression en matière d'égalité femme/homme dans la vie politique et économique. Les progrès sont entravés par le contexte socio-culturel peu favorable au changement. L'**OMD 4** « Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans » n'a pas permis une amélioration dans le milieu rural. Les obstacles sont d'ordre socioculturel et managérial. La crise de 2012 a été dommageable aux activités de protection de la santé des enfants. L'**OMD 5** « Améliorer la santé maternelle » est hors de portée. Des marges de progrès existent notamment en ce qui concerne l'amélioration du suivi prénatal chez les femmes rurales, la gratuité de la césarienne et l'espacement des naissances. Des obstacles culturels demeurent notamment liés à la pratique de l'excision et à la résistance de certaines couches à la contraception.

L'**OMD 6** « Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies » affiche un bilan très mitigé. Bien que la lutte contre le VIH/SIDA donne des résultats satisfaisants, la prévalence du paludisme est assez élevée malgré les grandes et multiples campagnes de prévention, et la gestion de la lutte contre la tuberculose est problématique. La mauvaise gestion financière a été le principal obstacle à la réalisation de l'objectif.

L'**OMD 7** « Assurer un environnement durable » s'est traduit par une prise en compte tardive de l'environnement par les politiques sectorielles. La cible n'est pas atteinte et des difficultés demeurent.

L'**OMD 8** « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement » a été contraint par le fait que l'économie demeure très sensible aux fluctuations du commerce international. Le manque de diversification de ses exportations la rend très sensible aux fluctuations du commerce international. Le montant de l'aide publique au développement a nettement progressé au cours de cette période.

#### **5.4 Vulnérabilité**

49. **Les personnes vivant dans une pauvreté et un dénuement extrêmes sont parmi les plus vulnérables car elles sont davantage soumises que les autres à un risque accru de chocs défavorables.** Les ménages sont exposés à différents types de risques (environnementaux, sociaux et économiques). Les risques varient selon le milieu, la région et les systèmes de production. En milieu urbain, les ménages sont surtout confrontés aux chocs économiques (26 %) et rarement aux chocs environnementaux (2 %). En milieu rural par contre, les ménages signalent les chocs environnementaux comme principaux risques (25 %), suivis par les chocs sociaux (10 %) et, plus rarement, par les chocs économiques (5 %).

50. Généralement, les femmes, les enfants (surtout les orphelins et ceux qui n'ont pas de soutien parental ou familial), les personnes dont les capacités physiques sont réduites (personnes handicapées et personnes

âgées) ou ceux qui ne peuvent avoir accès ou utiliser les moyens de productions (notamment les veuves, les personnes affectées par le conflit du Nord) sont particulièrement vulnérables. Les problèmes de santé majeurs sont probablement parmi les plus déstabilisateurs pour les ménages et la société. Les ménages, surtout pauvres sont exposés à d'importants risques de santé : malnutrition, épidémies, paludisme, VIH/SIDA, tuberculose, etc.

51. **Au Mali, l'exposition aux chocs climatiques (sécheresses, inondations, etc.) affecte les moyens de production et la production agricole, pastorale, sylvicole et halieutique** (maladies et nuisibles des cultures et des plantes, épizooties, etc.) et entraînent souvent des crises importantes caractérisées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition généralisée. L'analyse pluriannuelle des situations récurrentes d'insécurité alimentaire a fait ressortir que presque toutes les régions sont considérées comme particulièrement vulnérables Gao, Tombouctou, Kidal, Mopti Ségou, Koulikoro et Kayes.

**Tableau N°1: Les Chocs Co variables et leur importance au Mali de 1980 à 2013**

Types de chocs	Fréquence	Personnes affectées	Dont entre 2004 et 2013
Sécheresse	8	6 927 000	74%
Epidémies	16	24 166	7%
Inondations	21	277 327	75%
Infestations par les insectes	5	Non enregistré	-

**Source : Banque Mondiale 2015-Note sur les politiques de protection sociale au Mali.**

52. Dans ces régions, environ 166 communes ont été identifiées comme les plus vulnérables du pays. La situation de vulnérabilité agro-alimentaire de ces vastes zones du pays est elle-même l'écho des sécheresses de 1973-74, 1984-85 et 2004-05 qui ont en leur temps profondément modifié les sociétés des Régions citées ci-dessus et les équilibres socio-économiques, humains et environnementaux à l'origine d'une partie des grandes crises politiques. Au Mali, l'inégalité alimentaire est très forte entre les Régions administratives du pays, et au sein des Régions elles-mêmes. Les régions de Sikasso, Koulikoro, Mopti, Kidal et Kayes sont les plus inégalitaires en termes de dépenses alimentaires tandis que Bamako, Tombouctou et Gao les sont moins.
53. **Le changement climatique représente pour le Mali un très grand défi.** Il engendre d'importantes perturbations dans le fonctionnement des écosystèmes du pays et contribue à la désertification. Il touche et menace déjà des secteurs clefs pour le développement du pays : l'eau, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et la santé.
54. **Une des vulnérabilités du Mali se situe également au niveau de sa démographie galopante.** Il est établi qu'une croissance démographique qui ne s'accompagne pas d'une augmentation correspondante de ressources peut effacer tous les efforts de réduction de la pauvreté. A titre d'illustration, la forte croissance démographique, jointe à la croissance économique négative qui a accompagné la crise de 2012, a rendu les jeunes encore plus vulnérables et plus facilement mobilisables pour des activités illégales ou déstabilisantes. Ainsi, beaucoup de jeunes, pour qui l'avenir semblait sans espoir, sont devenus des proies pour les groupes armés, criminels et/ou terroristes.
55. Au rythme de croissance moyenne de 3,6 % par an, l'effectif de la population malienne doublera en moins de 20 ans avec des conséquences pour la demande de services sociaux de base et l'accès à plus de ressources naturelles. Ce constat pose problème car les jeunes de moins de 25 ans représentent 65 % de la population. Il faudrait que le marché du travail puisse être en mesure d'absorber 6,2 millions de nouveaux travailleurs d'ici 2025 ce qui demeure un défi titanesque. La grande majorité des jeunes au Mali est donc sous éduquée et

sous-employée. Cela est particulièrement important pour les jeunes femmes, dont seulement quatre sur dix sont scolarisées à l'école.

56. **Après 2012, il est devenu évident que la vulnérabilité du pays se situe également au niveau des crises sécuritaires** qui sont survenues d'une manière récurrente depuis l'indépendance. La crise sécuritaire de 2012, qui était plutôt une crise multidimensionnelle car elle était aussi politique, institutionnelle et humanitaire, était la quatrième d'une série vécue par le Mali (1963, 1990, 2006, puis 2012) depuis l'accession du pays à l'indépendance.
57. **L'existence d'une série de menaces transnationales en matière de sécurité aggrave cette situation de vulnérabilité** car elles ont joué un rôle important dans les crises politiques et sécuritaires qui ont frappé le Mali. L'essor des marchés noirs et une économie informelle généralisée, la prolifération de réseaux internationaux du crime organisé, et la présence accrue de groupes terroristes sont autant de menaces pour les Etats de l'ensemble de la région du Sahel et risquent de compromettre les efforts de reconstruction que déploie le Mali.

## **VI. ENJEUX ET DEFIS STRUCTURELS DU DEVELOPPEMENT**

### **6.1 Principaux défis économiques et environnementaux**

58. **L'économie malienne demeure insuffisamment diversifiée et particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières et aux conséquences du changement climatique.** En effet, la croissance économique reste instable sous l'effet de chocs climatiques, politiques et de la volatilité des prix des productions nationales. L'un des défis pour le Mali sera donc de consolider les fondements de la stabilité macroéconomique et corriger les éléments de vulnérabilité liés aux aléas climatiques et à la faible diversification de la production.
59. **Pour que la croissance soit durable, il est nécessaire d'avoir un changement structurel mettant davantage l'accent sur la valeur ajoutée à travers l'agro-industrie et la manufacture.** Une croissance économique forte, inclusive et durable pourra être obtenue avec une meilleure contribution du secteur privé. Pour cela, le Mali doit relever le défi de rendre ce secteur privé plus dynamique, compétitif et créateur d'emplois, notamment à travers des réformes structurelles importantes pour améliorer le climat des affaires et favoriser une meilleure promotion des investissements et un développement durable des petites et moyennes entreprises, et des petites et moyennes industries.
60. **L'insuffisance des infrastructures de base constitue l'une des premières causes du manque de compétitivité des entreprises et de l'économie malienne.** Il est difficile d'imaginer un afflux significatif d'investissements dans l'économie, y compris dans les secteurs où les opportunités immédiates d'exploiter la chaîne de valeur existent, telle que l'agriculture, l'agro-industrie, tant que la disponibilité des infrastructures de base (pour le désenclavement, pour la production énergétique, pour les télécommunications, etc.) ne sera pas assurée.
61. **Le défi pour les infrastructures de désenclavement et de communication sera de relier, le plus rapidement possible les zones de production aux zones de consommation** tout en connectant les différentes régions du pays entre elles et avec les pays voisins. Ces infrastructures participent d'une logique économique et de l'impératif de créer une cohésion et un sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Le défi de l'énergie sera de satisfaire les besoins essentiels des populations et de l'économie toute entière en tenant compte de la problématique tridimensionnelle : surexploitation des ressources forestières nationales, cherté des énergies commerciales classiques et faible valorisation des potentialités nationales en énergies renouvelables.
62. **Le Mali fait face à un défi important de manque d'inclusivité de la croissance économique.** En effet les bonnes performances macroéconomiques enregistrées au cours des dernières années ne se sont pas traduites par une réduction significative de la pauvreté dans le pays. Les disparités continuent aussi de persister dans plusieurs domaines dont l'accès à la terre et à l'emploi. Un autre défi sera donc de rechercher une croissance au profit de tous les segments de la société, y compris, d'une part, les personnes considérées comme les plus pauvres et les pauvres afin d'améliorer leur vie, leurs moyens de subsistance et leur accès aux services de base et, d'autre part, les régions et les communautés défavorisées, notamment à travers la réduction des disparités dans les attributs et opportunités de développement.

## **6.2 Principaux défis liés aux services sociaux de base**

63. **La forte croissance démographique au Mali pose d'importants défis pour la stratégie de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.** En effet, sur la base d'une croissance annuelle de 3,6%, la population devrait doubler d'ici 2030. Cela devra impliquer une croissance très rapide de la demande de services publics, notamment de santé et d'éducation, pour consolider les progrès vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable et permettre les investissements en capital humain indispensables pour une croissance économique plus forte, durable et créatrice d'emplois. Cette problématique démographique du Mali n'est pas une fatalité, car il existe plusieurs manières pour agir de manière volontariste.
64. **En plus des investissements dans la santé de la reproduction, le Gouvernement doit investir dans le capital humain par l'éducation, la santé et la formation des travailleurs afin de préparer la fenêtre d'opportunité que présente la transition démographique.** Il est actuellement établi que la croissance économique, la maîtrise de la fécondité, l'éducation, la santé, la bonne gouvernance, sont des conditions nécessaires pour arriver à une croissance durable, inclusive, c'est-à-dire qui bénéficie à tous, et qui favorise la réduction effective de la pauvreté. Mais aucune de ces conditions n'est suffisante à elle seule. Il est important que les politiques futures en tiennent compte.
65. **Les enjeux pour l'emploi se situent à deux niveaux.** D'une part, avec l'extrême pauvreté qui persiste dans le secteur rural, certaines populations devront quitter et quittent déjà l'agriculture. Par conséquent, il faudra créer de nouvelles d'opportunités, en amont et en aval de la production agricole, créer des emplois salariés et rémunérés pour cette frange de la population qui quitte l'agriculture ou arrive sur le marché du travail. Ces jeunes, dont beaucoup sont issus du milieu rural, constituent une autre poudrière de demain, s'ils n'ont aucune perspective d'emploi. D'autre part, le marché du travail urbain au Mali est très étroit pour les jeunes, les femmes et les personnes les plus pauvres qui éprouvent de nombreuses difficultés à accéder à un emploi, même avec un niveau d'éducation élevé. Elles sont davantage discriminées que les hommes et elles présentent des taux d'inactivité et de chômage bien supérieurs à la moyenne.
66. **L'éducation au Mali reste confrontée à cinq défis majeurs :** (i) la faible qualité des enseignements et des apprentissages surtout au niveau des Collectivités territoriales ; (ii) la faiblesse de l'accès à l'éducation à cause de l'ampleur des inégalités ; (iii) la faiblesse de la gouvernance du secteur (insuffisance et mauvaise gestion des ressources financières, prolifération d'établissements privés non conformes aux normes) ; (iv) l'inexistence d'une carte scolaire adaptée ; (v) l'inadéquation entre formation et emploi (employabilité des jeunes sortants).
67. **En matière de santé, l'enjeu est de renforcer un système efficace de services assurant des prestations sanitaires fondées sur les soins de santé publique accessibles et acceptables par tous.** Entre autres objectifs, il s'agissait de transférer aux collectivités/communautés les pouvoirs de décision et de gestion relatifs à la résolution des problèmes locaux de santé et de développer un système de financement communautaire des dépenses de santé complémentaire au financement public. Dans ce cadre, il s'agira de renforcer la dynamique communautaire positive qui s'est instaurée.

## **6.3 Principaux défis liés à la gouvernance et au développement institutionnel**

68. **Un des enjeux principaux pour le Mali se situe au niveau de la refondation de l'Etat et de ses moyens d'action à travers l'approfondissement du processus de décentralisation de l'Etat.** Le rétablissement de la confiance des populations aux administrations décentralisées et déconcentrées devient primordial et l'évolution du mode de fonctionnement de la démocratie malienne apparaît désormais comme un enjeu

primordial. Plusieurs défis se posent au niveau de ce processus de décentralisation de l'Etat, parmi lesquels nous retenons les suivants.

69. **Il est nécessaire de mettre en œuvre une décentralisation renforcée, fondée sur la régionalisation, pour mettre le développement régional au centre de la gouvernance**, de la croissance et de la solidarité nationale, tout en garantissant le respect des diversités culturelles et territoriales, en préservant l'unité et l'intégrité nationales. Il s'avère également crucial de relever le défi d'un développement territorial cohérent, équilibré et durable, basé sur les spécificités propres à chaque région, en tenant compte de la préservation des ressources naturelles, de la promotion de l'économie verte et de la lutte contre les changements climatiques.
70. **La décentralisation devra également être en mesure d'œuvre en faveur d'une gouvernance inclusive du territoire** pour conforter la légitimité des collectivités territoriales, une meilleure prise en compte des citoyens, des organisations de la société civile dans la gestion des affaires publiques. Un des défis de la décentralisation est d'améliorer l'offre de services de qualité aux populations en veillant à la concrétisation rapide du transfert des compétences et surtout des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales pour leur permettre de satisfaire aux besoins des populations. Il s'agira de définir un schéma soutenable de la décentralisation à partir des ressources internes (transfert d'impôts et taxes, transferts budgétaires conséquents, mobilisation de financement innovants, etc.), car le besoin d'accroître les ressources financières des collectivités territoriales «hors appuis extérieurs» demeure important.
71. **La réalisation de progrès tangibles dans le domaine de la gouvernance des affaires publiques et des finances publiques apparaît déterminante pour contribuer au raffermissement de la confiance des citoyens dans l'Etat et ses institutions.** Il est crucial que l'action du Gouvernement se focalise sur (i) l'amélioration de la gestion des ressources humaines, notamment par le renforcement des actions de mesures de performance et de contrôles administratifs assortis, le cas échéant, de sanctions ; (ii) l'adoption et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la GAR ; et (iii) l'amélioration des mécanismes de transparence et de redevabilité auprès du citoyen concernant les politiques et programmes publics. En matière de gestion des finances publiques, le Gouvernement devra accroître l'efficacité de la politique fiscale, renforcer la qualité du contrôle interne ex post et du contrôle externe, mettre effectivement en application la loi contre l'enrichissement illicite, et la politique nationale de la transparence.

## VII. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE POUR LA RELANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (CREDD) 2016-2018

72. Ce chapitre présente le contenu du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable sur la période 2016-2018. Il reprend pour chaque axe et domaine prioritaire de la stratégie, les objectifs poursuivis par le Gouvernement. Il présente également une série d'orientations majeures, de mesures et d'actions phares qui doivent être prises par les départements ministériels et les différents organismes publics et parapublics, ainsi que les prévisions des budgets-programmes associés. Un plan d'actions opérationnalise cette stratégie.
73. **Ce document sert de boussole pour l'ensemble des secteurs en ce qui concerne les changements attendus dans la mise en œuvre et la conduite des politiques publiques.** Toutefois, ces orientations majeures, mesures et actions phares n'ont pas vocation à être exhaustives et ne se substituent pas aux stratégies et aux plans d'actions plus complets et plus précis qui existent dans chaque secteur.

### 7.1 Rappel des enjeux et Justification du cadre stratégique

74. **L'architecture du CREDD constitue une représentation appropriée et cohérente des enjeux et défis de développement du Mali.** L'enjeu principal pour le Mali actuel est d'asseoir **la paix et la sécurité** sur tout le territoire national, condition sine qua non de tout développement. (**Axe préalable N°1**). Les parties prenantes de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale doivent se donner la main pour mettre en œuvre rapidement et efficacement les mesures et les dispositions nécessaires telles que prévues dans l'Accord pour un retour effectif et durable de la paix et de la sécurité.
75. L'efficacité des stratégies mises en œuvre, c'est-à-dire l'atteinte des résultats stratégiques sur la base des moyens disponibles, suppose qu'elles se déroulent dans un cadre économique stable tant au niveau du secteur réel que des finances publiques. Il faut donc avant tout consolider la stabilité macroéconomique du pays en renforçant le cadrage macro-économique, en améliorant la gestion des finances publiques et en accompagnant le développement de la micro-finance (**Axe préalable N°2**).
76. L'augmentation des revenus des pauvres suppose que ceux-ci disposent d'un emploi ou d'un auto-emploi et qu'ils participent à des activités génératrices de revenus adaptées à la demande du marché. Une condition nécessaire à la baisse de la pauvreté et des inégalités au Mali, est donc la réalisation d'une croissance, créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres, qui prenne en compte les défis environnementaux dont ceux liés au changement climatique, c'est-à-dire **une croissance inclusive et durable (Axe stratégique N°1)**.
77. Trop nombreuses sont encore les couches de la population qui n'ont pas **accès à des services sociaux de qualité**. A la faveur de la signature aux Nations Unies des Objectifs de Développement Durable qui mettent l'accent entre autres sur les services sociaux de base, il convient de renforcer le capital humain, avec un accent particulier sur le genre, la population, grâce à un accès renforcé à l'éducation, à la santé, à la protection sociale, à l'eau et l'assainissement, et à un habitat décent. Un faible accès à ces services aggrave davantage la pauvreté. Promouvoir l'accès à l'éducation, à la santé, à des services sociaux de qualité est une voie incontournable pour l'amélioration du bien-être social des populations (**Axe stratégique N°2**).



78. Sans équité, sans transparence, ni efficacité et efficience, les programmes destinés à la croissance et au bien-être des populations, ne sauraient aboutir aux résultats escomptés, et ce quelles que soient les ressources mobilisées. Un cadre institutionnel adapté et une bonne gouvernance sont des garanties nécessaires à la bonne utilisation des ressources, à la confiance des populations à l'Etat, à leur adhésion et participation aux politiques de développement et donc au maintien de la paix sociale et de la paix en général. Il s'agit donc de faire du Mali un pays bien gouverné et de moderniser les institutions de l'Etat (**Axe stratégique N°3**).

## 7.2 Rappel sur les conclusions du rapport et de la revue de mise en œuvre à mi-parcours du CSCR 2012-2017

79. Le rapport à mi-parcours d'avancement du CSCR a présenté un état des lieux de l'avancement du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté. Il concluait sur l'importance des enjeux en termes de développement institutionnel, économique et social, et soulignait l'importance de rechercher une meilleure performance des politiques publiques dans l'ensemble des secteurs. En outre, il insistait sur l'importance d'un nombre restreint de secteurs à soutenir pour leur potentiel en termes de développement.

80. *Premièrement, **l'éducation y compris la formation professionnelle** bien qu'ayant bénéficié d'une allocation en adéquation avec les prévisions sur la période 2012-2014, doit être au cœur de l'attention gouvernementale car elle affiche des résultats en deçà des attentes et l'avenir du pays dépendra de la qualité du capital humain des futures générations. Une attention particulière doit être accordée à la scolarisation des filles.*

81. *Deuxièmement, **la santé (y compris la nutrition)** qui est l'autre composante du capital humain qui a obtenu un financement moindre que ce qui était prévu sur la période 2012-2014, doit demeurer au cœur de la priorité gouvernementale. Outre les pathologies classiques, il conviendra de s'attaquer aux nouveaux fléaux liés à une malnutrition (diabète, obésité) avec des campagnes de communication et répondre également aux besoins de planification familiale. Un effort budgétaire doit être consenti afin de progresser vers l'engagement d'Abuja d'allouer 15% des ressources budgétaires au secteur de la santé, contre seulement 5% sur la période 2012-2014.*

82. *Troisièmement, **l'Agriculture** qui a également bénéficié d'une allocation budgétaire en deçà des prévisions, doit être soutenue davantage compte tenu du caractère très rural de la pauvreté. Ce développement rural permettra d'améliorer la situation nutritionnelle qui est considérée très précaire dans la plupart des zones rurales. Il est préconisé d'augmenter la part destinée à ce secteur pour atteindre au moins l'engagement de Maputo d'allouer 10% des dépenses à ce secteur.*

83. *Quatrièmement, **le réseau des transports routiers** doit être développé afin de désenclaver le pays, ce qui permettra d'accompagner le développement rural (en rapprochant les zones de production des zones de consommation) et un aménagement du territoire équilibré entre les différentes régions du pays. Enfin, les systèmes **de protection sociale** doivent être développés, particulièrement pour les couches les plus vulnérables qui sont soumises à des privations importantes.*

84. Pour faire face aux besoins budgétaires de ces priorités et de l'ensemble des autres secteurs, il convient de poursuivre les efforts entrepris pour mobiliser davantage les ressources fiscales, conformément aux critères de convergence de l'UEMOA. Cet effort de mobilisation des ressources internes pourra favoriser la qualité du dialogue et du partenariat avec les partenaires techniques et financiers. Parallèlement, la recherche de partenariats publics-privés, lorsque cela s'avère opportun, permettra de lever des ressources additionnelles

pour financer des projets. La concertation avec les partenaires techniques et financiers doit se consolider pour optimiser les ressources qui peuvent être mises à disposition par ces derniers.

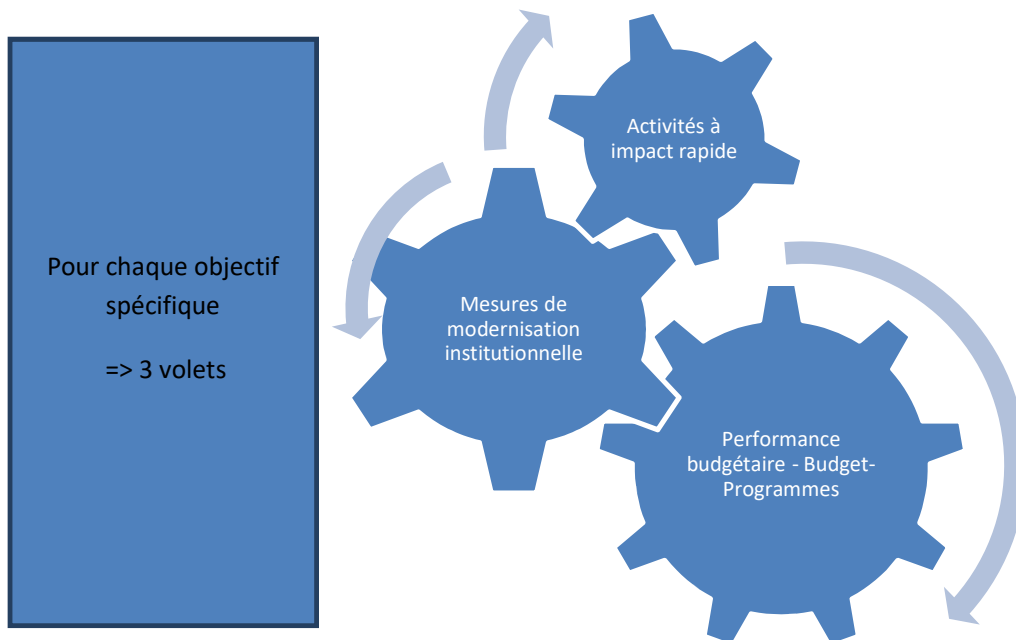
85. Dans la continuité de cette approche élargie du financement du développement, l'implication des partenaires techniques et financiers non-traditionnels, le flux d'investissement direct étranger et la mobilisation des transferts de migrants, offrent de réelles opportunités pour progresser sur le chemin du développement durable.
86. Par ailleurs, à l'occasion de la revue à mi-parcours du CSCRP, les Partenaires Techniques et Financiers avaient insisté sur l'importance de trois dimensions pour soutenir le développement du Mali qui ont été prises en compte dans l'élaboration de ce document. En matière d'éducation, ils ont souligné l'importance d'améliorer la gouvernance et la décentralisation du secteur, la qualité des enseignements et des apprentissages, la reprise de l'école dans toutes les zones du pays, l'employabilité des jeunes, et la préparation du nouveau Programme Décennal (PRODEC II). En outre, les partenaires ont également appelé de leurs vœux l'approfondissement de la décentralisation. Enfin, ils ont montré leur attachement au strict respect des dispositions prévues dans l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale.

### **7.3 Mission et objectif général du CREDD**

87. **La mission** du CREDD 2016-2018 est de *« servir pour toutes les parties prenantes, de cadre intégrateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales »*. L'**objectif global** du CREDD 2016-2018 est de *« rendre possible la perspective de l'atteinte des ODD, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni »*.
88. Pour atteindre cet objectif global, la stratégie se décline en **deux (2) axes préalables et trois (3) axes stratégiques**. Les axes sont déclinés en **13 domaines prioritaires et en 38 objectifs spécifiques**. Il est indiqué comment chacun des objectifs spécifiques contribue aux 17 Objectifs de Développement durable.
89. La stratégie comporte également des lignes directrices transversales qui devront être appliquées à l'ensemble des domaines prioritaires pour optimiser les progrès des objectifs spécifiques.

### **7.4 Orientations stratégiques du CREDD**

90. Une stratégie doit définir les moyens budgétaires qui lui seront affectés, les réformes qui seront entreprises ainsi que les principales activités qui seront réalisées. Ainsi, le CREDD est structuré autour de trois volets: (i) *« Pilotage budgétaire » articulé autour des budgets-programmes existants*, (ii) *« Modernisation institutionnelle »*, (iii) *« Activités à impact rapide (AIR) »*.



91. La stratégie précise pour chaque objectif spécifique les ressources des budgets-programmes qui lui seront associées. Le Gouvernement du Mali prévoit d'opérationnaliser les budget-programmes dans le vote de la loi de finances 2017<sup>7</sup>.

#### **Encadré n°7 : Convergence entre Planification stratégique-Performance budgétaire**

Ce document présente pour chaque secteur les prévisions des budgets-programmes qui évolueront en fonction du cadrage budgétaire et de la mise en œuvre progressive des budgets-programmes au sein des départements ministériels. Il est prévu l'introduction effective des budgets-programmes dans le projet de loi de finances 2017. Les données budgétaires sont présentées principalement à titre indicatif.

Il importe que les deux processus de planification stratégique et de performance budgétaire basés sur les budgets-programmes soient liés. En effet, ils obéissent tous deux à un objectif commun qu'est celui de la gestion axée sur les résultats. De plus, la prévision des allocations budgétaires doit faire partie intégrante d'une stratégie, avec la déclinaison des objectifs et des principales mesures et actions envisagées pour atteindre ces objectifs. Toute stratégie est soumise à une contrainte budgétaire plus ou moins rigide exprimée ici par les prévisions des budgets-programmes.

Les budgets-programmes ne représentent pas un « costing » des actions, mais une prévision des allocations budgétaires allouées à ce secteur. Il est entendu que des ressources additionnelles devront être mobilisées,

<sup>7</sup>Au sens de l'UEMOA et de la législation nationale, le programme est défini comme « un regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions représentatif d'une politique publique clairement définie dans une perspective de moyen-terme » et qui relèvent d'un même ministère. A chaque programme sont associés des objectifs et des indicateurs quantitatifs. L'objectif peut-être spécifié en fonction du public ciblé (usager, contribuable, citoyen) par la politique publique. On peut ainsi distinguer trois dimensions pour la détermination des objectifs : l'efficacité socio-économique, la qualité du service, l'efficacité de la gestion. (Cf – Guide Didactique UEMOA)

notamment en partenariat avec le secteur privé et également avec les partenaires techniques et financiers pour contribuer à atteindre les objectifs poursuivis.

Les prévisions budgétaires des budgets-programmes sont amenées à évoluer dans le cadre des lois de finances rectificatives, mais surtout dans le cadre de la redéfinition des priorités eu égard à l'évolution du contexte et à l'évaluation de la performance des politiques. Il convient également de signaler que le périmètre et l'intitulé des budgets programmes peuvent être amenés à évoluer au fur et à mesure de leurs implantations dans le système national de gestion des finances publiques.

92. Ces ressources budgétaires permettront d'une part de financer des mesures de modernisation institutionnelle qui vont permettre d'améliorer la performance d'ensemble et la transparence du secteur, la qualité des biens et des services proposés aux populations, et de rapprocher l'administration de ses administrés. D'autre part, les ressources mobilisables permettront de financer des activités à impact rapide c'est-à-dire celles qui disposent d'un potentiel important en termes d'impact sur les conditions de vie de la population : opportunités économiques, accès à des services sociaux de base de qualité, citoyenneté et gouvernance locale. En outre, le dispositif de suivi du CREDD 2016-2018 tiendra compte de ces trois volets.
93. **L'Axe préalable 1 « Paix et Sécurité »** intègre les différentes mesures prises pour la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale. Il intègre également l'ensemble des mesures destinées à améliorer l'ordre, la sécurité et le renforcement des forces de défense nationale.
94. **L'Axe préalable 2 « Stabilité Macro-économique »** intègre les options prises pour consolider et soutenir le secteur financier dont la micro-finance et améliorer le système de gestion des finances publiques.
95. **L'Axe stratégique 1** concerne « **la Croissance économique inclusive et durable** ». Il se décompose en 4 domaines prioritaires : (i) Développement rural et sécurité alimentaire, (ii) Protection de l'Environnement, (iii) Développement des Infrastructures, et (iv) Autres secteurs porteurs de croissance.
96. **L'Axe stratégique 2** concerne « **l'Accès aux services sociaux de base** ». Il s'articule autour de 3 domaines prioritaires : (i) le Développement des compétences (Education, Alphabétisation, Emploi et Formation Professionnelle), (ii) le Développement des services sociaux de base (Santé, Eau, Assainissement, Urbanisme), et (iii) le Développement social, Actions Humanitaires et Solidarité.
97. **L'Axe stratégique 3** concerne le « **Développement institutionnel et la gouvernance** ». Il se décompose en 03 domaines prioritaires : (i) Transparence et coordination des politiques, (ii) Développement Institutionnel (dont Justice, Décentralisation, etc), ((iii) Relations Internationales.

## **7.5 Lignes directrices transversales pour la mise en œuvre du CREDD 2016-2018**

### **7.5.1. Penser le développement du Mali dans une dynamique régionale**

98. Il convient de dépasser le blocage de l'enclavement qui justifierait les obstacles au développement du Mali. Le pays doit pouvoir saisir l'opportunité d'avoir 7 pays limitrophes au sein desquels vivent plus de 113 millions d'habitants (11,3% de la population africaine), dont le PIB cumulé s'établit à 250 milliards de dollars (dont 192 milliards pour l'Algérie) soit 13,6% de la richesse produite sur le continent africain. Sept voisins, c'est autant d'opportunités de développer les échanges économiques et commerciaux.

99. Les initiatives visant à promouvoir la concrétisation des projets intégrateurs et à mutualiser les moyens techniques, financiers et humains dans un contexte d'intégration régionale seront valorisées. Pour cela, le Gouvernement compte sur son appartenance aux différentes zones d'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO, Union Africaine) et sur la qualité de ses relations avec ses partenaires stratégiques pour optimiser son développement. A cet effet, il est prévu notamment de (i) connecter les infrastructures de transport et le réseau électrique aux pays limitrophes, (ii) mettre en œuvre des textes communautaires (UEMOA), et (iii) développer les zones de coopération transfrontalières, etc.
100. Ces projets de connexion sous régionale des infrastructures permettront d'améliorer la compétitivité et l'attractivité économique du Mali. Afin de promouvoir la croissance économique, le Gouvernement doit également pouvoir consolider les filières porteuses de croissance qui lui confèrent des avantages comparatifs par rapport aux pays limitrophes.

### **7.5.2. Développer une ingénierie de projet qui permette d'améliorer la qualité des politiques, des programmes et des projets mis en place.**

101. Des liens existent entre les différents objectifs spécifiques qu'il convient de prendre en compte dans la conduite des actions publiques pour optimiser les bénéfices attendus de la synergie entre les politiques, programmes et projets
102. Le Mali ne peut pas se permettre des « éléphants blancs », ces projets qui aboutissent à la création d'infrastructures démesurées mais sans ou avec très peu de résultats. Il convient de mettre en œuvre des politiques, des projets, des programmes qui proposent un dosage équilibré entre du « soft » (procédures, formation, gestion, etc) » et du « hard » (investissements immobilier et mobilier), tout en prenant en compte les dépenses induites par ces projets (dépenses de fonctionnement, entretien). Les projets doivent faire l'objet de procédures d'identification et de sélections particulièrement rigoureuses.
103. Construire une école n'est utile que si des instituteurs bien formés sont en mesure de proposer une éducation de qualité à des élèves qui disposent de livres et de fournitures. Construire, réhabiliter un hôpital n'est utile que si les patients peuvent avoir accès à des soins et à des médicaments de qualité, dans un environnement sain avec une gestion financière rigoureuse. Construire une route n'est utile que si des mesures de contrôle permettent d'en garantir sa qualité et sa viabilité, et si des moyens opérationnels et financiers peuvent être facilement mobilisables pour en assurer l'entretien.

### **7.5.3. Cibler les groupes vulnérables**

104. Un des critères transversaux dans la mise en œuvre des politiques publiques doit être le ciblage des groupes vulnérables. Outre la pauvreté monétaire que le Gouvernement entend résorber en développant le caractère inclusif de la croissance via notamment ses actions en faveur du développement des filières porteuses de l'économie, la pauvreté non-monétaire, inhérente aux conditions de vie est encore plus difficilement et profondément vécue par les populations.
105. Le ciblage des pauvres doit être « le fil rouge » de l'intervention gouvernementale. L'Etat doit démultiplier sa capacité à protéger celles et ceux qui sont les plus marginalisés et les plus précaires face aux incidents de la vie. L'Etat doit pouvoir agir pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder aux services sociaux de base, mais également aux services de justice, aux services en charge d'assurer leur protection, etc.

#### **7.5.4. Adapter la mise en œuvre des actions en fonction des spécificités des territoires d'intervention**

106. De par sa configuration géographique, le Mali est composé d'un ensemble de territoires qui disposent chacun de leurs spécificités socio-culturelles, de leurs atouts naturels, économiques, de leurs forces et faiblesses respectives.

107. Ces spécificités territoriales doivent être prises en compte et pleinement intégrées dans l'élaboration, et la mise en œuvre des schémas régionaux d'aménagement du territoire. En outre, il faut pouvoir tenir compte également des forces en présence qui ne sont pas forcément structurées d'une manière homogène sur l'ensemble du territoire (associations communautaires, acteurs du secteur privé, etc). La production, la collecte des statistiques à un niveau local sont essentielles pour affiner l'élaboration de ces schémas et des politiques à un niveau local.

108. La décentralisation dont l'objectif est de rapprocher le décideur public des bénéficiaires va progresser au cours des prochaines années au Mali. La décentralisation est bien plus qu'un simple secteur d'intervention. C'est un nouveau mode de gouvernance des territoires, un nouveau mode d'élaboration des politiques, un nouveau mode de dialogue entre les acteurs qui vont s'imposer sur un nombre croissant de secteurs. Hormis les secteurs très régaliens (police, défense, sécurité, justice, monnaie etc.), cette réforme territoriale est donc amenée à impacter la quasi-totalité des départements ministériels. Ceux-ci devront se mobiliser efficacement (notamment via les cellules d'appui à la déconcentration et à la décentralisation) et leurs services déconcentrés afin de redoubler d'efforts pour rendre la décentralisation opérationnelle et efficace.

#### **7.5.5. Opérationnaliser la gestion axée sur les résultats.**

109. La mise en œuvre du CREDD 2016-2018 doit se baser sur la gestion axée sur les résultats. Une politique nationale de gestion axée sur les résultats précisera le cadre stratégique de cette approche. Conformément à la définition consensuelle de l'OCDE, la gestion axée sur les résultats se détermine comme étant « une stratégie de gestion par laquelle une organisation s'assure que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation des résultats souhaités (produits, effets directs et impact).

110. La gestion axée sur les résultats repose sur la participation des parties prenantes et sur une définition claire des responsabilités concernant les résultats. Elle exige le suivi des progrès vers les résultats et l'établissement de rapports sur la performance et la rétro-information qui sont minutieusement examinés et utilisés pour améliorer la conception ou l'exécution du programme ».

#### **7.5.6. Intégrer les thématiques « Genre, Emploi et Changement Climatique » dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques**

111. Comme évoqué précédemment, il faut pouvoir profiter des synergies intersectorielles (et intra). En outre, le genre, l'emploi et l'environnement font partie des thématiques transversales qui doivent être prises en compte dans l'ensemble des politiques. Des guides sur l'intégration de ces thématiques dans l'élaboration et le suivi-évaluation ont été validés lors d'ateliers régionaux (PNUD/Afristat). Ils serviront d'outils précieux pour la prise en compte de ces thématiques dans les politiques publiques. Ces guides feront notamment l'objet de diffusion large dans les départements ministériels.

112. Les ministères en charge de ces thématiques ont d'ores et déjà comme prérogatives de s'assurer que ces thèmes soient pris en compte effectivement dans les différentes politiques. Par ailleurs, il est demandé à l'ensemble des départements ministériels de se rapprocher de ceux en charge de ces trois questions pour s'assurer de leur prise en compte judicieuse et pertinente dans leurs programmes d'actions.
113. Les femmes représentent plus de la moitié de la population et constituent la majorité des pauvres de la planète. Elles produisent la moitié des aliments, ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 2 % des terres, reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Dans le secteur formel, la représentation des femmes dans les instances de décisions reste encore très faible. Pour parvenir à corriger les inégalités entre hommes et femmes, il est essentiel d'intégrer le genre dans la conception et la budgétisation des politiques et stratégies pour davantage de justice et d'égalité dans la conduite des actions publiques.
114. Très souvent, dans les actions de développement, les questions de genre, comme celles concernant la pauvreté, les inégalités ou les exclusions sociales, sont ajoutées après coup ou considérées comme des catégories séparées, alors qu'il s'agit d'enjeux transversaux déterminants pour la réussite de la politique ou de la stratégie de développement. L'approche genre doit dépasser les stratégies et politiques de promotion de la femme ou d'amélioration de la condition de la femme. Elle doit consister plutôt à promouvoir un processus de développement équilibré entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie économique, politique, sociale, culturelle, etc.
115. Les secteurs clés de l'économie malienne sont très sensibles au changement climatique rendant le pays très vulnérable à ses effets néfastes. Une des conséquences majeures de ces effets néfastes serait l'insécurité alimentaire et l'accroissement de la pauvreté, la perte d'emploi dans les secteurs d'activités les plus vulnérables au risque climatique, touchant particulièrement les femmes qui dépendent largement de l'utilisation des ressources naturelles pour mener leurs activités créatrices de revenus. Les risques climatiques et les perturbations de l'écosystème ont des conséquences directes ou indirectes sur la situation socio-économique et le bien-être des populations
116. Les impacts actuels du changement climatique (sécheresse, modification du cycle des pluies, inondations, avancée de la désertification, etc.) imposent de mettre en œuvre des trajectoires de développement nouvelles et des chemins de transition qui permettront un développement durable et bénéfique à tous. Le défi principal face au changement climatique est de pouvoir allier : (i) la réduction des risques de catastrophes tout en diversifiant les moyens d'existence des populations vulnérables, (ii) la résilience aux impacts et effets néfastes des conséquences du changement climatique, à travers les options d'adaptation et d'atténuation, (iii) la gestion durable des ressources naturelles et (iv) la protection sociale.
117. La mise en œuvre des OMD n'a pas permis de résoudre le problème du chômage au Mali et malgré les efforts faits en la matière, le pays semble s'être éloigné du plein emploi. Or, la création d'emplois reste parmi les priorités pour une croissance inclusive. Par ailleurs, les succès dans la lutte contre la pauvreté dépendront, entre autres, de la capacité du pays à créer des emplois et auto emplois qui permettent à la majorité de la population active, particulièrement aux jeunes, de s'affranchir de cette pauvreté tant en milieu rural qu'urbain. A cet effet, toute opportunité d'emploi décent doit être privilégiée dans tous les secteurs et domaines d'intervention retenus dans le CREDD.
118. Le défi de l'emploi implique de combiner les instruments de plusieurs politiques sectorielles en tenant compte des dynamiques économiques et démographiques des différentes régions du pays et en articulant les échelles

d'action. Dans cette perspective, des politiques de renforcement des capacités des acteurs locaux à s'insérer dans les filières économiques régionales porteuses sont importantes.

#### **7.5.7. Privilégier la concertation avec les associations de la société civile, syndicats, secteur privé et collectivités locales.**

119. Le Gouvernement redoublera d'efforts pour améliorer la performance des politiques publiques. Aussi intenses que seront leurs efforts, les services de l'Etat ne pourront pas atteindre les résultats escomptés sans une adhésion pleine et entière des populations (au sens large) aux actions qui seront mises en œuvre. L'ensemble des forces vives doit être impliqué pour aller « ensemble » dans la même direction.

120. Il est vivement recommandé de mettre en place des cadres de concertations pluri-acteurs. Il n'est pas nécessaire que ces cadres soient « formalisés » afin de ne pas entraîner de la lourdeur administrative inutile. Mieux, il importe que chacun puisse amener son expertise dans un cadre de concertation et de dialogue. La concertation ne doit jamais être une fin en soi mais bien un moyen d'améliorer la qualité des politiques publiques.

121. Il est de l'intérêt des structures de la société civile (associations d'usagers, associations communautaires, syndicats, secteur privé, etc.) de partager avec les décideurs sur les besoins spécifiques ressentis, sur les marges d'améliorations des politiques ou des projets, tout comme il est de l'intérêt des décideurs d'entendre les bénéficiaires sur le contenu exact de leurs doléances, sur ce qui marche ou ce qui marche moins bien.

#### **7.5.8. Améliorer la qualité du dialogue et la concertation avec les partenaires techniques et financiers**

122. Le Gouvernement met tous les moyens en œuvre pour améliorer la mobilisation des recettes budgétaires propres. Ces efforts ont notamment permis au cours des dernières années d'améliorer le ratio « Recettes fiscales » rapportées au PIB. Ces efforts se poursuivront. Toutefois, les ressources que les partenaires techniques et financiers mettent à disposition du développement du Mali sont nécessaires.

123. Le Gouvernement doit saisir l'opportunité que représentent les ressources importantes mises à la disposition par les partenaires techniques et financiers pour améliorer la gestion et la transparence de l'aide. Le Gouvernement s'engage à mettre en place une interface numérique qui permette d'améliorer la gestion et la transparence de l'aide.

124. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de la concertation, du dialogue et de profiter d'une manière optimale de l'expertise des partenaires techniques et financiers. La mise en œuvre de la Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (2015-2018), document partenarial entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement, va dans ce sens.

125. Il est de la responsabilité première des départements ministériels d'assurer un meilleur leadership dans la coordination des actions de coopération, et de mettre en œuvre des mesures concrètes qui permettent d'améliorer l'alignement sur les priorités et les procédures nationales. Les départements ministériels devront par ailleurs, s'impliquer activement et sur une base régulière dans l'animation de groupes mixtes « Gouvernement-PTF » de dialogue et de coordination, en association avec le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide et le Pool Technique des PTF.



## VIII. AXE PREALABLE 1 : « PAIX ET SECURITE »

### Domaine prioritaire 1 => Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord

Tableau n° 2 : Budget programme de l'axe préalable 1

	En milliards FCFA				En% du total des axes			
	2016	2017	2018	Somme	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
<b>Axe préalable 1 "Paix et Sécurité"</b>	49,5	57,0	65,6	172,1	4,86%	4,99%	5,12%	5,00%
Domaine prioritaire => Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord	2,1	2,3	2,5	7,0	0,21%	0,20%	0,20%	0,20%
Domaine prioritaire => Défense et Sécurité	47,4	54,6	63,1	165,1	4,66%	4,79%	4,93%	4,80%

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

#### Objectif spécifique 1 : Agir efficacement et rapidement pour la Paix et la Réconciliation Nationale

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5 et n°16

**ODD 5 : Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 16 : Promouvoir** l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

126. La libération des territoires du nord, le retour de l'ordre constitutionnel grâce à l'organisation, en 2013, d'élections présidentielles libres, transparentes et apaisées, l'aboutissement du processus de négociation à la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale, entre le Gouvernement du Mali et des groupes armés en juin 2015, la mise en place de la commission vérité, justice et réconciliation nationale et de plusieurs commissions de veille pour la médiation des conflits sont des avancées réelles en matière de paix et de réconciliation nationale.

127. L'implication et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes est d'une importance cruciale pour mettre en œuvre les mesures prévues dans l'accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale. Ce dernier fait l'objet d'un suivi régulier au sein du Comité de Suivi de l'Accord. Par ailleurs, le Gouvernement a élaboré un plan d'actions de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale décliné en 58 points.

128. Le Gouvernement s'engage à mener toutes les actions utiles pour faire la lumière, établir la vérité sur les violations graves des droits de l'Homme commises dans le pays et créer les conditions de retour et de réinsertion des réfugiés et déplacés. En outre, il mettra tout en œuvre pour favoriser le dialogue intra et intercommunautaire, la coexistence pacifique entre les populations et le dialogue entre l'Etat et les populations afin de promouvoir auprès des communautés le respect de l'Etat de droit, des valeurs républicaines, démocratiques, socio-culturelles, et du droit à la différence en faisant des recommandations dans le domaine de la prévention des conflits. Il s'agira également de faciliter le bon accomplissement du culte, renforcer le dialogue intra et inter-religieux, et encadrer le verbe et l'action religieux.

129.L'atteinte de ces objectifs sera rendu possible grâce à un certain nombre de mesures phares. Le Gouvernement mettra en place des mécanismes de justice transitionnelle notamment grâce aux travaux de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) qui bénéficiera des moyens appropriés pour exercer sa mission. Une Commission d'enquête internationale sera créée chargée de faire la lumière sur tous les crimes de guerre, les crimes contre l'Humanité, les crimes de génocide et les crimes sexuels. Cette commission fera également la lumière sur les autres violations graves du Droit international, des Droits de l'homme et du Droit international humanitaire sur tout le territoire malien. Un mécanisme de veille et d'alerte sera mis en place sur les violations des droits de l'homme et d'incitation à la violence.

130.En outre, il sera élaboré une Charte nationale pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale et une conférence d'entente nationale sera organisée. Un programme de dialogue intra et intercommunautaire sera mis en œuvre visant à promouvoir la coexistence pacifique et le vivre-ensemble. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre pour faciliter le retour et la réinstallation des populations déplacées et réfugiées.

131. Une réglementation sera mise en place et suivie de près sur l'exercice du culte, sur l'installation et l'animation des établissements et des édifices religieux et du culte. Les mesures prises doivent permettre de définir les rôles et les responsabilités des autorités religieuses en matière de stabilisation sociale. Le Gouvernement s'engage ainsi à faciliter l'organisation de concertations intra et interreligieuses, de contribuer à la gestion des conflits inter et intra-confessionnels. Les centres religieux détruits seront réhabilités.

**Tableau n° 3: Budget programme Paix et Réconciliation nationale**

<b>Prévisions des budgets- programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016- 2018</b>
<b>Paix et Réconciliation Nationale</b>	<b>763 332</b>	<b>817 600</b>	<b>876 628</b>	<b>819 187</b>	<b>2 457 560</b>
Promotion de la Paix, de la réconciliation nationale et de la Cohésion sociale	735 218	787 488	844 342	789 016	2 367 048
Exercice de la Religion et du Culte	28 114	30 112	32 286	30 71	90 12

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 2 : Contribuer à un développement équilibré entre toutes les régions du Mali en mettant en œuvre la phase de relèvement rapide de la Stratégie spécifique de développement des régions du Nord du Mali**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5 et n°10

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre**

132. Parmi les graves conséquences de la crise se trouve l'effondrement de l'appareil administratif d'Etat dans les régions affectées par la crise et cela suite, d'une part, aux destructions physiques systématiques de toutes les structures qui caractérisent l'État et les instances de gouvernance locale et, d'autre part, à l'absence totale dans ces régions des fonctionnaires de l'administration publique, des services techniques déconcentrés de l'Etat et surtout des structures en charge des services sociaux de base. La libération des régions du nord a permis le retour de l'Etat et de l'appareil administratif. La crise a aussi comme impact la contraction des

activités économiques dans les Régions affectées par le conflit, du fait de la destruction d'une partie importante du tissu économique et social et la suspension, voire l'arrêt total des activités économiques et financières

133. Le retour de l'ordre constitutionnel grâce à l'organisation, en 2013, d'élections présidentielles et législatives libres, transparentes et apaisées et la signature d'un accord de paix et de réconciliation nationale, entre le Gouvernement du Mali et des groupes armés en juin 2015, consacrant ainsi des avancées réelles en direction de la paix et de la réconciliation nationale permettent de renforcer ce retour de l'Etat et des collectivités territoriales et une plus grande prise en charge des besoins humanitaires d'urgence.
134. Les régions du Nord, bien que défavorisées par rapport à l'éducation et l'accès à l'eau potable, recèlent des potentialités importantes au niveau de l'élevage, des richesses du sous-sol et du tourisme (aujourd'hui en très forte régression du fait de l'insécurité). L'accord de paix et de réconciliation signé en mai et paraphé en juin 2015, prévoit de donner aux régions plus de latitude pour formuler des stratégies de développement fondées sur les spécificités locales ainsi que la création d'une Zone de développement des régions du nord permettant de coordonner les efforts et de mutualiser les moyens.
135. Au cœur de l'Accord de Paix et de réconciliation Nationale, se situe la nécessité de répondre à court, moyen et long terme aux enjeux du développement des régions du Nord. Une stratégie spécifique des régions du Nord a été élaborée, permettant de relever les défis découlant de ses enjeux. Le Gouvernement mobilisera l'ensemble des moyens techniques, financiers et humains pour mettre en œuvre cette stratégie spécifique de développement des régions du Nord.
136. Une zone de développement des régions du Nord sera mise en place dotée d'un conseil consultatif chargé de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie. Il sera procédé à l'établissement d'un plan finalisé et détaillé du retour des effectifs des services publics et de la mise à disposition des effectifs découlant des nouveaux besoins, dans les régions de Tombouctou, de Gao, de Kidal, et également dans une partie des régions de Ségou, de Mopti. L'accent sera mis sur l'opérationnalisation au niveau Arrondissement des unités organiques, légales et réglementaire de la Garde Nationale adaptées au contexte sécuritaire. Il s'agira également de réhabiliter, de créer et d'équiper les bureaux de l'administration et des collectivités territoriales.
137. Le Gouvernement, ainsi que l'ensemble des parties prenantes, s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation des projets de développement de la phase de relèvement rapide de la stratégie spécifique de développement des régions du Nord. Dans cette optique, conformément à l'article 36 de l'Accord pour la paix et la réconciliation, une Mission d'Evaluation Conjointe au Nord du Mali (MIEC-Nord Mali) comprenant les Représentants de la Banque Mondiale, de la BAD, de la BID, des Nations Unies et les Représentants de la Zone a procédé à l'identification des besoins en matière de relèvement, de réduction de la pauvreté et de développement dans la Zone. La stratégie spécifique de développement et les résultats préliminaires de la MIEC ont été présentés lors de la conférence de l'OCDE à Paris sur le développement des régions du Nord le 22 octobre 2015.

**Figure n° 7 : Principales infrastructure structurantes prévues dans le Nord du Mali**



les projets de santé, 39 milliards pour les projets d'éducation et de culture, 51,7 milliards pour la sécurité alimentaire, 100 milliards pour les projets de développement économique (pisciculture, activités génératrices de revenus), 35 milliards pour la protection de l'environnement.

139. Le Gouvernement s'engage à mobiliser les ressources en faveur de la réalisation de ces projets et infrastructures, tout en menant un travail de plaidoyer auprès des PTF pour lever des ressources extérieures. Sur la base des premières annonces faites à l'occasion de la conférence du 22 octobre 2015, les partenaires techniques et financiers se sont engagés à mobiliser 397 milliards de FCFA pour la période 2015-2017 pour les régions du Nord. Par ailleurs, il s'agira de mener un exercice rigoureux de suivi-évaluation des projets et des programmes contenus dans cette stratégie.

140. L'Etat s'est notamment engagé à mobiliser 300 milliards F CFA (450 millions €) pour financer la Stratégie Spécifique de Développement des régions du nord sur 3 ans, avec un effort budgétaire immédiat et des mesures fiscales appropriées. Il s'est engagé dans ce cadre à créer un Fonds de Développement Durable, instrument collégial destiné à promouvoir, accueillir et orienter les contributions au financement des investissements et infrastructures.

**Tableau n° 4 : Budget programme de la reconstruction du Nord**

<b>Prévisions du budget programme concerné **</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Reconstruction du Nord</b>	<b>1 355 583</b>	<b>1 520 891</b>	<b>1 670 922</b>	<b>1 515 799</b>	<b>4 547 396</b>

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

*\*\* Ces prévisions n'intègrent pas les montants qui seront consacrés à opérationnaliser la Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord, qui seront par ailleurs mis en œuvre dans le cadre des budgets-programmes des secteurs spécifiques (énergie, hydraulique, éducation, santé, etc).*

## **Domaine prioritaire 2 => Défense et Sécurité**

### **Objectif spécifique 3 : Garantir la Sécurité intérieure sur l'intégralité du territoire**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5 et n°16

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**

141. La sécurité intérieure a été renforcée grâce à l'instauration de la transition, l'organisation d'élections crédibles et apaisées, et l'aboutissement des pourparlers sur l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale. En effet, une plus grande sécurité des personnes et des biens est enregistrée sur la quasi-totalité du territoire national, même si elle demeure encore précaire, en certains endroits, du fait d'une série d'attaques ayant pour conséquences, entre autres, le déplacement de populations. Le Mali enregistrerait en septembre 2015 environ 60 000 personnes déplacées, et plus de 135 000 réfugiés dans les pays voisins (HCR, août 2015).

142. La sécurité intérieure est primordiale pour protéger les populations et leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Le Gouvernement s'engage à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national, à lutter contre le commerce et la consommation illicite des stupéfiants, à immatriculer et détruire les armes récupérées. Il s'agira également de matérialiser les frontières, d'équiper et

de développer les zones frontalières, de renforcer la coopération administrative frontalière et de favoriser l'intégration de proximité des populations de part et d'autre des frontières.

143. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure. Il s'agira également d'opérationnaliser le Commissariat pour la Réforme du Secteur de la Sécurité, de mettre en place la police territoriale et de constituer des comités consultatifs locaux de sécurité. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre la convention CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre et à renforcer les capacités des services intervenant dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Des projets de développement seront mis en place avec comme objectif la remise volontaire des armes. Les missions de renseignement et les patrouilles s'intensifieront sur toute l'étendue du territoire.

144. Afin de sécuriser les frontières et de conforter les zones frontalières, le Gouvernement s'engage à intensifier les actions visant à conclure des accords-cadres de coopération transfrontalière. Il sera procédé à la finalisation du bornage de la frontière Mali-Sénégal, et au démarrage des travaux de bornage avec la Guinée, la Mauritanie.

145. Parallèlement à ces mesures, le Gouvernement s'attachera à mettre en place une série d'actions concrètes. Dans un premier temps, les services de sécurité seront renforcés dans chacune des trois régions du Nord avec le renforcement d'une direction régionale de la Police, d'un groupement de garde et d'une légion de gendarmerie. Des unités spéciales dotées de moyens adéquats seront mises en place afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Les effectifs chargés de la protection des autorités locales (Préfets, Sous-préfets, Juges, Députés, Maires) seront renforcés. Les agents de sécurité seront formés notamment sur les droits de l'homme et le genre.

146. De nouveaux postes de sécurité transfrontaliers seront créés et équipés notamment avec les frontières de la Mauritanie, de l'Algérie et du Niger. Pour progresser dans la coopération transfrontalière, le Gouvernement mettra en place des groupements de coopération transfrontalière avec la Guinée, le Sénégal, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. Il s'agira également de matérialiser les frontières, d'équiper et de développer les zones frontalières, de renforcer la coopération administrative et frontalière et de favoriser l'intégration de proximité des populations de part et d'autre des frontières.

**Tableau n° 5 : Budget programme de la sécurité intérieure**

<b>Prévisions des budgets programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Sécurité intérieure</b>	<b>32 915 143</b>	<b>37 823 899</b>	<b>42 698 380</b>	<b>37 812 474</b>	<b>113 437 422</b>
Sécurité et Défense	3 544 008	3 636 364	3 707 724	3 629 365	10 888 096
Ordre et Sécurité	28 939 595	33 664 336	38 408 777	33 670 903	101 012 708
Gestion Commune des Frontières et Coopération Transfrontalière	431 540	523 199	581 879	512 206	1 536 618

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 4: Renforcer et Moderniser la Défense Nationale**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5 et n°16

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**

147. La crise de 2012 a mis en exergue l'importance de la défense nationale comme noyau dur de la stabilité du Mali. Dans ce contexte, le Gouvernement s'engage à renforcer et à moderniser la défense nationale. Cet engagement passera notamment par mettre en condition opérationnelle les forces armées, assurer la présence de l'Armée sur l'ensemble du territoire national, perfectionner la formation de l'ensemble des effectifs, approvisionner les unités des forces de défense et de sécurité en moyens de communication et maintenir les équipements.

148. La poursuite de ces objectifs sera notamment rendu possible par la mise en œuvre de la Loi de programmation et d'orientation militaire (LPOM) sur un horizon quinquennal. A court-terme, il s'agira de libérer les zones non-encore complétement sécurisées où opèrent des groupes armés terroristes non-signataires de l'Accord de Paix. L'adoption d'un programme national « Désarmement – Démobilisation – Réinsertion » sera une étape clé dans la mise en œuvre de l'Accord de Paix et de Réconciliation Nationale ». Il s'agira alors de finaliser les travaux d'identification, de validation des sites de cantonnement/regroupement et de démobilisation des combattants, et d'aménager des sites de cantonnement avant d'intégrer les ex-combattants dans les forces régulières, sur la base des critères, des quotas et des modalités devant être établis par la Commission d'intégration en rapport la Commission Nationale pour la RSS.

149. La professionnalisation des forces armées maliennes est primordiale pour assurer la défense nationale. Le programme d'instruction sera poursuivi et évalué en vue de son amélioration. Des formations et des stages de perfectionnement seront organisés. La communication est essentielle en vue d'optimiser la performance des structures militaires sur tout le territoire. Il s'agira donc d'élaborer, de maintenir et d'améliorer les réseaux de transmissions et informations des forces de défense et de sécurité. En outre, les forces de sécurité et de défense réaliseront des actions civilo-militaires sur le terrain et poursuivront les constructions des chantiers de Génie Militaire.

**Tableau n° 6 : Budget programme de la Défense Nationale**

<b>Prévisions des budgets programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Défense Nationale</b>	<b>8 665 561</b>	<b>9 986 657</b>	<b>12 416 179</b>	<b>10 356 132</b>	<b>31 068 397</b>
Gestion des Opérations Militaires	7 460 564	8 554 672	10 563 007	8 859 414	26 578 243
Inspection des Armées	112 345	123 025	141 491	125 620	376 861
Formation	828 072	982 010	1 267 275	1 025 786	3 077 357
Gestion des Transmissions	264 580	326 950	444 406	345 312	1 035 936

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 5 : Assurer la protection civile de la population**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5, n°11 et n°16

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**ODD 11 : Faire** en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**ODD 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

150. Le Gouvernement intensifiera les actions pour prévenir les sinistres, réduire les effets néfastes sur la population et porter secours aux victimes. Un plan national et des plans régionaux de prévention, de gestion des catastrophes naturelles et d'organisation des secours en cas de catastrophes seront élaborés et mis en oeuvre. Une direction régionale de la protection civile sera construite à Kidal. Quatre centres de secours routier et quatre centres de secours fluvial seront construits.

151. Des séances d'initiation et de formation des automobilistes aux soins de premiers secours seront organisées dans toutes les régions et le District de Bamako. Des campagnes de sensibilisation de la société civile, des partenaires au développement et du secteur privé sur la gestion des catastrophes seront organisées. Les structures en charge de la protection civile procéderont au contrôle et à la vérification des mesures de sécurité dans les établissements relevant du public et dans les installations de jeux.

**Tableau n° 7 : Budget programme des risques, calamités et organisation des secours**

<b>Prévisions des budgets programmes concernés (en milliers de FCFA)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016- 2018</b>
Prévention des Risques et Calamités et Organisation des Secours	5 815 815	6 819 976	7 941 340	6 859 044	20 77 131

Source : DGB (CBMT 2014-2016)



## IX. AXE PREALABLE 2: STABILITE « MACRO-ECONOMIQUE »

### Domaine prioritaire 3 => Economie et Finances Publiques

Tableau n° 8 : Budget programme de l'axe préalable 2

	En milliards FCFA				En% du total des axes			
	2016	2017	2018	Somme	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
<b>Axe préalable 2 : Stabilité du cadre macro-économique</b>	23,0	26,3	29,3	78,6	2,26%	2,30%	2,29%	2,28%
Domaine prioritaire => Economie et Finances Publiques	23,0	26,3	29,3	78,6	2,26%	2,30%	2,29%	2,28%

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

#### **Objectif spécifique 6 : Améliorer la cohérence du cadrage macro-économique, perfectionner le système de gestion des finances publiques et consolider le système financier**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 4, 5,8 et 16

**ODD 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD 4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

152. L'amélioration du système de gestion des finances publiques est une exigence d'efficacité, de transparence et de redevabilité sur la gestion des finances publiques. Elle est déterminante pour consolider la confiance avec les citoyens, le secteur privé et les partenaires au développement. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit également demeurer au cœur des priorités.

153. Une évaluation du système de gestion des finances publiques de type PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) sera réalisée au cours de l'année 2016 afin d'obtenir un état des lieux, de mesurer sur une base objective les forces et les faiblesses du système de gestion des finances publiques. Cette évaluation permettra notamment de situer le système actuel par rapport à la norme internationale et donc d'apprécier les efforts restant à fournir pour parvenir à cet objectif. Cette évaluation capitalisera les résultats des évaluations antérieures de type PEFA et viendra compléter utilement celle du Plan d'Actions Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAM/GFPII) couvrant la période

2011-2015. Ces documents serviront de base pour intensifier les réformes sur la gestion des finances publiques.

154. En ce qui concerne le volet recettes, il s'agira d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales de l'Etat, tout en modernisant l'administration fiscale et en améliorant les services aux contribuables. Des enquêtes fiscales seront réalisées dans les secteurs des mines, de la téléphonie, des banques, des assurances et de l'environnement afin d'optimiser les recettes de l'Etat de façon durable. Des opérations de recensement et d'immatriculation des contribuables seront organisées. Il convient également de développer la création et l'opérationnalisation d'une assistance au contribuable et de mettre en place une ligne verte. Afin de sécuriser les recettes douanières, toutes les opérations de dédouanement seront informatisées.
155. Le Gouvernement s'engage, via le Comité de Modélisation et de Prévision, à perfectionner et à actualiser régulièrement le cadrage macro-économique afin que les prévisions se basent sur des postulats solides. Une gestion prudente de la dette publique intérieure et extérieure sera exercée afin d'éviter tout dérapage. Cette mission est notamment confiée au Comité National de la Dette Publique qui devra analyser tout financement interne et externe générateur de dette.
156. Conformément aux normes internationales, il convient d'améliorer le processus de programmation et le contrôle à posteriori de la gestion des finances publiques et de renforcer la décentralisation et la déconcentration de la gestion des finances publiques pour une meilleure efficacité des dépenses publiques. Aussi, sera-t-il nécessaire d'assurer le contrôle permanent et à priori de la régularité de la passation des marchés publics, de l'exécution du budget des organismes personnalisés et des collectivités territoriales. Ce contrôle s'exercera au niveau externe, interne et citoyen. Il convient en outre d'améliorer la gestion de la trésorerie et la tenue de la comptabilité de l'Etat, des Collectivités territoriales, et des Etablissements Publics.
157. Le Gouvernement s'engage à prendre les dispositions nécessaires (via une modification constitutionnelle), pour créer une Cour des Comptes indépendante comme prévu dans le cadre des directives communautaires de l'UEMOA. Parallèlement, il s'agira de renforcer les capacités humaines et matérielles des structures d'audit et de contrôle. Le Gouvernement s'engage à appliquer les directives de l'UEMOA et notamment à mettre en place les budgets-programmes dès 2017, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité, la traçabilité, la performance et la transparence des finances publiques. Il convient d'une part d'adapter et d'appliquer les procédures de préparation et d'exécution du budget en vue de les adapter aux budgets-programmes, et d'autre part, de mettre en œuvre le contrôle sélectif et l'évaluation à posteriori des résultats et des performances des programmes.
158. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un sentier de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, il s'engage à assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays. Il s'engage également à mettre en œuvre un bureau d'information du crédit conformément à la législation de l'UEMOA en la matière. Ce bureau devra collecter auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés d'électricité, d'eau et de téléphonie mobile), des données disponibles sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un emprunteur, traiter les informations collectées à l'aide de techniques (statistiques, informatiques...) appropriées, commercialiser les produits dérivés de ces informations traitées (notamment des rapports de solvabilité et des scoring) auprès, entre autres, d'établissements de crédit.
159. Par ailleurs, le Gouvernement s'attachera à assainir le secteur financier en menant des activités de vérification systématique des établissements bancaires, des compagnies et des intermédiaires d'assurances. Il s'engage également à organiser des campagnes de sensibilisation sur la bancarisation.

**Tableau n° 9 : Budget programme finances publiques**

<b>Prévisions des budgets programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Finances publiques</b>					
Conception et Coordination de la Politique Budgétaire	1 906 659	2 156 836	2 450 875	2 171 457	6 514 370
Contrôle et Assistance de la Gestion des Deniers Publics	3 586 738	4 037 037	4 488 296	4 037 357	12 112 071
Gestion de la Dette Publique	536 066	638 228	705 676	626 657	1 879 970
Gestion de la Trésorerie, Tenue de la Comptabilité Publique et Suivi du Système Financier	4 030 931	4 611 690	5 088 085	4 576 902	13 730 706
Recouvrement des Recettes Fiscales	12 902 753	14 731 293	16 445 837	14 693 294	44 79 883

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 7 : Consolider et dynamiser le secteur de la microfinance**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10

**ODD 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD 3 :** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD 4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

160. Le secteur de la microfinance a enregistré une contre-performance entre 2011 et 2013 avant de se redresser en 2014. Le nombre de clients et de membres des structures financières décentralisées a stagné au cours des trois dernières années (1 million de clients). Les dépôts sont aussi restés au même niveau depuis 2011. L'encours de crédit est passé de 67,025 milliards en 2011 à 59,55 milliards en 2013 pour atteindre 70,444 milliards en décembre 2014. La part des SFD dans le financement de l'économie représentait 4,8% en 2013. Le secteur de la microfinance peut contribuer à faire reculer la pauvreté en permettant aux couches qui n'ont pas accès au système bancaire traditionnel, de bénéficier de crédits pour leurs activités. La microfinance se retrouve naturellement au cœur de la stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté.

161. La politique nationale de développement de la microfinance et son Plan d'actions qui porte sur la période 2016-2020 ont pour objectif de construire un secteur de la microfinance qui contribue efficacement à l'amélioration des conditions de vie des ménages. Les objectifs spécifiques visés sont : assainir le secteur et

professionnaliser les SFD, protéger les intérêts des clients et adapter l'offre à la demande des populations ; améliorer le cadre institutionnel du dispositif en charge de l'encadrement du secteur.

162. Afin d'assainir et d'améliorer la surveillance du secteur, il est prévu les principales activités suivantes : (i) procéder au retrait des agréments pour des SFD en cessation d'activités, (ii) liquider les SFD en cessation d'activités, (iii) octroyer de nouveaux agréments aux SFD performantes et (iv) mettre en œuvre les actions du plan d'assainissement. Il est également prévu de réaliser une étude cartographique, de faire évoluer la Cellule de Contrôle et de Surveillance des Structures Financières Décentralisées en une entité autonome et de réaliser des contrôles réguliers, compte tenu de la situation sensible de croissance des SFD et des risques encourus dans le secteur. Il est également nécessaire d'harmoniser la fiscalité applicable aux différents types de SFD.

163. Pour protéger les clients et favoriser un accès large et diversifié aux services financiers, il est important d'améliorer la qualité des procédures prenant en compte les principes de protection de la clientèle (PPC) et la gestion de la performance sociale, et de développer une stratégie pour l'éducation financière des clients. Il s'avère également nécessaire d'organiser de séances de communication à l'endroit des populations et des clients, de publier annuellement la liste des SFD agréés et autorisés, de recenser des structures informelles de collecte d'épargne et de distribution de crédit, et d'appuyer les SFD pour l'adaptation de leurs offres à la demande des populations (développement de nouveaux produits, produits innovés ou adaptés, mobile banking, couverture contre le risque agricole). Il conviendra également de faciliter l'accès à des lignes de financement spécifiques et à moindres coûts pour des secteurs productifs, et de mettre en place un Fonds National de Développement de la Microfinance pour la gestion de lignes de crédit destinées aux secteurs productifs.

164. Pour améliorer l'environnement et les capacités des SFD, il s'agira de mettre en place un observatoire des SFD sur la base des critères de notations, une charte de compétences par classe de SFD. De plus, il s'agira de développer un mécanisme structuré d'appui aux SFD (signature de contrat de performances avec les SFD sur les moyen et court termes avec en contre partie des appuis institutionnels structurés, appui à l'extension ou à la consolidation, l'accès au refinancement), et de permettre aux SFD d'avoir accès à des appuis institutionnels répondant à leur besoin (appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'affaires, coaching, amélioration des procédures, amélioration de la gouvernance des SFD, subvention d'équilibre pour extension de réseau surtout vers le Nord du Mali, etc). En outre, il conviendra d'élaborer un plan de formation pour les SFD, d'améliorer et de faciliter l'accès aux services d'audit interne et externe, et d'actualiser et adopter le code de bonne conduite des SFD au plan national.

165. Pour renforcer la promotion et l'encadrement du secteur de la microfinance, il est préconisé de transformer le Centre de Promotion et d'Appui des SFD en Direction de la Promotion de la Microfinance (DPMF) rattachée au Ministère en charge de la promotion, d'institutionnaliser une commission nationale de microfinance (CNM) pour les prises de décisions au plan national pour ce qui concerne la surveillance et la promotion du secteur. Il s'agira pour la commission de statuer sur des questions liées à l'assainissement du secteur en favorisant les prises de décisions pour les liquidations de SFD, l'administration provisoire, la coordination des interventions dans le secteur, etc.

**Tableau n° 10 : Budget programme Développement de la microfinance**

<b>Prévisions des budgets programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>

Promotion et Développement de la Micro- finance	74 696	80 948	90 009	81 884	245 653
---	--------	--------	--------	--------	---------

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

## X. AXE STRATEGIQUE 1« CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE»

**Tableau n° 11 : Budget programme de l'axe stratégique 1**

	En milliards FCFA				En% du total des axes			
	2016	2017	2018	Somme	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
<b>Axe 1 « Croissance économique inclusive et durable »</b>	339,7	378,3	416,0	1 134,0	33,38%	33,14%	32,49%	32,97%
<u>Domaine prioritaire =&gt;</u> Développement rural et sécurité alimentaire	192,9	211,7	233,6	638,123	18,96%	18,54%	18,24%	18,55%
<u>Domaine prioritaire =&gt;</u> Protection de l'Environnement	10,35	12,24	14,43	37,0166	1,02%	1,07%	1,13%	1,08%
<u>Domaine prioritaire=&gt;</u> Développement des infrastructures	112,4	127	137,7	377,161	11,05%	11,13%	10,76%	10,97%
<u>Domaine prioritaire =&gt;</u> Développement des autres secteurs de croissance	24,1	27,4	30,3	81,7	2,37%	2,40%	2,36%	2,38%

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

### **Domaine prioritaire 4=> Développement rural et sécurité alimentaire**

#### **Objectif spécifique 8 : Promouvoir une Agriculture intensive, diversifiée et durable, assurant l'autosuffisance alimentaire et compétitive sur les marchés sous régionaux et internationaux**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2,5, 8 ,12 et 15

**ODD 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2 :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD 12 :** Établir des modes de consommation et de production durables

**ODD 15 :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

166. Le Secteur Agricole du Mali se caractérise, en termes de potentialités et d'atouts par : (i) une grande diversité Agro écologique, (ii) un potentiel considérable en terres Agricoles, (iii) d'importantes ressources en eau exploitables, (iv) des ressources animales abondantes et diversifiées avec des superficies importantes en pâturages (v) un potentiel aquacole aménageable considérable (vi) un potentiel forestier et faunique significatif, (vii) une population jeune à dominance agricole, (viii) l'émergence d'organisations professionnelles agricoles structurées, (ix) des avancées significatives sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion du secteur Agricole, notamment l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole et ses textes d'application.

167. Le Secteur Agricole du Mali dispose aussi de nombreuses opportunités, parmi lesquelles on retient : (i) l'existence d'une demande marchande importante au niveau national stimulée par une forte croissance démographique, l'urbanisation rapide et la croissance des revenus, (ii) la hausse continue des prix des produits

alimentaires depuis 2007-2008 à l'échelle mondiale, qui rend les investissements agricoles plus rentables, (iii) la disponibilité de technologies agricoles et de transformation, qui permettent de booster la production et de créer de la valeur ajoutée, (iv) le développement récent des infrastructures de communication et de transport, qui permettent la connexion des grands bassins de production aux marchés nationaux et régionaux, (v) l'appartenance du Mali aux organisations d'intégration économique comme l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la CEDEAO, lesquelles disposent de grands marchés d'exportation à des conditions avantageuses.

168. Le Gouvernement affiche donc des ambitions élevées pour ce secteur qui bénéficie d'une allocation budgétaire prioritaire. Les objectifs visés sont avant tout d'accroître la production et la productivité agricoles, et de promouvoir et diversifier les filières agricoles. Il s'agira également de mettre en œuvre une kyrielle de mesures destinées à assurer une meilleure protection des cultures, des récoltes, et des pâturages contre les nuisibles, d'améliorer le contrôle de la qualité et de veiller à l'application correcte des normes sur les intrants agricoles, les produits végétaux et les denrées alimentaires d'origine végétale. Enfin, il conviendra d'aménager progressivement les terres dans les zones recelant d'importantes potentialités hydro-agricoles, de réhabiliter et d'entretenir les périmètres irrigués. Ces objectifs s'accompagneront également d'actions visant à moderniser l'équipement des producteurs ruraux et à promouvoir la Gestion Durable des Terres et des Ressources en eau.

169. Les actions du Gouvernement dans ce secteur s'articuleront autour de la Politique de Développement Agricole validée le 1er août 2013 qui fédère les politiques et stratégies du Secteur rural. La Vision sectorielle à long terme du PDA est de « Faire du Mali une puissance agro-pastorale sous régionale, où le secteur Agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable reposant prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles (EA) modernes et compétitives ».

170. En support à la PDA, le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA 2015-2025) constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur Agricole au sens large prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants. D'autres outils de planification existent dans le secteur, notamment la Politique Foncière Agricole, le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA).

171. Concrètement, le Gouvernement s'engage à prendre une série de mesures destinées à améliorer la performance d'ensemble du secteur. Il conviendra de relire les textes législatifs et réglementaires conformément au contrôle phytosanitaire dans l'espace CEDEAO, et d'intensifier les mesures de contrôle de la qualité et des normes des végétaux et produits végétaux, des intrants agricoles, et des denrées alimentaires, d'origine végétale via notamment les postes frontaliers d'inspection phytosanitaire.

172. Il s'agira également d'opérationnaliser les laboratoires régionaux de semence et de renforcer les capacités des Chambres et des Organisations Professionnelles Agricoles et les structures de formation, de recherche et d'encadrement du secteur agricole (Institut d'Economie Rurale, Programme ECOFIL, Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée, Centre d'apprentissage agricole, Centre d'Animation Rurale, Centre de Formation Professionnelle et Agricole, Observatoire du Marché Agricole).

173. Le Gouvernement mettra en œuvre la politique nationale semencière afin d'appuyer l'émergence de coopératives et d'associations semencières et d'améliorer l'approvisionnement en semences certifiées. Il

poursuivra les subventions d'intrants pour les productions qui ont le meilleur impact sur l'emploi et la balance des paiements (riz, maïs, blé, sorgho, mil, coton) tout en prenant en compte les aspects environnementaux.

174. En complément de ces mesures d'ordre institutionnel, le Gouvernement mettra en œuvre une série d'activités à impact rapide. Il s'agira notamment de développer le réseau des pistes rurales (via le programme national des pistes rurales) et d'intensifier les projets et les programmes d'aménagements hydro-agricoles conformément à la Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation selon deux axes : (i) la primauté en matière d'investissements sera accordée aux aménagements hydro agricoles avec maîtrise de l'eau et en donnant la priorité au développement des exploitations familiales et à la promotion de l'entrepreneuriat Agricole, notamment dans les zones de grande irrigation, (ii) la promotion des aménagements de proximité (submersion contrôlée, bas-fonds, petits périmètres irrigués, périmètres maraîchers, etc.), facteur de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté au niveau local.
175. Afin d'améliorer la productivité de l'agriculture, il conviendra également de mettre en œuvre le programme national de promotion de la mécanisation. Le Gouvernement s'engage à faciliter l'accès des producteurs aux intrants (semences, engrais, pesticides), à réhabiliter, réaliser et équiper en matériels et en moyens logistiques les infrastructures des structures d'appui. En outre, en vue d'améliorer la fertilité des sols, il conviendra de développer la production et l'utilisation à grande échelle de la fumure organique.
176. En dehors du coton, le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunités sur les filières commerciales agricoles à haute valeur ajoutée telles que la mangue, la papaye, la pomme de terre, l'échalote/oignon, la banane, l'anacarde, le sésame. Les interventions sur ces filières viseront : (i) l'innovation et la diffusion des technologies, (ii) l'amélioration des performances commerciales, (iii) l'accès au financement des exploitants agricoles et (iv) la mise en place d'infrastructures collectives. Les pratiques de Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) à travers l'approche champs écoles seront progressivement appliquées par l'ensemble des producteurs et plus particulièrement par les maraîchers, les riziculteurs et les cotonculteurs.
177. Le développement de l'Agriculture malienne doit se faire dans une logique intégrée de développement des filières visant à optimiser la chaîne de valeurs des produits. Il s'agira de fournir un appui à la structuration des organisations paysannes par filière y compris les groupements professionnels de femmes, de développer des formations sur les techniques de production, de transformation, de conservation et de commercialisation. Des centres de conditionnement seront créés et dynamisés. Une labélisation des produits alimentaires « Made in Mali » sera mise en place pour accompagner le développement des filières.
178. La mise en œuvre de ces différentes mesures devrait permettre de soutenir la croissance économique de ce secteur. L'agriculture, considérée comme le levier de la croissance du secteur primaire, sera tirée par la croissance de la branche consolidée du riz qui devrait atteindre 9,9% sur la période 2016-2018, tandis que l'agriculture vivrière afficherait une croissance de 6,8%, et la filière coton une croissance de 5,9%.

**Tableau n° 12 : Budget programme Agriculture**



<b>Prévisions des budgets programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016- 2018</b>
<b>Agriculture</b>	<b>157 467 112</b>	<b>170 935 307</b>	<b>186 351 337</b>	<b>171 584 585</b>	<b>514 753 756</b>
Aménagement et Equipement Rural	83 868 299	86 514 894	94 706 860	88 363 351	265 090 053
Appui au Monde Rural	69 702 922	80 237 064	86 935 788	78 958 591	236 875 774
Recherche – Formation	3 895 891	4 183 349	4 708 689	4 262 643	12 87 929

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 9 : Optimiser le potentiel de développement de l'élevage**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2,5, 8,12et 15

**ODD 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD 12** : Établir des modes de consommation et de production durables

**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

179. Un des atouts également de l'économie malienne réside dans son potentiel de développement du secteur élevage. Il s'agit d'optimiser les gains potentiels que ce secteur peut apporter à l'économie grâce notamment à la valorisation des filières « viande », « lait », « cuirs et peaux » et « aviculture » qui font intervenir une diversité de métiers et de compétences.

180. Afin de soutenir le secteur de l'élevage, le Gouvernement entend promouvoir les filières de production animale par des pratiques durables, renforcer les capacités techniques et d'intervention des professionnels du sous-secteur de l'élevage, et développer les infrastructures et les équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits d'élevage. Le développement de l'élevage devra nécessairement passer par un meilleur accès des animaux aux ressources pastorales, et également par une lutte intensifiée contre les principales maladies animales et les feux de brousse. Par ailleurs, il conviendra d'assurer la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale et les aliments pour animaux et d'intensifier le suivi et l'évaluation des activités de protection sanitaire et de contrôle des aliments.

181. Pour progresser dans la mise en œuvre de ces objectifs, le Gouvernement s'attachera à mettre en œuvre la politique nationale de développement de l'élevage. Il élaborera et mettra en application un système harmonisé de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale et aliments pour animaux dans les établissements de production, de transformation et de commercialisation. Il est également nécessaire de renforcer le mécanisme de financement et de promotion des activités de productions animales en rapport avec les PTF, les organisations paysannes et les institutions de microfinance.

182. Le Gouvernement procédera au renforcement des services chargés de vulgariser les bonnes pratiques de santé animale (Centre de Formation Pratique en Elevage, Laboratoire Central Vétérinaire) et mettra à la disposition des services déconcentrés des moyens matériels, logistiques et des équipements pour le personnel d'encadrement technique. Il est également prévu la mise en place de plates-formes et de canaux d'informations sur les produits laitiers et la viande.
183. Des actions concrètes et rapides permettront d'améliorer la productivité de ce secteur. Des plans communaux de gestion de la transhumance et la délimitation des corridors de pastoralisme seront établis. Un stock de sécurité de 120.000 tonnes d'aliments bétails sera constitué. Des périmètres pastoraux seront aménagés dans la zone de l'Office du Niger et dans les régions de Tombouctou, Mopti, et Sikasso. Des marchés à bétail et à volailles seront construits. Il conviendra d'intensifier les programmes de sélection et/ou de croisement avec des races exotiques plus performantes et de construire des parcs de vaccination.
184. Il conviendra également de mener des actions visant à faciliter l'installation de vétérinaires privés mandataires et d'auxiliaires vétérinaires, d'organiser les éleveurs en coopératives afin de mutualiser les coûts et de partager les bonnes pratiques, et de faciliter l'accès aux crédits des différents segments des chaînes de valeurs et l'accès aux intrants et équipements d'élevage de qualité (semences fourragères et animales, concentrés d'aliment, botteleuses, haches paille, trayeuses etc.).
185. Afin de soutenir les filières « lait » et « viande », il est prévu d'inséminer 10.000 vaches dans les bassins laitiers en zones péri-urbaines, et d'établir des entrepôts frigorifiques, des centres de collecte de lait, des unités de transformation de lait, des abattoirs modernes, des unités de séchage de la viande et des tanneries dans les zones de production dans le cadre de partenariats public -privé avec prise en compte des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES).
186. En vue de professionnaliser la filière « cuirs et peaux », il est prévu de vulgariser les normes de conditionnement et de classement des cuirs et peaux adoptées par l'UEMOA, et de fournir des appuis/conseils aux acteurs intervenant dans la filière en vue de promouvoir la commercialisation des cuirs et peaux. Des formations seront organisées à destination des professionnels de la filière (ouvriers des abattoirs, apprentis bouchers, collecteurs et classificateurs des cuirs et peaux) sur les techniques de production, de conditionnement, de conservation, de marquage des animaux ainsi que la lutte contre les maladies parasitaires.
187. L'aviculture, du fait de sa spécificité socioculturelle, recèle d'énormes potentialités. Elle constitue aussi un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté en milieu rural. L'Etat s'emploiera à appuyer les initiatives pour faire de l'aviculture une filière plus compétitive répondant aux normes internationales. Les activités de production, de commercialisation seront renforcées grâce aux actions de recherche, de vulgarisation et d'appui conseil menées sur le terrain avec des partenaires techniques et financiers.
188. Le taux de croissance du sous-secteur de l'élevage ressortirait à 5,0% en 2018. Cette croissance sera imputable à la poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'élevage et de nouvelles opportunités d'exportation du cheptel malien en direction d'autres pays de la sous-région tels que le Togo, le Ghana, le Libéria, le Nigeria, la Guinée.

**Tableau n° 13 : Budget programme Elevage**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Elevage</b>	<b>18 340 849</b>	<b>19 821 387</b>	<b>22 285 487</b>	<b>20 149 241</b>	<b>60 447 723</b>
Développement des Productions et Industries Animales	2 880 245	3 414 422	3 984 454	3 426 374	10 279 121
Protection Sanitaire et Santé Publique Vétérinaire	15 460 604	16 406 965	18 301 033	16 722 867	50 68 602

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 10 : Accompagner le développement du secteur de la « Pêche »**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2,5, 8, 10,12et 15

**ODD 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD 12** : Établir des modes de consommation et de production durables

**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

189. Ce secteur a affiché une progression significative au cours des dernières années qui a révélé les potentialités économiques de cette branche d'activités. Les objectifs spécifiques de ce secteur sont de développer et promouvoir les productions halieutiques et aquacoles pour l'amélioration des conditions de vie des acteurs du secteur, et de veiller à l'application de la réglementation relative à la pêche et à l'aquaculture dans le cadre de la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles. Il convient aussi d'améliorer la synergie entre le développement de la pêche et l'amélioration de la navigabilité fluviale.

190. Afin d'améliorer la performance des politiques publiques et des projets, il est nécessaire d'améliorer le processus de collecte, de traitement, d'analyse, et de diffusion des informations et des données de ce secteur. Il convient également que l'ensemble des acteurs intervenant dans ce secteur puissent avoir une meilleure connaissance des textes législatifs et réglementaires, via une meilleure diffusion et accessibilité de ces documents. Le Gouvernement s'engage aussi à appuyer les collectivités et les organisations de producteurs en matière de gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles.

191. Les actions mises en œuvre dans ce secteur concerneront la construction d'étangs et de viviers, l'aménagement de pêcheries, de mares et de cages flottantes. Le développement du secteur passera également par une diffusion accrue des techniques de pisciculture, de conservation et de transformation du poisson. Il convient également d'intensifier la production des alevins et les mettre à la disposition des producteurs, de distribuer des intrants et des équipements de pêche/aquaculture, et de mettre en œuvre un programme d'empoissonnement des mares.

192. La poursuite de la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la pêche et de la pisciculture va contribuer à atteindre un taux de croissance de 4,5% pour la pêche et la pisciculture à l’horizon 2018.

**193. Tableau n° 14 : Budget programme pêche**

<b>Prévisions du budget programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Développement des Productions Halieutiques et Aquacoles	2 535 637	3 047 321	3 635 891	3 072 950	7 218 849

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 11 : Garantir la sécurité alimentaire pour tous et améliorer l’état nutritionnel des plus vulnérables**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3,5, 10

**ODD 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD 5** : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre

194. La situation en matière de nutrition et sécurité alimentaire de 2012 à 2014 a été préoccupante. En matière de sécurité alimentaire, en 2012, environ 4.6 millions de personnes ont été considérées vulnérables à l’insécurité alimentaire. Selon les acteurs humanitaires, le nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère est passé de 810 000 en décembre 2013 à 1 530 000 en mars 2014. Pour 2015, l’estimation est de 841 340.

195. La productivité agricole actuelle n’offre pas encore un revenu suffisant pour élever le niveau de vie d’une grande partie des ménages ruraux au-dessus des seuils de pauvreté. De plus, la majeure partie des ménages ruraux sont exposés aux chocs climatiques (sécheresses, inondations, etc.) et aux chocs qui affectent les moyens de production et la production agricole, pastorale, sylvicole et halieutique (maladies et nuisibles des cultures et des plantes, épizooties, etc.). Cette exposition à ces chocs entraîne souvent à leur niveau des crises importantes caractérisées par l’insécurité alimentaire et la malnutrition généralisée.

196. Conséquence directe d’une pauvreté très répandue au sein de la population malienne, l’insécurité alimentaire, qui se caractérise par un déficit d’accès à une alimentation appropriée en quantité suffisante, est une réalité pour les groupes vulnérables, plus spécifiquement en zone rurale. Le Gouvernement souhaite éradiquer ce fléau qui au-delà du drame humain chez les individus qui en sont victimes a un coût social et économique prohibitif.

197. Le Gouvernement est résolu à assurer la bonne gouvernance du cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire, à assurer la gestion et la prévention des crises alimentaires, et à assurer la mobilisation des ressources financières et matérielles pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (humaines et animales). Il est résolument engagé à assurer l’accessibilité et la disponibilité des produits alimentaires de base et à améliorer le système d’information sur la sécurité alimentaire.

198. Des mesures seront prises pour renforcer les capacités du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et de ses comités régionaux, locaux et communaux et renforcer le Système d'Alerte Précoce (SAP) pour faire face aux crises et situations alimentaires d'urgence. Ces mesures doivent contribuer à identifier rapidement et précisément les zones à risque et les populations en insécurité alimentaire.
199. Il est fixé l'objectif d'augmenter le niveau du stock national à 100 000 tonnes de céréales à l'horizon 2020, de renforcer la fluidification des échanges entre les populations des zones déficitaires et celles des zones excédentaires en produits céréaliers et de fournir de l'assistance alimentaire immédiate aux populations et au bétail en situation d'insécurité sévère ou modérée. Il conviendra également de construire, et de réhabiliter les infrastructures de stockage et de conservation des produits alimentaires.
200. Par ailleurs, afin de protéger et de renforcer la résilience des ménages vulnérables, il sera procédé à la mise en œuvre de projets de fournitures d'intrants, de projets de nourriture contre travail (Food for Work), ou des liquidités pour le travail (Cash for Work). Parallèlement, il sera mis en place des activités de prévention de la malnutrition via notamment des actions de supplémentation nutritionnelle, des mesures d'amélioration de la nutrition par la diversification de la production et l'éducation nutritionnelle.
201. L'ensemble des actions prévues dans les secteurs « Agriculture, Pêche, Elevage » ont vocation à répondre aux problèmes structurels de l'insécurité alimentaire. En effet, les actions de ces secteurs doivent permettre une intensification et une diversification des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables, une amélioration durable des conditions d'accès physique et économique aux marchés pour les groupes vulnérables, et une amélioration de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles.
202. Les résultats attendus des secteurs « Agriculture, Pêche, Elevage » devront donc contribuer à la diversification et la sécurisation des sources de revenus, le renforcement de l'accès à l'alimentation et aux services sociaux de base, et donc à une diminution de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Il convient également de signaler que des actions spécifiques prévues dans le cadre de la politique de santé et de protection sociale ont comme objectifs également de diminuer le fléau de la malnutrition.

**Tableau n° 15: Budget programme sécurité alimentaire**

<b>Prévisions du budget programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Sécurité Alimentaire	14 560 203	17 855 448	21 287 180	17 900 944	53 702 831

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 5 => Protection de l'Environnement**

### **Objectif spécifique 12 : Promouvoir l'économie verte à travers une gestion durable des ressources naturelles et une lutte efficace contre le réchauffement climatique**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n° 5, 6, 12, 13,15 et 17

**ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles**

**ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

**ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables**

**ODD 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**ODD 17** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

203. L'environnement fait partie avec l'économie et le social des piliers du développement durable. Sa protection est essentielle afin d'éviter une dégradation des conditions de vie. Au Mali, les ressources naturelles, à la base du développement du pays, sont soumises à un processus important de dégradation, sous les effets conjugués d'une surexploitation et des dynamiques écologiques naturelles aggravées par les changements climatiques. En effet, les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir : on observe une augmentation des températures, une diminution des précipitations et une progression de la désertification.

204. On observe également un accroissement des événements climatiques extrêmes, tels les sécheresses à répétitions, les inondations et les vents forts. Si rien n'est fait, les tendances à la dégradation de l'environnement se poursuivront et les effets néfastes des changements climatiques se multiplieront. Déjà, le pays commence à être confronté à plusieurs problèmes parmi lesquels : (i) une crise d'énergie domestique, (ii) des problèmes de santé publique dans les villes (pollutions), (iii) la déstabilisation sociale et sécuritaire des régions défavorisées du Nord du pays et des zones d'orpaillage et (iv) l'émigration accélérée de la population active. En matière de gouvernance environnementale, le Mali enregistre un très mauvais rang, il est à la 177ème place sur 178 pays classés (indice EPI, 2014). Il est donc urgent que le Gouvernement du Mali mette en œuvre une approche dotée d'instruments adaptés, pour éviter que le citoyen ne paie un prix environnemental trop élevé dans le futur.

205. Depuis 1998, le Mali s'est doté d'une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), déclinée en 9 programmes nationaux transversaux puis, depuis les Assises nationales de 2009, d'autres stratégies et politiques comme la Politique nationale de changement climatique, le Cadre stratégique d'investissement et de Gestion durable des terres (CSI-GDT) et la Politique Nationale de l'Assainissement ont été ajoutées à la PNPE. Une Stratégie Nationale de Développement Durable est actuellement en cours d'adoption.

206. En plus de cela, le Mali a ratifié la majorité des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention internationale sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, le Protocole de Kyoto, etc. De même, le pays participe activement aux Conférences des Parties signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP).

207. Dans le cadre de la COP 21, la Contribution prévue déterminée au niveau national du Mali (CPDN) porte à la fois sur l'atténuation et sur l'adaptation. Sur le plan de l'atténuation, le Mali doit contribuer au maximum de ses possibilités à l'ambition collective de limitation de l'émission des gaz à effet de serre. Le scénario d'atténuation retenu permettra de réduire les émissions des gaz à effet de serre à 29% pour l'agriculture, 31% pour l'énergie et 21% pour les forêts par rapport à un scénario de base à l'horizon 2030. Ce scénario fait un coût total de 34,68 milliards de dollars US répartis en 1,16 milliards pour l'énergie, 20,6 milliards pour l'agriculture et 12,92 milliards pour les forêts. En matière d'adaptation, la vision du Mali est de faire de l'économie verte et résiliente au changement climatique une priorité à travers 5 grands programmes qui portent

sur la foresterie, l'agriculture intelligente, les énergies renouvelables, les ressources en eau, les ressources pastorales.

208. Le Gouvernement prendra des mesures pour (i) élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour un changement de comportement dans le domaine de l'environnement, (ii) institutionnaliser les outils de promotion de l'économie verte dans les politiques, plans et programmes (outils de l'Evaluation Environnementale Stratégique, de l'Analyse Coûts/ bénéfiques, de l'Etude d'Impact Environnement et Social), (iii) développer et soutenir l'approche partenariat public-privé (PPP) dans la gestion des ressources naturelles.
209. La dégradation des écosystèmes porte préjudice aux populations rurales. La diminution de la biodiversité a eu un impact négatif sur les activités génératrices de revenus. Les impacts sont plus sévères sur les populations les plus démunies car celles-ci dépendent complètement des ressources naturelles. De par le monde, le changement climatique a déjà fait de nombreuses victimes liées à l'intensification des catastrophes naturelles, à l'augmentation du niveau des eaux, et de la température. Loin d'être un phénomène lointain, le changement climatique impacte directement les populations maliennes.
210. Afin de protéger l'environnement, les objectifs spécifiques du Gouvernement sont d'assurer une gestion durable des ressources forestières et fauniques, promouvoir la conservation et la valorisation de la diversité biologique, renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion durable des ressources naturelles et des déchets. Il s'agit également de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau pour un développement durable, lutter contre l'érosion des berges et la dégradation des écosystèmes dans le bassin du fleuve Niger, assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique nationale de protection de l'environnement et de la Politique Nationale de l'Assainissement. Veiller à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes dans les autres secteurs constitue également un objectif que le Gouvernement entend poursuivre, en lien avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable en cours d'adoption.
211. Le Gouvernement entend relire les textes législatifs et réglementaires sur l'utilisation de la biotechnologie au Mali, et les textes relatifs à la gestion des ressources forestières et fauniques. Les zones humides qui possèdent des fonctions écologiques, économiques, culturelles, scientifiques et récréatives particulièrement importantes devront être identifiées, protégées, et inscrites sur la liste Ramsar qui identifie au niveau mondial l'ensemble des zones humides. Il conviendra également de réhabiliter et/ou réaliser les infrastructures des structures d'appui technique en charge des Eaux et Forêts et de l'assainissement et du contrôle des pollutions sur toute l'étendue du territoire national, et de fournir aux mêmes structures d'appui technique, des équipements techniques, des matériels et des moyens logistiques.
212. Par ailleurs, un certain nombre d'actions seront réalisées. Il sera procédé à la restauration de 204 000 ha dans 107 forêts classées et la réalisation des plantations de protection des berges du fleuve Niger en recourant à l'approche Haute Intensité en Main d'Œuvre (HIMO). Aussi, des plantations de production de bois seront réalisées pour satisfaire les besoins en bois de chauffe et de service. Des mesures seront prises pour mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion existants pour les massifs forestiers et élaborer de nouveaux plans d'aménagement et de gestion.
213. Des dispositions seront prises pour assurer la protection et la conservation des espèces floristiques et fauniques de 13 Aires Protégées. Il conviendra d'appuyer la promotion de la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au profit surtout des femmes et des jeunes par la restauration des peuplements forestiers de grande valeur économique (gomme arabique, feuille de doum, amandes etc.). En outre, il serait

nécessaire de renforcer les capacités techniques (matériels et équipements) du Système d'Information Forestier (SIFOR).

214. Si une partie des problèmes environnementaux passe par une résolution à l'échelle globale, comme c'est le cas notamment en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, il est évident que les réponses se situent au niveau local. Il est donc particulièrement important d'appuyer la création de cadres de concertation et comités villageois au niveau des collectivités pour la gestion des ressources naturelles et de diffuser les outils techniques de transfert de compétences de gestion des ressources naturelles pouvant aboutir à l'élaboration de conventions locales de gestion des ressources naturelles.

215. La protection de la faune et de son habitat notamment dans la réserve du Gourma dans les régions de Tombouctou et Gao et dans les réserves du Tamesna et de l'Adrar des Ifoghas dans la région de Kidal permettra de développer l'écotourisme dans ces régions. En outre, il convient d'intensifier les projets destinés à restaurer les dunes et les terres dégradées, à poser les cordons pierreux, à reboiser des superficies, à aménager des points d'eaux et des puits à grand diamètre.

216. Des cadres de concertation des acteurs et usagers du fleuve Niger seront mis en place, et des missions de contrôle et de surveillance auront lieu sur le fleuve Niger. Il conviendra également de mettre en œuvre le Schéma Directeur de lutte contre l'ensablement dans le bassin du fleuve Niger, au niveau: (i) des cours et points d'eau notamment le fleuve Niger, ses bras, les principaux lacs, mares et chenaux d'alimentation ; (ii) des terres agricoles et des pâturages; (ii) des voies de communications routières.

**Tableau n° 16 : Budget programme Ressource naturelles et changements climatiques**

Prévisions des budgets-programmes concernés <i>(en milliers de FCFA)</i>	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
<b>Gestion des ressources naturelles et Lutte contre le changement climatique</b>	<b>10 349 900</b>	<b>12 236 874</b>	<b>14 429 811</b>	<b>12 338 862</b>	<b>37 016 585</b>
Coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement	1 338 682	1 606 171	1 877 566	1 607 473	4 822 419
Protection et Conservation de la Nature	5 319 131	6 127 755	7 175 710	6 207 532	18 622 596
Sauvegarde et Gestion Intégrée des Ressources du Bassin du Fleuve Niger	3 692 087	4 502 948	5 376 535	4 523 857	13 571 570

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 6=> Développement des infrastructures**

### **Objectif spécifique 13 : Développer les énergies renouvelables et accroître l'accès à l'électricité à moindre coût pour les populations rurales et urbaines**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 7, 8, 9, 10,11 et 15

**ODD 1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 5** : **Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation  
**ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre  
**ODD 11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables  
**ODD 12** : Établir des modes de consommation et de production durables  
**ODD 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

217. Le secteur de l'énergie est confronté à un certain nombre de défis. Il est caractérisé par une forte dépendance aux hydrocarbures, dont les importations sont en constante augmentation en raison de la demande d'une population en croissance rapide (qui double tous les 20 ans) et de la croissance économique. Cette situation expose l'économie malienne dans son ensemble à la volatilité des prix du pétrole et la met sous la pression de réserves étrangères. Par conséquent le parc de production doit être diversifié, ce qui impliquera d'exploiter le potentiel hydroélectrique du pays, d'explorer les possibilités offertes par le solaire, les biocarburants et l'éolien et d'accroître le taux d'interconnexion au réseau électrique de la sous-région..

218. Le coût de production de l'énergie est l'un des plus élevés de la sous-région et fait obstacle au développement de l'accès des ménages non desservis. Par ailleurs, le prix de l'électricité, bien que relativement élevé, est pourtant insuffisant pour couvrir les coûts de production. Le cadre réglementaire actuel ne favorise pas suffisamment l'investissement privé dans le secteur de l'énergie, malgré la forte implication, au cours des cinq dernières années, du secteur privé dans l'électrification rurale.

219. L'accès à l'électricité a plus que doublé au cours des dix dernières années (32,43% en 2013<sup>8</sup>), en partie grâce aux services d'électricité fournis par EDM SA, aux sociétés énergétiques privées locales soutenues par l'Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale (AMADER), par le Fonds d'électrification rurale et par l'Agence Nationale pour le Développement des Biocarburants ( ANADEB). Toutefois, les taux d'électrification sont encore très faibles, en particulier dans les zones rurales (17,19% dans le secteur rural, comparativement à 66,80% dans les centres urbains).

220. La plupart des ménages ruraux satisfont à leurs besoins énergétiques en utilisant du pétrole et des piles (produits qui sont coûteux et peu fiables). Cet accès à l'électricité malgré son évolution favorable reste inférieur à celui d'autres pays à faible revenu du continent. Environ 78% des besoins énergétiques des ménages sont satisfaits par les ressources de la biomasse (bois et charbon de bois), qui causent des problèmes de santé chez les populations rurales et une surexploitation qui est à la base de formes de dégradation de l'environnement, comme la déforestation.

221. Pourtant, les opportunités pour développer les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, et éolienne) sont sous-utilisées. En effet, seuls 250 MW d'énergie hydro-électrique sont exploités à ce jour sur les fleuves Niger et Sénégal dont le potentiel s'élève pourtant à 1 GW. L'inventaire des sites d'hydroélectricité a permis d'identifier sur l'ensemble du territoire une vingtaine de sites sur lesquels ceux qui sont aménagés ne produisent qu'environ 25% du potentiel estimé en termes de puissance. Le pays pourrait devenir un grand

---

<sup>8</sup>Source : Recueil des indicateurs de statistiques de la CPS du Secteur Mines - Énergie 2013

producteur d'énergie solaire car il bénéficie de 7 à 10 heures d'ensoleillement par jour toute l'année (avec une irradiation moyenne, de 5 à 7 kWh/m<sup>2</sup>/J contre une moyenne mondiale estimée à 4-5 kWh/m<sup>2</sup>/J).

222. L'accès à l'électricité est un déterminant clé pour la compétitivité économique. Par ailleurs, c'est devenu un déterminant fondamental pour l'amélioration des conditions de vie. Promouvoir l'accès à l'énergie dans les zones péri-urbaines et rurales est essentiel pour contribuer à un développement équilibré entre les territoires, et alléger ainsi la contrainte forte que fait peser l'exode rural sur le développement urbain. Compte tenu de l'ensoleillement extraordinaire dont bénéficie le Mali, l'énergie solaire représente une opportunité importante pour développer l'accès à une source d'énergie durable.
223. Afin de développer ce secteur, les objectifs spécifiques poursuivis sont : (i) satisfaire les besoins énergétiques du pays en quantité, en qualité, et à moindre coût, (ii) promouvoir les énergies renouvelables et de substitution, (iv) assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques inhérents aux services énergétiques. Le Gouvernement planifie d'importantes actions visant à accroître l'accès des populations à l'électricité et cela dans les meilleures conditions de prix et de sécurité. Dans ce cadre, la fourniture de l'électricité, la production de l'énergie propre, à savoir l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne à des coûts compétitifs se substitueront progressivement à la production de l'énergie thermique.
224. Dans ce secteur, il conviendra d'actualiser la Politique Energétique Nationale (PEN) de 2006 et d'opérationnaliser les différents cadres stratégiques existants ( la Stratégie Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables, la Stratégie Nationale pour le Développement des Biocarburants). Il convient d'achever la restructuration de la Société Energie du Mali (EDM-SA) afin d'améliorer sa performance dans la mission qui lui est confiée par l'Etat, et de réaliser le Centre National de Conduite (Centre de dispatching de Bamako). Dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur de l'Energie (PASE), le Gouvernement poursuivra le renforcement et l'extension du réseau de transport et de distribution d'EDM-Sa, l'amélioration de l'efficacité énergétique et de la gestion de la demande.
225. Aussi, plusieurs projets structurants d'une grande ampleur sont prévus dans ce secteur. Il s'agit de l'interconnexion « Mali-Guinée » et de la construction de la ligne Sikasso-Bougouni-Bamako (2ème phase de l'interconnexion Côte d'Ivoire/Mali) et de l'interconnexion Ghana-Burkina Faso-Mali. Il est également prévu de réaliser la boucle minière autour de Kayes. Prévu de longue date, et inscrit comme projet phare dans la stratégie spécifique de développement des régions du Nord, le projet de Taoussa se concrétisera avec la construction du barrage, de la centrale électrique, des postes, lignes et de la route Gao-Bourem-Taoussa. Autour de ce projet, il est également programmé des aménagements hydro-agricoles; la construction de la cité d'exploitation du barrage et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).
226. D'ici à 2017, une capacité d'environ 133 MW d'énergie solaire sera installée en vue de renforcer le parc de production du réseau interconnecté. Il est également prévu d'installer chaque année 1000 équipements solaires photovoltaïques (kits d'éclairage, lampes portables, pompes, réfrigérateur) et 200 équipements solaires thermiques (chauffe-eau, séchoirs, cuiseurs) au niveau des infrastructures communautaires en lien avec les collectivités territoriales. Des centrales hybrides (solaires et diesel) seront réalisées dans les localités de l'ensemble des régions. Une centrale thermique à fuel lourd sera construite à Kayes ainsi que plusieurs centrales hydroélectriques (Kénié, Selingué et Sotuba).
227. Plusieurs centrales électriques seront également construites : hybride à Djenné et hydroélectriques à Markala, Gouina et Talo. En outre, de nouveaux mécanismes de financement seront mis en œuvre pour assurer la

réalisation d'un vaste programme de développement du secteur énergétique. Il s'agit principalement de la promotion du Partenariat Public-Privé pour la réalisation d'infrastructures d'énergie électrique (centrales solaires de Bougouni et de Sikasso). Dans les régions affectées par le conflit, il est notamment prévu d'étendre le réseau de transport et de distribution d'énergie électrique et de mettre l'accent sur la remise en état et sur l'approvisionnement en carburants/pièces de rechange pour les centrales électriques des centres urbains des Régions affectées.

228. Le Gouvernement s'engage à faciliter le développement du projet prévu dans le cadre du NEPAD (Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique) de Gazoduc « Nigeria-Algérie » et à promouvoir les intérêts pour l'économie nationale. Ce gazoduc reliera les champs gaziers nigériens à Béni-Saf sur la côte algérienne, et permettra d'écouler sur les marchés européens les productions gazières du Nigeria et de l'Algérie. Ce gazoduc, d'une longueur de 4. 400 Km traversera outre l'Algérie et le Nigeria, le Niger et le Mali. Le Gouvernement travaille à ce que ce projet permette de bénéficier de gaz en quantité suffisante et à moindre coût, en reliant les régions du pays à ce projet d'envergure régionale.

**Tableau n° 17 : Budget programme Ressources énergétiques**

<b>Prévisions du budget programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Développement des Ressources Energétiques	27 248 018	28 948 681	31 104 604	29 100 434	87 01 303

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 14 : Améliorer le maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transports et d'équipement.**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5, 8, 9, et 10

**ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

229. Totalemment enclavé, et possédant une superficie de 1,24 million de km<sup>2</sup>, le Mali est dépendant de ses voisins de la sous-région pour ses échanges commerciaux. La capitale est à 1.000 km du port le plus proche et ceci entraîne un renchérissement des coûts de transaction. Les infrastructures de transport sont faiblement diversifiées. Le réseau routier est faible avec une densité estimée à 1,85 km/100km<sup>2</sup> contre 6,2 km/100km<sup>2</sup> au Ghana et 5,1 km/100km<sup>2</sup> en Côte d'Ivoire. Le réseau routier au Mali est constitué d'environ 18% de routes bitumées, de 60 % de route en terre et de 22% de pistes. Ce réseau relie la capitale aux principaux chefs-lieux de région, mais n'assure pas l'accessibilité de la majeure partie des zones rurales vers ces mêmes villes.

230. Les axes de désenclavement intérieur coïncident avec les principaux corridors transfrontaliers en direction d'Abidjan, de Dakar, de Nouakchott, de Ouagadougou et de Conakry. Une des contraintes du développement du secteur des transports est l'état du réseau routier qui a tendance à se dégrader sérieusement. Les causes principales de cette dégradation sont les effets de la surcharge des poids lourds, les insuffisances en matière de planification et de contrôle de qualité des travaux d'entretien routier et les contraintes financières qui limitent l'entretien courant des infrastructures.

231. Quant au chemin de fer, le réseau ne relie que Koulikoro à Dakar, au Sénégal via Bamako. L'infrastructure de la ligne Dakar-Koulikoro est en très mauvais état et ne permet pas au transport ferroviaire de véritablement concurrencer la route.
232. Par ailleurs, trois écartements de voies différentes sont utilisées dans la sous-région CEDEAO, ce qui rend difficile l'interconnexion ferroviaire régionale et renforce l'importance des corridors routiers. Des réformes institutionnelles sont encore nécessaires pour établir un cadre qui permettrait de tirer au mieux parti des importants investissements d'infrastructure qui sont nécessaires.
233. La voie fluviale, par ailleurs, est empruntée de Koulikoro à Gao pour transporter matériaux de construction, riz et autres céréales, ainsi que des voyageurs. Elle est cependant impraticable pendant sept mois de l'année.
234. Le transport aérien international est dynamique, mais les transports intérieurs souffrent du manque de revenus des usagers par rapport aux coûts de ce mode de transport. Le Mali possède 25 aéroports, dont 6 internationaux dans les principales villes économiques et touristiques (Bamako, Kayes, Gao, Mopti, Sikasso et Tombouctou). Beaucoup de ces infrastructures aéroportuaires nécessitent d'être améliorées (allongement et bitumage des pistes, création d'hangars, extension des superficies, mesures de sécurité et sûreté des aéroports, etc.).
235. De par son statut de pays enclavé, le Mali dispose d'entrepôts dans les ports ouest-africains, mais ces derniers sont aujourd'hui engorgés et requièrent des travaux d'extension. Au Mali, le transport multimodal pourra se développer sous trois conditions : (i) les transports routiers deviennent moins informels et moins fragmentés, (ii) les transports ferroviaires commencent à assurer un service adéquat et, (iii) les contraintes de navigabilité des fleuves s'amenuisent. La coordination entre les modes ferroviaire, fluvial et routier permettra de minimiser le coût des transports dans l'ensemble du pays et d'assurer son désenclavement dans de meilleures conditions économiques.
236. La sécurité de tous les modes de transport est une préoccupation importante pour le Gouvernement. Si les transports aériens et ferroviaires font l'objet de règles spécifiques dont l'application est rigoureuse, tel n'est pas le cas des transports routiers et fluviaux où l'application de ces règles l'est beaucoup moins. Le problème de ces derniers est lié, moins à une question de réglementation insuffisante, plutôt au mauvais état des infrastructures, à la vétusté et la non-conformité aux normes du parc de véhicules et de bateaux, au manque de formation du personnel de conduite et à un certain incivisme des usagers.
237. Outre l'énergie, les infrastructures de transport et d'équipement sont un élément déterminant pour améliorer la compétitivité des secteurs économiques. Les transports et les infrastructures de transport au Mali peuvent être déterminants dans la croissance économique du pays, mais il subsiste des obstacles liés aux contraintes géographiques, au niveau élevé et constant des investissements requis, aux capacités de financement insuffisantes et à un partenariat public-privé encore embryonnaire, notamment avec les entreprises maliennes. En travaillant sur un schéma moderne et pragmatique des transports, la combinaison des projets dans les transports routier, ferroviaire, aérien, fluvial sur toute l'étendue du territoire peut permettre d'intensifier les échanges économiques à l'intérieur du pays et aussi avec les 7 pays limitrophes du Mali, et ainsi répondre aux défis posés par l'enclavement.
238. Le développement des transports permettra de rapprocher les territoires et leurs acteurs, et d'améliorer la compétitivité économique des filières. L'objectif est de pouvoir contribuer à faciliter les exportations notamment agricoles et agro-industrielles. L'amélioration du maillage territorial et l'interconnexion des infrastructures de transport et d'équipement permettront également de promouvoir une approche équilibrée entre les territoires et de développer des services de transports qui sont pourvoyeurs d'emplois et qui pourront alors évoluer au sein d'un réseau modernisé. Pour relever ces défis, le Gouvernement a adopté, en 2015, une Politique

nationale des transports, des infrastructures de transport et du désenclavement (PNTITD) assortie de son plan d'actions 2015-2019.

239. Afin de développer le secteur du transport routier, les objectifs spécifiques poursuivis par le Gouvernement sont de développer, d'entretenir et d'améliorer la sécurité du transport routier. A cet effet, il est envisagé d'élaborer le schéma d'aménagement des routes du Mali, un schéma d'aménagement des routes du District de Bamako, un schéma directeur de construction des aires de repos et de services sur les corridors de transport ainsi que le Schéma Directeur d'aménagement des gares routières dans les principales villes du Mali. Il est prévu la mise en place d'un système informatique routier, ainsi que le déploiement d'un système centralisé d'émission et de gestion de permis de conduire biométrique et de cartes grises sécurisées.
240. Pour améliorer les échanges frontaliers, il est prévu des projets routiers de grande envergure avec les pays frontaliers (Algérie, Niger, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée). En outre, plus de 3.500 kms de routes devraient être construites sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs ponts seront construits afin de faciliter la circulation entre les rives. La construction des autoroutes sur l'axe Bamako-Ségou (228 km), sur l'axe Bamako-Koulikoro (45 km) et sur l'axe Bamako-Bougouni-Sikasso-Hérémakono (418 Km) permettra de rapprocher les territoires et de créer des opportunités nouvelles. Bamako, qui connaît une croissance démographique exponentielle, doit moderniser son réseau de transport. Un certain nombre d'aménagements est prévu à cet effet. En complément de ces projets de construction, un accent particulier sera accordé à l'entretien des routes bitumés et des pistes.
241. Dans le cadre de la stratégie nationale de transport rural, il est prévu la construction de routes rurales (piste, route en terre). Ceci est essentiel pour accompagner les efforts qui seront entrepris en vue de moderniser les filières agricoles (céréales, fruits, légumes, etc), et pastorales (lait, viande, cuirs et peaux). La construction et l'entretien des pistes rurales permettent en effet de faciliter l'accès aux marchés et donc à des opportunités économiques et de diminuer les coûts de transactions augmentant ainsi la compétitivité des filières.
242. Pour ce qui est du transport ferroviaire, il est prévu de réhabiliter la voie existante (Dakar-Bamako-Koulikoro) et de construire les voies ferrées Dakar-Bamako-Bougouni-Sikasso-Ouangolodougou (Côte d'Ivoire) et la bretelle Sikasso-Bobo Dioulasso (Burkina Faso) ; Bamako-Bougouni-Kankan (Guinée)-Conakry (Guinée) et la bretelle Sagabari-Kouroussa (Guinée) ; Bamako-Bougouni-Odienné (Côte d'Ivoire)-Man (Côte d'Ivoire)-San Pedro (Côte d'Ivoire) et Dori (Burkina Faso)-Ansongo-Gao .
243. En ce qui concerne le transport aérien, les différents travaux de restructuration des aéroports du Mali seront poursuivis : achever la mise en œuvre du programme d'extension de l'aéroport de Bamako-Sénou, étendre l'aéroport de Kayes, achever le dépôt de kérosène à l'aéroport Dag-Dag de Kayes, étendre l'aéroport de Sikasso, réhabiliter/construire les aérodromes de Sévaré/Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Taoudenni, Ménaka, Goundam, Bafoulabé.
244. Bien que confrontée à un certain nombre de contraintes techniques et naturelles, la navigabilité fluviale est également un élément du dispositif du transport au Mali. Afin de soutenir cette dernière, il convient de draguer le fleuve Niger et le fleuve Sénégal en vue de faciliter la navigabilité, et d'élaborer le Schéma directeur d'aménagement de quais fluviaux sur le fleuve Niger et le fleuve Sénégal. Le Gouvernement procédera à l'acquisition de nouveaux bateaux (bateaux passagers, bateaux frets, et bateaux pousseurs). Plusieurs quais fluviaux sur le fleuve Niger et le fleuve Sénégal seront construits et aménagés en tenant compte des personnes handicapées (Bamba, Diré, Ansongo Ségou, Macina, Youwarou, Gourma-Rharouss).

245. L'adoption du Code de navigation et de transport sur les voies navigables du Mali, l'amélioration des conditions de navigation par l'élimination des obstacles à la navigation, le dragage et le balisage des chenaux navigables, l'aménagement et l'équipement des quais fluviaux, la restructuration et l'équipement de la COMANAV devront permettre à ce mode de transport de jouer un rôle important dans le désenclavement du pays. Les transporteurs artisanaux doivent être organisés et encadrés pour s'assurer que leurs activités respectent les conditions de sécurité fixées par les textes. Ils doivent aussi pouvoir contribuer à l'entretien des infrastructures et des matériels portuaires qui sont mis à leur disposition.
246. En outre, pour compléter le dispositif dans ce secteur, il est prévu d'aménager des plateformes logistiques et des ports secs sur les corridors régionaux à l'entrée des villes et du pays, de mettre en place un fonds de développement des transports et de créer une compagnie nationale de transport aérien.
247. Pour assurer au mieux ses échanges maritimes le Mali a signé plusieurs conventions internationales sur le droit d'accès à la mer ainsi que des accords de transport et de transit maritimes avec pratiquement tous les pays côtiers voisins. Ces accords se sont concrétisés par la création d'entrepôts sous douane, propriétés du Mali, à Nouakchott, Dakar, Conakry, Abidjan, Tema, Lomé et Cotonou. Pour désengorger ces entrepôts portuaires et sécuriser les marchandises, des extensions sont prévues à l'intérieur du territoire malien sous forme de «ports secs» (Bamako, Kayes, Sikasso et Gao). Il est prévu également la construction d'un port sec à Kankan en Guinée. La facilitation du transit des marchandises le long des corridors qui mènent depuis ces ports jusqu'au Mali reste d'actualité et constitue une importante priorité pour le pays.
248. **Dans le domaine de la météorologie**, il s'agit de collecter et générer des données météorologiques et produire des informations et services spécifiques de qualité adaptés aux besoins des usagers des secteurs des Transports, de l'Agriculture, des BTP, des Mines, de l'Energie, de la Santé, des Assurances, des Banques en vue de contribuer à assurer la sécurité des personnes et des biens face aux enjeux liés à la variabilité du climat et aux changements climatiques, ainsi qu'à la multiplication connexe des catastrophes hydrométéorologiques, contribuer au développement économique et social et optimiser les investissements.
249. L'assistance météorologique au monde rural qui cherche à aider les producteurs ruraux par l'utilisation des informations météorologiques a permis d'augmenter les rendements des cultures de 25 à 30%. La mise en œuvre du Programme de pluies provoquées a contribué à la sécurité alimentaire par la réduction de l'impact du déficit pluviométrique sur les productions agricoles. Le Programme des pluies provoquées a effectué en 2015, cent soixante-six (166) opérations.
250. Le renforcement du rôle de MALI-METEO et de ses produits et services dans divers secteurs clés de développement passe par : (i) la modernisation du réseau de collecte et de communication des données ; (ii) la réhabilitation des stations existantes, notamment celles détruites dans le Nord du pays ; (iii) la construction de nouvelles stations ; (iv) le renforcement des capacités (infrastructures, cadres institutionnels et politiques, ressources humaines, engagement du secteur du marché et fourniture de produits et services) ; (v) la poursuite de l'assistance au monde rural et le Programme de pluies provoquées.

**Tableau n° 18 : Budget programme Transport et Equipement**

Prévisions des budgets-programmes concernés	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
---	------	------	------	--------------------	-----------------

(en milliers de FCFA)					
<b>Transport et Equipement</b>	<b>65 389 852</b>	<b>75 140 797</b>	<b>82 268 412</b>	<b>74 266 354</b>	<b>222 799 061</b>
Construction et entretien des routes	42 325 174	48 524 293	52 959 514	47 936 327	143 808 981
Développement de la Cartographie, de la Topographie et de l'Assistance Météorologique	5 019 413	5 992 328	6 815 308	5 942 350	17 827 049
Développement du transport aérien	2 978 350	3 546 210	4 027 799	3 517 453	10 552 359
Développement et sécurisation des transports de surfaces et maritimes	15 066 915	17 077 966	18 465 791	16 870 224	50 10 672

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 15 : Promouvoir l'extension et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble des secteurs et des acteurs**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°4,5, 8, 9,10, et 16

**ODD 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD 10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD 16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

251. Lors de la dernière décennie, les progrès réalisés dans la promotion des Technologies de l'information et de la communication au Mali ont apporté la preuve que ces technologies représentent un outil extraordinaire de développement et que le secteur des TIC est hautement stratégique pour l'émergence économique du pays. Pour ce faire, le Mali a entamé une réforme en profondeur du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'information et de la communication pour faire du secteur numérique, un levier important de développement.

252. Le Mali a également libéralisé avec succès ses marchés de la téléphonie mobile, avec un accès de près de 40 % en 2008. Ainsi, les secteurs de la téléphonie et de l'Internet sont caractérisés de nos jours par une multiplicité d'offres de services, ce qui a permis d'améliorer la disponibilité des services et leur accessibilité aux consommateurs à des tarifs de plus en plus abordables. En effet, les accords d'itinérance et la concurrence entre pays ont maintenu les prix de la téléphonie mobile à un bas niveau. Depuis cette réforme, le marché mobile a continué sa dynamique, à travers une croissance toujours soutenue du nombre de clients, et ce malgré les événements survenus dans le pays en 2012. La croissance du parc d'abonnés se traduit par un

taux de pénétration de plus de 93%. Le taux de pénétration de l'Internet, lui est beaucoup moins élevé, à 10%, mais il est en constante croissance.

253. Le Mali a mis en place un réseau en fibre optique, qui est raccordé au câble sous-marin SAT3 à deux points de connexion différents, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. En dehors des investissements effectués par l'Etat et les opérateurs pour construire plus de 6.000 km de fibre optique qui permet au Mali d'être connecté en large bande avec quatre de ses sept voisins que sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et le Sénégal, le Gouvernement a poursuivi en partenariat avec les institutions techniques et financières la réalisation de plus de 3.000 km supplémentaires de fibre optique. Ces installations sont accompagnées d'applications sécuritaires qui visent à garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire national, et ainsi de mieux faire face à la menace terroriste, qui est aujourd'hui devenue mondiale
254. Dans un monde de plus en plus interconnecté, la capacité d'insertion économique des pays dépend en grande partie de sa capacité à produire, échanger et analyser rapidement les informations. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent de réelles opportunités économiques. A moyen-terme, le dynamisme économique dépendra de la faculté d'adaptation de la population malienne, du secteur privé, du Gouvernement, de s'approprier ces outils.
255. Les NTIC peuvent être utiles dans l'ensemble des secteurs que ce soit dans l'éducation (e-formation), la santé (télémédecine), l'agriculture (plate-forme numérique d'échanges des informations sur l'évolution des cours du marché), etc. C'est dans ce cadre que le Gouvernement vient d'adopter une politique nationale de développement de l'économie numérique, assortie d'un plan d'actions « Mali numérique 2020 », dont le financement sera assuré par le Budget national, le Fonds de financement du service universel des Télécommunications/TIC, l'Union internationale des Télécommunications (UIT), et les autres partenaires techniques et financiers
256. Dans le secteur de la communication et de l'information, le Gouvernement poursuit les objectifs suivants : (i) promouvoir l'information et la communication d'utilité publique et pluraliste aux plans national, régional et international, (ii) développer et moderniser les infrastructures d'information et de communication, (iii) assurer le respect de l'éthique et de la déontologie en matière de communication écrite et audio-visuelle, (iv) consolider et approfondir l'informatisation de l'administration publique, (v) assurer le désenclavement numérique des communes et des écoles du Mali, et (vi) consolider les infrastructures du réseau postal.
257. Des mesures phares seront prises pour concrétiser ces engagements. Il s'agira de promouvoir et de vulgariser les sites internet [www.\[...\].ml](http://www.[...].ml), de procéder à la transition de la Radiodiffusion Télévisuelle Analogique Terrestre vers le Numérique, d'élaborer un plan de développement des télécommunications (infrastructures, distribution, tarification) et un plan de développement de l'accès à Internet (débits et tarification). Il conviendra par ailleurs de procéder à la modernisation et le renforcement de la compétitivité de l'opérateur public postal.
258. Sur le terrain, il est prévu de procéder à la connexion par fibre optique avec le Sénégal et le Burkina et de procéder à la réalisation des tronçons suivants : Mopti-Gao, Bamako-Kourémalé, Ségou-Tombouctou, Bamako-Ségou-Mopti, Gao-Ansongo-Niger et Gao-Kidal-Algérie. En outre, il sera également réalisé l'artère de transmission numérique en fibre optique sur l'axe Gao-Ansongo-Labézzanga, sur l'axe Gao-Bourem-Kidal-Tinzaouatène, et sur l'axe Ségou-Niono-Nampala-Niafunké-Tombouctou. Les mesures prises permettront de connecter progressivement les communes, les écoles, les Instituts de Formation des Maîtres et les Académies à Internet, avec une capacité de connexion de 200 mégabit/seconde.



259. Par ailleurs, le Mali s'est lancé dans l'importante transition de l'analogique au numérique et une plateforme de Télévision Numérique Terrestre (TNT) a été mise en service pour cela. Cette transition vers le numérique va créer de grandes opportunités dans la fourniture d'applications TIC et services multimédia avec une haute qualité de vidéo et des applications interactives permettant une gestion efficace du spectre des fréquences et ouvrant ainsi la voie au dividende numérique.

**Tableau n° 19 : Budget programme des TIC**

Prévisions des budgets - programmes concernés	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
<b>Technologie de l'Information et de la Communication</b>	<b>19 764 365</b>	<b>22 924 717</b>	<b>24 371 200</b>	<b>22 353 427</b>	<b>67 060 282</b>
Medias et Communication Publics	7 511 495	8 190 270	8 696 165	8 132 643	24 397 930
Poste et Economie Numérique	12 252 870	14 734 447	15 675 035	14 220 784	42 662 352

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 7 => Développement des autres secteurs porteurs de croissance**

### **Objectif spécifique 16 : Améliorer la gouvernance, la transparence des industries extractives et diversifier le secteur des Mines**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 8, 10, et 16

**ODD 1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD 10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD 16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

260. L'exploitation minière contribue de manière substantielle à la création de la richesse nationale, aux recettes budgétaires et aux recettes d'exportations du Mali. Toutefois, l'exploitation minière est vulnérable car elle dépend des cours des matières premières sur les marchés internationaux, des stocks forcément limités et non renouvelables des ressources minérales. L'amélioration de la connaissance du potentiel minier, de la gouvernance et de la transparence de ce secteur ainsi que la recherche de nouvelles opportunités économiques sur des segments de marchés sont des pistes privilégiées pour contenir cette vulnérabilité.

261. Les objectifs du Gouvernement sont : d'assurer le développement du secteur minier à travers l'acquisition de données géo scientifiques, l'intensification de l'exploitation aurifère, la diversification de la production minière, la promotion de l'artisanat minier, de la petite mine et des matériaux de construction, la formation de la ressource humaine compétente et d'améliorer la gouvernance des domaines minier et pétrolier. .

262. Une nouvelle politique minière, permettant d'encadrer efficacement le développement de ce secteur, sera élaborée. La vision à long terme de cette politique est d'opérer la transformation structurelle de l'économie malienne en utilisant les ressources minières comme catalyseur d'une croissance multisectorielle inclusive pour faire du Mali un pays émergent. Il s'agira, entre autres de faire l'acquisition des infrastructures géologiques fiables, de renforcer la transparence et l'efficacité dans le secteur minier, compte tenu des engagements internationaux pris en la matière (processus de Kimberley, Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives), tout en veillant à la mise en œuvre appropriée des recommandations.
263. Aussi, les sociétés minières, les contrats et conventions du secteur feront l'objet de diagnostic et d'audit à des fins d'optimisation des revenus tirés de l'exploitation minière au Mali, au bénéfice de toutes les parties prenantes (Etat-Investisseurs-Communautés). Un nouveau système cadastral a été installé pour lequel, il conviendra de former les utilisateurs à l'enregistrement et à la gestion des licences minières conformément à la réglementation nationale. Des données statistiques sur la production et l'exportation des produits miniers seront produites et publiées. Il s'agira également de faciliter l'accès à l'information géo-scientifique et géo-minière minière par la mise à jour du site web du Ministère en charge des mines.
264. Plusieurs actions seront entreprises pour améliorer la connaissance du potentiel minier : la cartographie au 1/50000ième des zones birrimiennes de Mali-Sud et de Mali-Ouest, la mise en place d'un laboratoire moderne d'analyses, l'opérationnalisation de l'Ecole Africaine des Mines (EAM), l'exploration du sous bassin du Gourma, l'amélioration de la base des données géologiques et minières et la mise en place de la base de données pétrolières. Le Gouvernement cherche, par ailleurs, à promouvoir, sur investissements privés, un nouveau projet de recherche et d'exploration pétrolière et minière sur toute l'étendue du national. Il conviendra d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement de l'orpaillage et de sécurisation des sites miniers qui aura vocation à organiser et moderniser l'orpaillage et le secteur des matériaux de construction également.
265. Dans un souci de diversification des ressources minérales, il s'agira également d'accompagner la réhabilitation, dans le cadre d'un partenariat Public-Privé, de la société d'exploitation du phosphate à Bourem, et du gisement de Manganèse à Tassiga (Cercle d'Ansongo). Par ailleurs, l'Etat cherchera à relancer, à travers des investissements privés, l'exploitation de sel gemme à Taoudenni, de plâtre à Tessalit, de lithium à Bougouni, de kaolin à Gao, de bauxite à Sitadina, d'uranium à Faléa des terres rares à Kidal, des pierres précieuses et semi précieuses à Diakon, et à accélérer la mise en exploitation des gisements connus de matériaux de construction.
266. Le secteur minier devrait afficher un taux de croissance de 5,0% en 2018. Cet optimisme est lié à la bonne tenue des cours de l'or sur le marché international mais aussi aux nombreuses recherches effectuées dans le secteur devant aboutir à la découverte et à l'exploitation d'autres types de minerais.

**Tableau n° 20 : Budget programme des Ressources minérales**

<b>Prévisions du budget - programme concerné (en milliers de FCFA)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Développement des ressources minérales	6 948 215	7 404 694	7 804 959	7 385 956	21 57 868

**Objectif spécifique 17 : Développer le secteur privé et l'industrie via notamment l'agro-industrie**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 5, 7, 8, 9, 10 et 12.

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables

267. Le secteur privé est au cœur de la création de la richesse nationale et de la création d'emplois. Même si le secteur primaire offre des perspectives intéressantes, celui-ci risque d'être insuffisant pour répondre aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'insertion sur le marché du travail des effectifs toujours plus nombreux des nouvelles générations. Le saut économique du Mali passera par une performance accrue du secteur privé et par une industrialisation au sein de laquelle l'agro-industrie devra occuper une place prépondérante.

268. Plusieurs filières offrent des opportunités importantes : engrais, produits laitiers, textile, céréales, sucre, karité, sésame, arachide, fruits et légumes (mangue, échalote, tomate, agrumes, zaban, tamarin), thé, rônier, cosmétiques, cuirs et peaux, gomme arabique, matériaux de construction, sel, plâtre, etc. Ces filières pourront se structurer et se développer grâce à une réglementation souple et adaptée, à des dispositifs efficaces d'accompagnement et de financement, à des investissements publics et privés (nationaux et étrangers).

269. Les objectifs du Gouvernement dans ce secteur sont d'assurer la mise en œuvre de la politique de développement industriel, d'améliorer la compétitivité des entreprises industrielles, et d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie nationale pour le développement du secteur agro-alimentaire et la Stratégie Nationale pour le Développement de la Propriété Intellectuelle. En outre, le Gouvernement poursuit les objectifs suivants : assurer la mise en œuvre de la Politique nationale de la qualité, assurer la promotion des investissements privés, faciliter la concertation entre l'Etat et le Secteur Privé, assurer la mise en œuvre de la Loi d'Orientation du Secteur Privé (LOSP).

270. Pour mener à bien ces objectifs, le Gouvernement entend mettre en œuvre une série de mesures de modernisation institutionnelle destinées à améliorer la performance du secteur. Il s'agit de mettre en œuvre le Programme pluriannuel d'Appui aux PME et son plan d'actions 2016-2020, de mettre en œuvre le Programme d'Appui au Secteur Privé (PASP), d'adopter la charte des PME et de créer une Agence de développement des petites et moyennes entreprises.

271. Le Gouvernement entend également élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale de Promotion des Investissements (DNPI), appuyer l'opérationnalisation de la Bourse de sous-traitance et de partenariat créée par le Conseil National du Patronat du Mali en partenariat avec l'Etat et les autres acteurs du secteur privé et renforcer les Capacités du Centre du Secteur Privé. Un guide 2016 de l'investisseur au Mali sera très largement diffusé. Un forum des investisseurs sera organisé en 2016 et un forum économique en marge du sommet de la francophonie seront organisés. Ces événements seront l'occasion pour le Mali de valoriser le potentiel de développement des filières porteuses.
272. Il conviendra également de simplifier les procédures de création d'entreprises, de lever les obstacles administratifs fiscaux et autres entraves au développement des investissements et à la création d'emplois dans tous les domaines. Le Gouvernement progressera dans la déconcentration du Guichet Unique de création d'entreprises dans les régions avec la construction des guichets régionaux. Il s'attachera également à mettre en œuvre le Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles, tout en opérant un suivi de la mise en œuvre des contrats de performance signés entre l'Etat et certaines entreprises industrielles.
273. Ces mesures de modernisation institutionnelle s'accompagneront d'activités opérationnelles destinées à opérer un changement rapide sur le tissu économique malien. Il s'agira notamment d'achever les travaux de viabilisation et d'aménagement des zones industrielles de Dialakorobougou, Ségou, Kayes, Sikasso, Mopti, Sanankoroba, Mandé, Ouéléssébougou, Koulikoro, Koutiala, Fana. Les mesures prises par le Gouvernement permettront de structurer deux pôles de compétitivité à l'Office du Niger (ON) et à Sikasso-Bougouni (agriculture, formation, recherche, agro-industrie) via la mise en place de Parcs agro-industriels, de Centres de formation agricole et technique, de magasins de stockage.
274. Le Gouvernement s'engage également à appuyer un certain nombre de projets productifs au nombre desquels figurent : une cimenterie à Diago et une autre à Hombori, le projet sucrier de Markala, une unité de production d'engrais et de produits phytosanitaires à Siby (Région de Koulikoro), une unité de fabrication de carton ondulé pour emballage à Kamalé (Région de Koulikoro), une unité de production de concentré de tomate dans la zone Office du Niger (Région de Ségou), une unité de transformation de manioc dans la zone Office du Niger, une unité de production d'huile d'arachide à Kita (Région de Kayes). Le Gouvernement développera également les zones franches en élaborant un statut de « zone franche pour l'exportation », en réalisant les travaux de viabilisation de la zone franche de Sikasso pour l'exportation des fruits et légumes, de Mopti pour l'exportation de la viande et de l'Aéroport de Bamako Sénou.
275. Le Gouvernement considère que le secteur des BTP doit jouer un rôle moteur au sein du secteur privé pour l'industrialisation de l'économie. Le Gouvernement s'engage à promouvoir la création d'usines de matériaux de construction (cimenteries, usine de marbre, usine de broyage de clinker, usine de chaux et promouvoir le développement de structures de production artisanale de matériaux de construction), à renforcer les capacités du Centre National de Recherche et d'Expérimentation pour le BTP (CNREX-BTP) et à encourager les grands groupes internationaux à associer des entreprises maliennes dans l'exécution des marchés publics dans le domaine des BTP. Les initiatives de promotion d'exploitation et d'utilisation des matériaux locaux de construction et de procédés adaptés au contexte et respectueux des normes environnementales seront valorisées. Il conviendra en outre de pouvoir favoriser les techniques de construction en terre (type voute nubienne) sans bois et sans matériaux importés.

276. Le Gouvernement s'engage à créer des centres incubateurs des projets dans les différentes filières et des centres d'appui à la technologie, et à l'innovation dans le domaine de l'agroalimentaire, pour le cuir, des matériaux de construction, de la mécanique. Il envisage aussi de mettre en place des mécanismes de soutien aux activités des opérateurs économiques affectés par la crise et qui peuvent générer des emplois, à travers : (i) un appui (financier et non financier) aux coopératives et aux entreprises socio-économiques, (ii) la formation et l'aide à la gestion en faveur des opérateurs économiques.

277. Selon les prévisions du cadrage macro-économique, le taux de croissance du secteur secondaire s'établirait à 8,3% en 2018, 7,4% en 2017 et 6,5% en 2016. Ce secteur enregistrerait un taux de croissance moyen de 7,4% sur la période qui serait soutenue principalement par des grands projets des routes, des ponts et échangeurs, de la production de l'électricité-eau, des activités des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) avec 20 000 logements sociaux, des infrastructures dans le Nord et des activités des industries extractives. La production de la branche BTP devrait connaître un taux de croissance de 10,1% en 2018.

**Tableau n° 21 : Budget programme Industrie et Secteur Privé**

<b>Prévisions du budget - programme concerné en milliers de FCFA)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016-2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Industrie et Secteur Privé</b>	<b>2 203 790</b>	<b>2 448 651</b>	<b>2 687 163</b>	<b>2 446 535</b>	<b>7 339 604</b>
Appui au développement du secteur privé	577 739	652 367	721 024	650 377	1 951 130
Développement du secteur industriel	1 551 355	1 715 336	1 876 130	1 714 274	5 142 821

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 18 : Promouvoir le commerce intérieur et extérieur**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 5,8, 9,10 et 12

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables

278. Le développement des infrastructures de transport, le soutien à l'agriculture, à l'industrie et au secteur privé permettront d'intensifier les échanges économiques à l'intérieur du pays et également avec l'extérieur du pays. Des mesures complémentaires doivent être prises pour encadrer et faciliter cette intensification des échanges. Dans ce secteur, les objectifs affichés du Gouvernement sont de coordonner et réguler le commerce intérieur, d'organiser et de renforcer les acteurs du commerce intérieur, de développer les échanges commerciaux avec l'extérieur.

279. Le Gouvernement veillera au respect des droits du consommateur, poursuivra le suivi de l’approvisionnement du pays en produits de première nécessité, la vérification primitive et périodique des instruments de mesures, facilitera l’accès des marchés régionaux et sous régionaux et organisera des missions : (i) de contrôle de la qualité des produits, de sécurité pour les produits dangereux (gaz, hydrocarbures, insecticides), et de mesures et d’instruments de mesure (ii) d’investigation économique (poursuite et répression de la fraude et de la concurrence déloyale. Il s’agira également pour le Gouvernement d’informatiser le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et de mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des produits importés en concurrence directe avec les produits fabriqués localement.

280. Pour cela, le Gouvernement adoptera et mettra en œuvre la Politique nationale de développement du commerce, mettra en œuvre la Stratégie nationale de promotion et de développement des exportations et le Centre AGOA-Mali en partenariat avec l’Agence pour la Promotion des Exportations (APEX-Mali). Un annuaire 2016 des exportateurs du Mali sera élaboré. Le Gouvernement s’engagera à appuyer les filières agro-alimentaires d’exportation: (accompagnement des entreprises à la certification, appui aux PME de transformation des produits agro-alimentaires, appui à la réponse aux exigences commerciales, et réglementaires).

281. Enfin, il s’agira de poursuivre la mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé pour le Commerce visant à renforcer les capacités productives et commerciales dans les filières (mangue, karité, sésame, gomme arabique). Il conviendra également de progresser sur les opportunités économiques liées aux exportations du zaban, du tamarin et du rônier.

282. Les mesures qui seront prises pour soutenir le secteur privé, l’industrialisation et le commerce devraient se traduire, selon le cadrage macro-économique à une croissance moyenne annuelle de 6,6% des exportations et 3,9% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d’exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait +0,5% du PIB en 2018 contre -0,6% en 2015.

**Tableau n° 22 : Budget programme Commerce intérieur et extérieur**

<b>Prévisions du budget - programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Conception et Coordination de la Politique sectorielle du commerce et Appui à la Gestion des Marchés	5 993 579	7 254 573	8 303 263	7 183 805	22 51 415

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 19 : Consolider le secteur de l’artisanat et du tourisme**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 5, 8, 9,10, 12, et 13

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles  
**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous  
**ODD9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation  
**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre  
**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables  
**ODD13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

283. L'artisanat et le tourisme font partie du paysage économique du pays. En effet, ces deux secteurs qui font vivre une partie significative de la population active malienne, participent à la création de la richesse nationale bien qu'il soit complexe pour l'heure d'en évaluer précisément la contribution du fait de leur caractère parfois informel. L'artisanat malien est reconnu comme étant de grande qualité. En professionnalisant davantage ce secteur, des progrès substantiels sont attendus.

284. Quant au secteur du tourisme, il a été durement impacté par la dégradation du contexte sécuritaire notamment dans le pays Dogon. Il convient désormais de développer « un nouveau tourisme (de nouveaux circuits touristiques) », tout en consolidant ses fondamentaux qui sont appréciés depuis des décennies par les touristes étrangers. Le retour de la sécurité sera un paramètre déterminant pour le développement de ce secteur.

285. En ce qui concerne l'artisanat, les objectifs spécifiques du Gouvernement consistent à améliorer l'environnement institutionnel, réglementaire, et organisationnel du secteur, faire de l'artisanat un vecteur de stimulation de la croissance et du développement, développer un système d'information performant sur l'artisanat, et prendre en compte le genre dans le secteur. Le Code de l'artisanat de l'UEMOA est en cours de transposition dans le dispositif national.

286. Par ailleurs, il sera mis en œuvre un plan de renforcement institutionnel des Chambres de Métiers et des Organisations Professionnelles d'Artisans par filière, mettra en place un mécanisme de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) artisanales. Il convient que les entreprises artisanales soient informées et sensibilisées sur l'importance de la Bourse nationale de sous-traitance et du partenariat, et que les entreprises artisanales aient un accès facilité au fonds de garantie.

287. Il conviendra également d'assurer la formation continue des maîtres artisans et la formation par apprentissage de type dual, d'instaurer une certification de la qualité des prestations de services artisanales. Les entreprises artisanales bénéficieront de formation dans les domaines suivants : norme et qualité, codification, certification des produits artisanaux, gestion d'entreprise, marketing.

288. Par ailleurs, des villages artisanaux et centres de ressources professionnelles permettront également de moderniser, de professionnaliser et de structurer la filière de l'artisanat. Des mesures seront prises pour que les artisans puissent bénéficier d'un mécanisme de protection sociale à travers l'INPS et l'AMO et les mutuelles de santé. Afin de disposer d'une meilleure connaissance du secteur, un dispositif fiable de collecte d'informations statistiques sur l'artisanat sera mis en place (SIRA-MALI).

289. En ce qui concerne le tourisme, le Gouvernement poursuivra les objectifs suivants : relancer l'activité touristique, améliorer le financement du secteur, renforcer le système d'information statistique, prendre en

compte le genre dans le secteur du tourisme. Afin de poursuivre ces objectifs, le Gouvernement entend opérationnaliser le Conseil Supérieur du Tourisme, améliorer le dispositif de collecte d'informations statistiques, mettre en place un mécanisme de financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) touristiques et former les guides du tourisme. Il conviendra également de consolider le reversement de la taxe et des redevances touristiques.

290. Pour relancer ce secteur rapidement, il paraît indispensable de diversifier les circuits touristiques dans des zones sécurisées en mettant un accent particulier sur l'écotourisme, le tourisme durable et le tourisme scolaire et universitaire et en impliquant les communautés dans la gestion des sites touristiques. Par ailleurs, le Gouvernement se lancera dans la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement de sites et de monuments d'intérêt touristique.

291. Il sera procédé à l'inspection et la réglementation des établissements touristiques. Afin de promouvoir la destination « Mali », le Gouvernement participera activement à l'organisation du SITOUR, à la Journée Mondiale du Tourisme et au lancement de la saison touristique, ainsi qu'aux différents salons internationaux du tourisme. En outre, il sera important de prendre en compte la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles dans le développement de l'artisanat et du tourisme.

**Tableau n° 23 : Budget programme Artisanat et Tourisme**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Artisanat et Tourisme</b>	<b>3 003 263</b>	<b>3 573 250</b>	<b>4 062 782</b>	<b>3 546 432</b>	<b>10 639 295</b>
Promotion du Secteur de l'Artisanat	2 564 971	3 070 497	3 502 015	3 045 828	9 137 483
Promotion du Secteur du Tourisme	438 292	502 753	560 767	500 604	1 501 812

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 20 : Valoriser la production et le patrimoine culturels**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 5, 8 et 10

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

292. La Culture est un trait d'union entre le passé, le présent et le futur, et également un trait d'union entre les peuples. En outre, elle constitue un déterminant majeur de l'attractivité touristique du pays. Protéger juridiquement et physiquement le patrimoine, enrichir la connaissance sur le patrimoine culturel, développer une industrie cinématographique, protéger la création artistique et littéraire, promouvoir la créativité, les échanges, la coopération et la diversité culturelle, renforcer les capacités des entreprises et industries



culturelles (livres, musique, cinéma, télévision, radio, jeux vidéo), doter les aires culturelles d'infrastructures de création, d'animation et de diffusion des œuvres constituent les objectifs que le Gouvernement entreprend de poursuivre pour développer ce secteur.

293. Un fonds d'appui institutionnel aux structures de la culture et aux entreprises et industries culturelles soutiendra le secteur. Il s'agira également de renforcer les capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Arts (INA), de créer des hôtels de savoirs dans chaque région, et de développer des infrastructures culturelles : (maisons de la culture, musées régionaux, grande bibliothèque, bibliothèques municipales et régionales, établissements de formation). Afin de renforcer la présence culturelle du Mali à l'étranger, un poste d'ambassadeur de la culture sera créé.

294. Le Gouvernement appuiera l'organisation des évènements culturels : festival de la musique, tournant chaque année dans les régions (instruments traditionnels), activités culturelles annuelles dans le pays dogon (cérémonies funéraires, rites agraires, pêche collective). En outre, il conviendra de renforcer le dialogue interculturel par la relance des évènements culturels dans les régions du Nord à travers les rentrées culturelles, les semaines nationales, les biennales artistiques et culturelles et les festivals.

295. Des études de faisabilité seront réalisées sur les fondations du Palais d'Aguibou et Tellem à Bandiagara. Le travail de sauvegarde et de valorisation des manuscrits de Tombouctou (recherche, transcription, traduction, édition, publication, enseignement, éducation) constitue également une priorité pour valoriser le patrimoine culturel. Les édifices culturels endommagés pendant la crise seront réhabilités avec l'implication active des communautés locales. Les services régionaux et subrégionaux de la Culture ainsi que les missions culturelles de Tombouctou, de Gao et d'Essouk seront réhabilités.

296. Les autres mesures prises par le Gouvernement permettront de professionnaliser la gestion des activités culturelles (formation des acteurs culturels), d'appuyer l'artisanat d'art traditionnel (teinture, tissage, bijouterie), d'appuyer la production cinématographique et de téléfilms valorisant les ressources culturelles du Mali, de réaliser un recueil de tradition orale et contes à Kangaba et produire des supports multimédias, de réaliser une fresque historique (Macina, Ségou, Sikasso, Kayes, Kidal).

**Tableau n° 24 : Budget programme Culture**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Culture</b>	<b>5 999 285</b>	<b>6 792 836</b>	<b>7 487 967</b>	<b>6 760 029</b>	<b>20 280 088</b>
Promotion de l'Industrie Cinématographique	429 744	447 403	466 279	447 809	1 343 426
Promotion de la Création Artistique et Culturelle	4 296 650	4 889 714	5 408 966	4 865 110	14 595 330
Protection et Promotion de l'Héritage Culturel	1 272 891	1 455 719	1 612 722	1 447 111	4 341 332

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## XI. AXE STRATEGIQUE 2 : « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE»

Tableau n° 25 : Budget programme de l'axe stratégique 2

	En milliards FCFA				En% du total des axes			
	2016	2017	2018	Somme	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
<b>Axe stratégique 2 "Développement social et accès aux services sociaux de base"</b>	<b>498,95</b>	<b>559,1</b>	<b>635,4</b>	<b>1693,46</b>	<b>49,03%</b>	<b>48,98%</b>	<b>49,63%</b>	<b>49,24%</b>
Domaine prioritaire => Développement des compétences	315,31	357,4	411,7	1084,43	30,99%	31,31%	32,16%	31,53%
Domaine prioritaire =>Développement des services sociaux de base	135,47	151	170,7	457,167	13,31%	13,23%	13,34%	13,29%
Domaine prioritaire => Développement social, Actions Humanitaires et Solidarité	48,171	50,7	52,99	151,859	4,73%	4,44%	4,14%	4,42%

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

L'accès de tous à des services sociaux de base, est une condition essentielle du renforcement des bases de la paix, de la sécurité et de la réconciliation nationale.

### Domaine prioritaire 8 => Développement des compétences

#### Objectif spécifique 21 : Améliorer l'éducation à tous les niveaux et l'alphabétisation

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 4, 5, 8, et 10

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

297. La pression démographique pose le problème de l'adéquation des capacités d'accueil avec les besoins en scolarisation. En effet, le nombre des enfants de 7-15 ans, devrait être de 4,7 millions en 2020, d'où la nécessité de multiplier par deux (2) les capacités d'ici 2020 sur la base des capacités d'accueil de 2009 pour faire face à ces besoins. Le Taux Brut d'Admission au 1er cycle a connu une bonne évolution entre 2001 et 2007, passant de 54,3% à 75,8%. De 2007 à 2011, ce taux a oscillé entre 75% et 79%. Mais à partir de 2011 une forte régression est constatée, le taux est passé de 74,6% à 57,6% en 2013 pour remonter à 60,5% en 2014. Cette régression est due à plusieurs facteurs à savoir : (i) la situation socio-économique des ménages, (ii) l'insécurité, et (iii) la faiblesse de l'offre éducative et la hausse du taux de croissance de la population.

298. Concernant les inégalités filles/garçons, malgré l'amélioration de la couverture éducative dans le pays, les disparités filles/garçons ne se réduisent que très peu. Malgré les progrès réalisés, beaucoup d'efforts restent à faire pour la scolarisation des filles, particulièrement au niveau du second cycle et dans l'enseignement

supérieur. Les *disparités liées au milieu de résidence* sont encore plus importantes que celles liées au genre. Un enfant vivant en milieu rural a 1,7 fois moins de chance que celui qui vit en milieu urbain d'être inscrit à l'école et ces inégalités s'accroissent également avec le niveau d'études. Un enfant en milieu urbain a quatre (4) fois plus de chances d'achever le 1<sup>er</sup> cycle du fondamental qu'un enfant en milieu rural.

299. Les *disparités régionales* sont également élevées, le Nord est en retard sur le reste du pays. Les régions de Mopti, Sikasso et Kidal sont les régions ayant les plus faibles taux d'accès à l'école. Cette situation s'est aggravée avec la crise. Plus de deux cent (200) structures éducatives ont été détruites, occupées ou pillées par des groupes armés dans les régions affectées par le conflit. Des campagnes « Retour à l'école », ont été entreprises pendant la période post -crise pour inciter les enfants et les enseignants à retourner à l'école.

300. L'enseignement supérieur est caractérisé par : (i) la faible qualité de l'enseignement supérieur, (ii) la pléthore des effectifs d'étudiants, (iii) l'inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi (Il y'a trois fois plus de sortants du système de l'enseignement supérieur que d'emplois de cadres disponibles), (iv) la faiblesse de la gouvernance, (vi) le faible niveau de qualification de beaucoup d'enseignants, (vii) la faible répartition de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du pays ( problème de la déconcentration), (viii) la trop faible proportion des filles accédant à l'enseignement supérieur. En outre, 41% seulement des sortants du supérieur occuperaient un poste de cadre, 25% sont au chômage et le reste occuperait des emplois ne nécessitant pas leur niveau d'instructions.

301. Parce qu'elle fait partie intégrante du capital humain, l'éducation a, au niveau macro-économique, un impact positif et déterminant sur la trajectoire économique d'un pays. D'un point de vue individuel, l'accès à une éducation de qualité permet de saisir des opportunités économiques et sociales. L'éducation figure également au premier plan des « outils » pour améliorer l'hygiène, la santé maternelle et infantile, etc. Bien qu'elle ait constitué une priorité gouvernementale de premier ordre, le système éducatif au Mali est en souffrance. Pour contrecarrer cette tendance, le Gouvernement affiche des objectifs ambitieux dans ce secteur. Il s'engage à œuvrer en faveur d'une éducation de base de qualité pour tous, tout en créant une dynamique d'accélération de la scolarisation des filles pour réduire les disparités.

302. Il s'engage également à améliorer la qualité de la formation au niveau de l'enseignement secondaire et d'accroître l'offre à ce niveau. Par ailleurs, il convient d'adapter l'offre de formation et de recherche aux besoins de la société, d'accroître le niveau de production statistique, de promouvoir et d'assurer le financement des projets de recherche et des innovations technologiques répondant aux besoins du développement du pays, de renforcer les capacités des ressources humaines et de contribuer à valoriser les résultats de la recherche et l'innovation technologique. La stratégie du secteur de l'éducation est fondée sur le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC), et prend en compte l'Education Pour Tous (EPTpost 2015).

303. Parce que l'éducation dès le plus jeune âge permet de faciliter la capacité d'acquisition aux stades ultérieures, il est prévu la construction et la réhabilitation des salles d'activités pour des structures d'encadrement de la petite enfance et la dotation en matériel et en équipement spécialisés, ainsi que le renforcement des capacités des encadreurs préscolaires. A terme, il est prévu une généralisation des curricula pour l'éducation « pré-scolaire ».

304. Le Gouvernement s'engage à recruter le nombre d'enseignants suffisants au niveau du fondamental et du secondaire en privilégiant l'embauche de femmes enseignantes, ainsi qu'à mettre en œuvre un programme d'accès au logement pour les personnels enseignants. Il s'engage à relire et à valider le curriculum de l'enseignement normal et de renforcer les capacités d'accueil des instituts de formation des maîtres. Par

ailleurs, il entend élaborer une charte de déontologie de l'enseignant et mettre en œuvre un programme de formation continue et de requalification des enseignants afin d'améliorer la qualité de l'offre de l'éducation.

305. Par ailleurs, il paraît particulièrement opportun de développer l'enseignement des sciences et techniques par l'introduction de TIC au secondaire en favorisant l'accès des filles aux séries et filières scientifiques, de mettre en place de modules d'approfondissement dans les matières scientifiques, dans le cadre d'un programme national d'excellence, et de promouvoir l'éducation scientifique et technologique aux différents niveaux de l'enseignement fondamental.
306. L'utilisation des TIC dans les établissements universitaires et les grandes écoles est approprié afin que les étudiants puissent bénéficier d'un accès « illimité » aux ressources pédagogiques disponibles sur le web, et de faciliter l'insertion des jeunes dans le monde du travail. A ce effet, il est prévu d'acquérir des équipements informatiques et également des manuels solaires pour les CDI, et également du matériel scientifique pour les laboratoires et des équipements pour les salles d'art.
307. Le Renforcement de la gouvernance du secteur est primordial pour améliorer la gestion de l'enseignement des établissements d'enseignement technique et professionnel publics et privés. Il est notamment prévu de recruter et de former des agents spécialisés dans l'administration scolaire et universitaire. Il importe de renforcer la tutelle du Gouvernement sur les structures d'éducation, et notamment de renforcer le contrôle des institutions privées d'enseignement accréditées, en mettant en place des outils de suivi/évaluation et de rapportage (revues à mi-parcours, missions conjointes, audit interne...) aux niveaux central, décentralisé et déconcentré.
308. Des partenariats avec des établissements étrangers seront établis afin de diversifier et d'améliorer la qualité de l'enseignement dans certains domaines. En ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, il s'agira de développer des partenariats pédagogiques et financiers avec les organisations représentatives du secteur privé. La mise en place d'un fonds compétitif permettra de promouvoir la recherche et l'innovation technologique.
309. Concomitamment à l'éducation formelle, le pays a mis en œuvre un ensemble des stratégies et pratiques de l'alphabétisation qui s'occupe de l'éducation des adultes (hommes et femmes) analphabètes et des enfants garçons et filles non scolarisés ou déscolarisés précoce en dehors de structures classiques d'enseignement pour élever davantage le taux d'alphabétisation (27, 7% RGPH 2009). Le pays a créé et entend poursuivre le développement des centres d'alphabétisation fonctionnels(CAF), des centres d'éducation pour l'intégration(CEI) pour la formation des auditeurs, auditrices et apprenants. Il poursuivra la formation des encadreurs de ces différentes structures.
310. A très court terme, il convient de mettre en œuvre rapidement et efficacement la Stratégie de scolarisation accélérée en vue d'une réinsertion dans le cursus scolaire et d'appuyer le retour de l'administration scolaire et le redéploiement des enseignants dans les régions affectées par le conflit. Il faudra également mobiliser et engager les communautés à soutenir le retour et le maintien des enfants, particulièrement les filles, à l'école dans les zones affectées.
311. Un vaste programme de construction/réhabilitation/équipement doit être mis en place destiné à offrir aux élèves des infrastructures aux normes pour étudier dans des conditions appropriées. Ce vaste programme doit concerner les infrastructures de la petite enfance, les écoles fondamentales, les écoles secondaires (lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement technique, écoles d'enseignement professionnel). Il

convient également de doter les élèves en fournitures et manuels scolaires et les enseignants en matériel didactique. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à transformer chaque année 20% des écoles communautaires en écoles publiques. En outre, il conviendra de renforcer la fonctionnalité des cantines scolaires dans les établissements scolaires dès l'ouverture des classes par la dotation en produits alimentaires et équipements appropriés.

312. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il est prévu d'accroître la fonctionnalité des quatre(4) Universités de Bamako, et celle de Ségou, et de créer des universités dans d'autres régions. Le système « LMD – Licence Master Doctorat » sera généralisé et perfectionné. Un plan de carrière des enseignants et des chercheurs du supérieur sera adopté. Des écoles doctorales seront mises en place. Afin d'améliorer les conditions d'études des étudiants, le Gouvernement s'engage à construire des résidences universitaires de 4000 et 2000 places. Considérant que la recherche et développement est un élément majeur de la croissance et du développement. Le pays compte dynamiser la recherche scientifique et valoriser les résultats de la recherche. Construire et équiper une bibliothèque inter universitaire physique.

**Tableau n° 26 : Budget programme Education et Alphabétisation**

Prévisions des budgets - programmes concernés (en milliers de FCFA)	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
<b>Education, Alphabétisation</b>	<b>298 345 334</b>	<b>337 196 204</b>	<b>388 584 874</b>	<b>341 375 471</b>	<b>1 024 126 412</b>
Développement de l'Education de Base	217 834 641	244 633 444	281 219 927	247 896 004	743 688 012
Développement de l'Enseignement Secondaire Général	6 133 759	7 771 065	10 405 584	8 103 469	24 310 408
Développement de l'Enseignement Supérieur	71 063 091	81 407 056	93 497 721	81 989 289	245 967 868
Renforcement de la Recherche Linguistique Appliquée	362 745	383 893	406 895	384 511	1 153 533
Renforcement de la Recherche Scientifique	2 951 098	3 000 746	3 054 747	3 002 197	8 006 591

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 22 : Favoriser les créations d'emplois, Développer et orienter la formation professionnelle vers les filières porteuses**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 4, 5, 8, 9 et 10

**ODD1 :** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD4 :** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD5 :** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8 :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD9 :** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD10 :** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

313. L'emploi et la formation professionnelle doivent demeurer au cœur des préoccupations. Chaque année, des centaines de milliers de jeunes arrivent sur le marché de l'emploi sans qualifications requises, amenuisant ainsi leur chance de s'insérer professionnellement, socialement et économiquement. Dans un contexte d'une croissance démographique soutenue, cette tendance risque de s'accroître si aucun changement majeur ne s'opère au cours des prochaines années. L'enseignement technique est caractérisé par : (i) une faible qualité, (ii) le manque d'infrastructures adaptées, (iii) la mauvaise gestion des établissements d'enseignement technique, (iv) la non adéquation de la formation dispensée avec les besoins du marché de l'emploi.
314. Tenant compte de ce défi, le Gouvernement poursuivra les objectifs suivants en ce qui concerne l'emploi: renforcer les structures de promotion et de création d'emploi, améliorer la gouvernance du marché de l'emploi, renforcer le dialogue social, s'assurer de l'application de la législation et de la réglementation du travail. Le Gouvernement s'engage également à améliorer l'accès à une formation professionnelle qualifiante continue et par apprentissage de qualité, mobiliser davantage de ressources pour le financement de la formation professionnelle continue, qualifiante et par apprentissage, améliorer la qualité des apprentissages de l'enseignement secondaire technique et professionnel, répondre aux besoins du marché du travail, améliorer l'accès des apprenants, y compris les filles aux filières porteuses (industrielles, agro-sylvo-pastorale, TIC).
315. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement prévoit de renforcer le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNEJ), de renforcer les capacités d'intervention de l'INIFORP (Institut National d'Ingénierie de la Formation Professionnelle), et de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ),—et l'observatoire national de l'emploi et de la formation. Pour davantage de performance dans ce secteur, il est nécessaire d'améliorer le processus de collecte et d'analyse des données sur les emplois créés. Il convient également d'optimiser le processus de recouvrement de la taxe professionnelle.
316. Une politique nationale de santé et de sécurité au travail sera élaborée. Les réformes dans le domaine du travail et de l'emploi feront l'objet de réunions de concertation avec les partenaires sociaux. Le Gouvernement attache une grande importance à l'élimination du Travail des Enfants au Mali et entend poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants (PANETEM) 2011-2020
317. Le Gouvernement appuiera les initiatives qui permettent de créer des emplois à travers le renforcement des compétences pour l'emploi et la capacité d'entreprendre. Le renforcement des dispositifs d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets, par la création des pépinières d'entreprises dans les secteurs d'activités porteurs de croissance et d'emploi, et la mise en place des incubateurs d'entreprises par secteur d'activités, seront soutenus.
318. Par ailleurs, il conviendra de développer et d'organiser l'offre de formation dans les filières porteuses (BTP, agro-industrie, énergie solaire, etc.) et de recruter des formateurs spécialisés dans les centres de formations professionnelles publics. Des contrats de performances seront établis avec les établissements de formation. Il s'agira également d'améliorer les infrastructures des instituts, centres de formations techniques, lycées techniques à Ségou, Bamako, Kayes, Bankass, Gao, Diré, Sévaré, Sikasso, etc.
319. Le Gouvernement s'engage à recruter 2000 jeunes par an dans la Fonction Publique d'Etat (hors personnel d'appui), à mettre en œuvre le programme d'appui aux jeunes entrepreneurs et à lancer des programmes d'installation de jeunes diplômés dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, le tourisme et l'environnement. Par ailleurs, il convient que 100 000 jeunes déscolarisés ou non scolarisés soient accueillis dans les dispositifs d'apprentissage, de professionnaliser 15 000 jeunes sans emploi à travers des stages de

qualification dans les entreprises publiques et privées, de perfectionner 50 000 travailleurs des secteurs public et privé.

**Tableau n° 27 : Budget Emploi et formation Professionnelle**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Emploi et Formation Professionnelle</b>	<b>8 119 783</b>	<b>9 760 402</b>	<b>11 180 101</b>	<b>9 686 762</b>	<b>29 060 286</b>
Consolidation et Diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel	1 604 757	2 051 533	2 849 641	2 168 644	6 505 931
Amélioration du Cadre législatif du Travail	639 147	710 869	771 012	707 009	2 121 028
Amélioration du Cadre Législatif et Promotion de l'Emploi	5 034 256	6 066 529	6 544 300	5 881 695	17 645 085
Formation Professionnelle	841 623	931 471	1 015 148	929 414	2 788 242

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 23 : Soutenir les activités liées à la jeunesse, au sport et à la citoyenneté.**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°, 4, 5, 10, et 16

**ODD4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

320. Avec une croissance démographique soutenue, plus de la moitié de la population aura bientôt moins de 25 ans. Les activités liées à la jeunesse, au sport et à la citoyenneté offrent un cadre vertueux et des valeurs saines pour une population plus jeune. Le Gouvernement souhaite offrir les conditions favorables à la participation citoyenne des jeunes au développement, au volontariat national, et à leur insertion socio-économique, élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de réalisation, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures sportives, et adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers de jeunesse, de sport et de loisir.

321. Une Politique Nationale de Développement du Sport a été validée en 2014, il s'agira de la mettre en œuvre. D'une manière plus spécifique, le Gouvernement souhaite ainsi créer un portail dédié à la jeunesse, renforcer le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV), opérationnaliser le Service National des Jeunes. Il souhaite développer l'apprentissage des TIC chez les jeunes, élaborer une politique d'éducation à la citoyenneté et mettre en œuvre un programme d'éducation à la citoyenneté. Il s'engage à réhabiliter/construire des infrastructures et installations sportives dans les communes, cercles et milieux scolaires et universitaires.

322. Le Gouvernement s'engage à créer des maisons des jeunes (activités socio-éducatives et culturelles), à réaménager/construire et rendre opérationnels les services déconcentrés de jeunesse et des sports des

Régions du Nord, et à construire des infrastructures sportives de moyen standing dans les capitales régionales de Tombouctou, Gao et Kidal.

323. Le Gouvernement entend également lancer un programme de distinction des meilleurs élèves féminins, « Excellence au féminin », assorti de bourses d'excellence et de voyages d'études, un programme de prise en charge des jeunes filles déscolarisées, « L'Ecole de la deuxième chance », et un programme d'alphabétisation fonctionnelle et d'acquisition de connaissances de base, « Apprendre à se prendre en charge ».

**Tableau n° 28 : Budget Programme Jeunesse, Sport et Citoyenneté**

Prévisions des budgets-programmes concernés	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
<b>Jeunesse, Sport et Citoyenneté</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>8 849 165</b>	<b>10 462 424</b>	<b>11 936 588</b>	<b>10 416 059</b>	<b>31 248 177</b>
Développement et Promotion des activités physiques et sportives	2 370 770	2 840 191	3 231 228	2 814 063	8 442 189
Education, Animation, Insertion Socio - Economique des Jeunes	4 537 443	5 290 985	5 927 847	5 252 092	15 756 275
Formation des Formateurs, des Cadres et des Jeunes Talents	1 940 952	2 331 248	2 777 513	2 349 904	7 049 713

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 9 => Développement des services sociaux de base**

### **Objectif spécifique 24 : Améliorer l'état de santé de la population et lutter contre le VIH**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°2, 3, 5, 8 et 10

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

324. La situation globale de l'état de santé des populations se caractérise par une mortalité infantile élevée, un état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes toujours préoccupant. L'accessibilité à des soins de santé de qualité reste un problème. Les taux d'accès au Paquet Minimum d'Activités sanitaires (PMA) dans un rayon de 5 km et 15 km n'ont augmenté respectivement que de 1 et 2 points de pourcentage entre 2012 et 2014. En matière de lutte contre le VIH/SIDA, le taux de prévalence est de 1,1% en 2014 (EDSM V). Les personnes vivant avec le VIH (PV/VIH) ont été pris en charge sur 85 sites en 2014. En fin 2014, 49 720 personnes vivant avec le VIH ont été initiées aux traitements Anti rétroviraux (ARV).

325. Dans les zones affectées par la crise de 2012, les prestations des services de santé ont, dans l'ensemble, été insuffisantes et parfois inexistantes du fait de la réduction du nombre et de la fonctionnalité des structures de santé, mais aussi à cause du départ du personnel de santé. Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique, 10% des structures sanitaires ciblées par les acteurs humanitaires dans les trois Régions du Nord ne sont pas fonctionnelles.



326. L'amélioration de l'état de santé de la population et la lutte contre le VIH doivent demeurer au cœur des priorités du Gouvernement car la santé est un déterminant clé du capital humain. Améliorer l'état de santé d'une population ou d'un individu, c'est lui permettre d'avoir une vie meilleure, mais c'est également lui permettre de disposer de l'ensemble de ses facultés pour saisir les opportunités économiques. En outre, l'accès à des services de santé de qualité est très inégal en fonction de son lieu d'habitation, et de son niveau de vie. Pour cela, le Gouvernement s'engage à réduire la morbidité et la mortalité maternelle, néo-natale, infantile, et infanto-juvénile, réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles, non-transmissibles et les handicaps liés aux maladies non-transmissibles.
327. Il s'engage également à améliorer la disponibilité des médicaments essentiels, réactifs, vaccins et consommable, à améliorer l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité notamment dans les zones pauvres, et à augmenter l'offre et l'utilisation de services de santé de qualité, répartis de manière équitable et répondant aux besoins des populations en mettant un accent particulier sur la promotion d'un environnement sain et en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. Il poursuit également les objectifs suivants : réduire les conséquences sanitaires des urgences liées aux désastres, crises et conflits, minimiser leur impact social et économique, réduire les nouvelles infections par la réalisation d'activités de prévention pour l'ensemble des populations du Mali face aux risques du VIH/Sida, et assurer la prise en charge antirétrovirale.
328. Le Gouvernement mettra en œuvre un socle de mesures destinés à poursuivre ces objectifs dans le cadre du Programme de Développement Socio-Sanitaire (2014-2018). Il s'agira d'améliorer la qualité des prestations, de renforcer la gouvernance du système pharmaceutique, d'instituer un forfait obstétrical et un forfait de l'enfant fortement subventionnés, de généraliser le tiers payant pour assurer l'accès aux soins de l'ensemble de la population. Le Gouvernement mettra en place un cadre de collaboration avec la Pharmacie Populaire du Mali et de grossistes privés, supervisera le schéma directeur d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels, et mettra en place le plan national de pharmacovigilance des médicaments, vaccins, produits sanguins et réactifs.
329. Par ailleurs, il convient de consolider le dispositif de formation et de ressources humaines du secteur en modernisant le statut du personnel des CSCOM et en réformant la politique de formation du personnel médical et paramédical. Il conviendra également de réaffirmer le monopole de l'Etat en matière de délivrance de diplômes de santé, de définir un zonage pour l'implantation des structures de formation, et de renforcer la pertinence des programmes d'enseignement dans le domaine de la santé. Il est également opportun de recruter et de mettre à la disposition des formations sanitaires des agents médicaux contractuels pour renforcer les prestations de soins et améliorer la couverture sanitaire. Par ailleurs, une prime d'acheminement et d'installation pour le personnel des structures de santé du nord sera mise en place en vue d'encourager leur retour à leurs postes.
330. Le Gouvernement s'engage à garantir l'approvisionnement du pays en médicaments essentiels sur l'ensemble du territoire et à poursuivre la construction et l'équipement d'établissements sanitaires modernes dans les localités du pays (Centre de santé communautaire, Centre de santé de référence, Hôpitaux). Les formations sanitaires non fonctionnelles dans les régions de Gao (3), Tombouctou (3) et Kidal (5) seront réhabilitées et dotées de moyens logistiques (véhicule de supervision et Ambulance) et en équipements pour la transfusion sanguine. L'amélioration des services de planification familiale est un impératif pour lequel il demeure urgent de rendre disponible des produits contraceptifs dans les établissements et dans la communauté.

331. Le Gouvernement entend également moderniser la gestion et les équipements des hôpitaux, renforcer les capacités des centres de santé communautaire (Formation continue, gestion, TIC). Le Gouvernement souhaite renforcer le cadre institutionnel et les missions du service en charge de l'hygiène publique afin d'accélérer la lutte contre le péril fécal, d'améliorer l'hygiène hospitalière et de la gestion des déchets biomédicaux, et de contribuer à la réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique par une meilleure hygiène de l'eau. Afin de lutter efficacement contre le paludisme, des campagnes de distribution gratuite des moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée (MILD) seront organisées.
332. Pour améliorer la lutte contre le Sida, le Gouvernement s'engage également à renforcer la prise en charge et élargir l'accès aux soins et aux traitements des PVVIH, à accroître l'accès au traitement ARV des enfants, à réhabiliter les centres de dépistages endommagés, les sites de prévention de la transmission Mère-Enfant, les centres de prise en charge, ainsi qu'à renforcer la prévention du VIH/SIDA à travers la contractualisation avec les Associations et ONG pour les interventions auprès des groupes vulnérables. Il renforcera le partenariat public-privé à travers la contractualisation pour le suivi biologique des malades atteints du VIH et encouragera le dépistage volontaire.
333. La nutrition est déterminante, car elle a des impacts à court, à moyen, et à long-terme sur les individus. Afin d'améliorer l'état nutritionnel de la population, il est notamment prévu d'intégrer les objectifs de nutrition dans les politiques et programmes de développement et de protection sociale. Il convient également d'assurer la surveillance de la croissance et le développement de l'enfant avec la prise en charge de la malnutrition aigüe, de promouvoir les pratiques appropriées d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, de lutter contre les carences en micronutriments grâce à la supplémentation en vitamine A, la distribution de déparasitant, et la fortification des aliments (adoption de lois). Par ailleurs, il conviendra de renforcer la formation des spécialistes en nutrition et de mener des travaux de recherche appliquée dans le domaine de la nutrition. Le Gouvernement s'engage à soutenir la mise en œuvre effective de la Politique Nationale de nutrition et à opérationnaliser les mécanismes de coordination au niveau national et local.

**Tableau n° 29 : Budget Programme Santé et Lutte contre le VIH**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> (en milliers de FCFA)	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Santé et Lutte contre le VIH</b>	<b>82 613 481</b>	<b>92 130 738</b>	<b>105 663 794</b>	<b>93 469 338</b>	<b>280 408 013</b>
Accessibilité financière aux soins de santé et participation	5 813 488	7 449 349	10 548 864	7 937 234	23 811 701

Développement des Ressources Humaines	556 087	673 691	789 082	672 953	2 018 860
Extension de la Couverture et Amélioration de la Qualité des Services de Santé, Prévention et Lutte Contre la Maladie	41 159 544	45 833 347	52 738 305	46 577 065	139 731 196
Programme Multisectoriel de Lutte Contre le SIDA	2 785 514	2 989 822	3 209 575	2 994 970	8 984 911
Reforme et Renforcement des Hôpitaux, Institutions de Recherche et Etablissements Spécialisés	32 298 848	35 184 529	38 377 968	35 287 115	105 1 345

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 25 : Promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement et garantir un cadre de vie sain et hygiénique**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°3, 5, 6, 8, 10, 11 et 12

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD 5** : **Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables

334. **Le taux d'accès** à l'eau potable a baissé d'environ cinq (5) points de pourcentage entre 2012 et 2014 à tous les niveaux : national, urbain et rural. Il est passé de 68,5% en 2012 à 63,8% en 2014. Plus d'un tiers de la population n'a pas accès à l'eau potable. Il existe également une grande disparité du taux d'accès à l'eau potable entre le milieu rural et le milieu urbain. Il est de 61,8% en milieu rural contre 68,7% en milieu urbain et semi-urbain (cf revue harmonisée 2014 du secteur).

335. Le nombre de localités sans point d'eau moderne est de 1230 en 2014 et la disparité entre les régions est importante. Le nombre de localité sans point d'eau est de 1,7% à Sikasso contre 41% à Kidal (cf base sigma DNH 2014). **Dans les régions du nord**, la plupart des infrastructures d'accès à l'eau ont été vandalisées, pillées ou abandonnées. Ainsi la capacité de fourniture d'eau dans les localités du nord a été réduite d'environ 40%, alors que le sous-sol des régions du nord recèle d'importantes ressources en eau renouvelables.

336. **Pour l'assainissement**, les taux sont de 35 % en milieu urbain et 14 % en milieu rural. Les populations utilisent majoritairement des ouvrages d'assainissement autonomes. L'assainissement collectif ou semi collectif ne concerne que quelques quartiers de Bamako et de certaines capitales régionales. Le tout-à-l'égout n'existe que dans la capitale, desservant moins de 1% des habitants de Bamako. Le fleuve Niger constitue son exutoire. Les populations desservies ne représentent qu'une infime partie des habitants des localités concernées.

337. Le secteur de l'évacuation et du traitement des déchets est caractérisé par la multiplicité des intervenants et acteurs, le manque de coordination et l'incohérence des actions ainsi que l'insuffisance notoire d'infrastructures et la faiblesse de la filière d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural. Même à Bamako, la moitié des déchets n'est ni ramassée ni traitée. Il n'existe de dépôts de transit autorisés que dans quelques grandes villes mais la majorité des ordures pré-collectées par les Groupement d'Intérêt Economique(GIE) ou les ménages finissent dans des dépôts anarchiques, dans les caniveaux à ciel ouvert ou les cours d'eau. En milieu rural, elles s'entassent aux abords des concessions dans des terrains vagues avant d'être répandues sur les champs à l'approche de l'hivernage.
338. L'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement a un impact direct sur les conditions de vie et sur l'état de santé de la population. La stratégie est définie par le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA) dont l'objectif général est « de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé des populations rurales, semi- urbaines et urbaines à travers un meilleur service public de l'eau potable et de l'assainissement.
339. Dans ce secteur, les objectifs du Gouvernement sont d'améliorer l'accès à l'eau potable de façon équitable et durable, d'améliorer l'accès à l'eau pour les autres usages, de favoriser la gestion intégrée des ressources en eau pour tous les usages et d'améliorer la qualité du service public de l'eau de façon efficace et efficiente. Dans le cadre de l'assainissement, le Gouvernement s'engage à réduire durablement l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement, assurer l'accès des populations à un service durable de l'assainissement, réduire les pollutions et nuisances sur l'environnement.
340. Un mapping de toutes les actions menées sera réalisé dans le secteur de l'eau afin d'avoir une connaissance précise et pointue des interventions dans ce secteur. Les capacités des structures de l'Etat seront renforcées pour améliorer la qualité de l'offre de service public de l'eau. Il conviendra également de renforcer les capacités des services déconcentrés afin qu'elles puissent entre autres fournir un appui/conseil des collectivités territoriales dans ce secteur. Des schémas directeurs d'accès à l'eau potable seront réalisés dans les localités prioritaires. Des schémas d'aménagement, de stratégie nationale et de programmes triennaux d'hydraulique pastorale et de mobilisation des eaux de surface seront élaborés.
341. Il est prévu la réalisation d'équivalents points d'eau modernes (EPEM), d'Adduction d'Eau Sommaire (AES), d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et d'Hydraulique Villageoise Améliorée. En milieu urbain et semi-urbain, la SOMAGEP et la SOMAPEP reconstitueront les équipes des réseaux de Tombouctou, Gao et Kidal et effectueront les travaux de réparation sur les têtes de forages, vannes de châteaux d'eau, les canalisations, les forages et équipements, et de réparation des fuites sur les réseaux.
342. Des centrales de traitement des déchets et de recyclage seront installées dans chaque capitale régionale. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à construire et à entretenir 5 stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages annexes, 250 km de caniveaux, 125 km de collecteurs, 10 dépôts ; 3 décharges finales, et à achever la décharge de Noumoubougou. Le Plan d'urgence d'assainissement du District de Bamako sera mis en œuvre, avec notamment l'évacuation des déchets solides au niveau de certains dépôts de transit. Afin de prévenir les maladies diarrhéiques, des kits d'hygiène seront distribués.

**Tableau n° 30 : Budget Programme Accès à l'Eau et Assainissement**

<b>Prévisions des budgets- programmes concernés (en milliers de FCFA)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Accès à l'Eau et Assainissement</b>	<b>40 892 230</b>	<b>44 719 256</b>	<b>49 163 272</b>	<b>44 924 919</b>	<b>134 774 758</b>
Développement des Ressources en Eau	33 965 517	36 385 817	39 567 366	36 639 567	109 918 700
Amélioration du Cadre de Vie des Populations	6 926 713	8 333 439	9 595 906	8 285 353	24 856 058

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 26 : Moderniser et encadrer l'urbanisme et l'habitat**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°3, 5, 6, 7,8, 9,10, 11, 12 et 13

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD 5 : Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**ODD7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables

**ODD13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

343. La proportion des ménages propriétaires de leur logement est de 73,9% en 2013 contre 73,2% en 2011. Dans la Stratégie Nationale du Logement, les besoins en logements sont estimés à 440 000 unités (pour 2015). Le nombre de demandeurs solvables est d'environ 428 000 dont 153 000 pour les résidents locaux et 275 000 pour les Maliens de l'extérieur.

344. Au cours des vingt dernières années, la population a cru à un rythme particulièrement important au niveau national, et plus encore à Bamako. Ce qui a transformé en profondeur la capitale. A ce rythme, la population urbaine au Mali devrait dépasser la population rurale au cours des prochaines décennies. Cette évolution de la société pose le problème de l'urbanisme et de l'habitat. Sur ce sujet, le Gouvernement s'engage : à améliorer la planification urbaine, à appuyer l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers précaires, à faciliter l'accès aux logements dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes, et à appuyer la promotion des matériaux locaux de construction.

345. Afin d'opérationnaliser ces orientations stratégiques, le Gouvernement compte mettre en place des instruments de pilotage du développement économique des villes (schémas directeurs d'urbanisme), opérationnaliser les contrats-plans Etat-Villes, en lien avec les Contrats Plans Etats Région ou District, développer le partenariat Région-Villes autour des pôles de développement et des espaces économiques partagés et renforcer la capacité d'investissement des communes urbaines. Il s'agira également de mettre

en œuvre le programme de développement des villes du Mali (2014-2018) e du Projet d'Appui aux Communes Urbaines du Mali.

346. Afin d'améliorer l'accès à l'habitat, il s'agira de développer des incitations fiscales en faveur des prêts sociaux d'accès à l'habitat (abattements fiscaux en faveur de nouveaux prêts). Il sera mis en place un cadre de concertation avec la Fédération Nationale des Associations et des Coopératives d'Habitat. Le Gouvernement s'engage à poursuivre le programme présidentiel de réalisation de 50.000 logements sociaux et économiques au profit des populations à faible revenu, et à constituer un fond de garantie des prêts sociaux de l'habitat.

347. Il convient également d'œuvrer pour viabiliser des terrains destinés aux programmes de construction de logements pour le grand nombre de ménages. Le Gouvernement entend, par ailleurs, développer des programmes de construction de logements sociaux en partenariat public-privé, et mettre en place un mécanisme de prise en charge des demandes solvables dans les villes secondaires.

348. Le Gouvernement convient, en outre, de développer des initiatives et des incitations pour des programmes de construction de logements axée sur la valorisation des matériaux locaux de construction et axées sur les techniques et les normes d'efficacité énergétique. Les techniques de construction en terre, sans bois et sans matériaux importés (type voute nubienne) présentent des avantages qu'il conviendra de promouvoir.

**Tableau n° 31 : Budget Programme l'Urbanisme et de l'Habitat**

<b>Prévisions du budget-programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Développement et Réglementation de l'Urbanisme et de l'Habitat	11 962 521	14 123 228	15 898 163	13 994 637	41 983 912

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 10 => Développement social, Actions humanitaires et solidarité**

### **Objectif spécifique 27 : Promouvoir l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 4, 5, 10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

349. La famille occupe une place importante dans la société malienne. Il importe que l'action du Gouvernement puisse contribuer à consolider la place de la famille et conforter les droits de la femme et de l'enfant au sein de la société malienne. Aussi, le Gouvernement souhaite renforcer la fonction socialisante de la famille et poursuivre le Programme d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement des enfants. Il entend également améliorer le statut social et économique de la femme et promouvoir ses droits sociaux, juridiques et politiques. Il s'agit de promouvoir les centres de formation d'autopromotion multifonctionnelle pour la femme et la petite enfance. En outre, il s'agira de créer un environnement juridique et institutionnel favorable au plein épanouissement et au développement harmonieux de l'enfant, de renforcer les connaissances sur les droits et devoirs des enfants et la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, et de promouvoir des activités de loisirs, artistiques et socio-culturelles en faveur des enfants et de leur participation.
350. A cet égard, le Gouvernement s'attachera à opérationnaliser le Conseil National de la Famille et à contribuer au fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant en vue d'apporter une assistance économique aux femmes déplacées/réfugiées de retour dans les Régions du Nord. Le Gouvernement s'engage également à poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre, le Plan d'Actions en faveur des personnes âgées, la Politique nationale de la promotion de la famille ainsi que la Politique nationale de promotion et de protection de l'enfant et leurs plans d'actions. Le processus de budgétisation basée sur le genre sera affiné.
351. Tout doit être mis en œuvre pour assurer la protection des enfants contre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence notamment les tabous alimentaires, les mariages précoces, l'excision, la traite des enfants et la mendicité. Il convient également d'améliorer le niveau de connaissance des droits et devoirs de l'enfant en vue d'assurer leur effectivité, de promouvoir la participation des enfants et l'éducation civique, morale et citoyenne et de promouvoir les activités de loisirs et socioculturelles en faveur des enfants.
352. Le Gouvernement s'attachera à assurer la protection des femmes et des filles contre toutes formes de violences basées sur le Genre (VBG) et à assurer une prise en charge holistique des victimes. En outre, il procédera à la création, à la réhabilitation et à l'équipement des Centres d'Autopromotion des Femmes et des enfants et des Centres de formation et des Maisons de la Femme et de l'Enfant. Il encouragera les activités de plaidoyer et de sensibilisation sur la santé de la reproduction (SR).
353. D'une manière plus spécifique, le Gouvernement s'engage à accroître l'accès des femmes à des services efficaces d'accueil et d'informations et assurer l'assistance juridique et judiciaire des démunies. Des sessions de plaidoyer sur les droits et la représentativité de la femme seront organisées. Une assistance technique sera accordée aux femmes élues. Il conviendra également de pouvoir mieux identifier et de prendre en charge les complications liées aux excisions. Des sessions de formation à l'attention des groupes vulnérables seront organisées dans divers domaines : hôtellerie, coupe/couture, coiffure, teinture, leadership, transformation, Activités génératrices de Revenus (AGR), droits, etc. Des unités seront mises en place pour la prise en charge holistique des violences basées sur le genre. Aussi, des études, recherches et formations seront menées sur les VBG.
354. En outre, il conviendra de former des acteurs spécifiques sur la protection de l'enfant, de mettre en œuvre des actions de prévention et de réhabilitation des enfants associés aux groupes armés, de porter assistance aux enfants qui mendient et aux familles des enfants en situation difficile. Des comités de médiation familiale seront mis en place dans les régions et le District de Bamako.

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Promotion de la famille, de la femme et de l'enfant</b>	<b>5 651 071</b>	<b>6 673 202</b>	<b>7 583 589</b>	<b>6 635 954</b>	<b>19 907 862</b>
Promotion de l'Enfant et de la Famille	1 546 690	1 712 591	1 863 602	1 707 628	5 122 883
Promotion de la Femme	4 104 381	4 960 611	5 719 987	4 928 326	13 84 979

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 28 : Etendre la protection sociale et promouvoir l'économie sociale et solidaire**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 5, 8, 10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

355. Le pourcentage de la population couverte par le système de protection sociale a augmenté au cours des trois premières années de mise en œuvre du CSCRP. Il est passé de 10,81% à 16,32%. La protection sociale et l'économie solidaire sont particulièrement importantes pour venir en appui aux groupes vulnérables. La situation de vulnérabilité se traduit énormément par la précarité économique et une très grande incertitude quant à la capacité de faire face aux événements imprévus. Cette situation de vulnérabilité se traduit également par un accès très limité aux services sociaux de base. En outre, le système de protection sociale et son degré de couverture est révélateur du degré de développement humain d'un pays. Le Gouvernement veut davantage protéger et sécuriser sa population sur les risques de la vie (maladies, accidents, etc.).

356. Le Gouvernement souhaite donc s'engager pour contribuer à assurer une meilleure couverture des prestations sociales, contribuer à assurer la prise en charge socio-sanitaire des couches les plus pauvres, et étendre la couverture sociale aux populations non-couvertes par les régimes publics de protection sociale. En complément, le Gouvernement entend développer les capacités des structures de protection sociale et de l'économie solidaire.

357. Le Gouvernement Malien vise à construire progressivement **un socle national de protection sociale** pour assurer la protection et la promotion des ménages et des personnes qui sont les plus vulnérables afin de répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le profil des risques et de la vulnérabilité. Ceci sera matérialisé à travers une extension du champ d'application matériel<sup>9</sup> et une extension du champ d'application personnel<sup>10</sup> de la protection sociale. La volonté d'étendre le champ d'application matériel et personnel de la

<sup>9</sup> Elargissement de la couverture géographique ainsi que la diversification des outils de protection sociale,...

<sup>10</sup> Extension la protection sociale aux populations non encore couvertes actuellement, particulièrement ceux du monde rural et ceux du secteur informel



protection sociale constitue la base pour l'opérationnalisation des piliers du socle de protection qui prend en compte les spécificités et les capacités nationales.

358. Grâce à la mise en œuvre du Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS), les dispositifs de couverture de la maladie universelle seront étendus à l'ensemble des catégories de la population : fonctionnaires, travailleurs salariés, travailleurs du monde agricole et des secteurs informels. Des études seront réalisées pour la mise en place de nouveaux régimes de protection sociale dont notamment celui relatif au secteur agricole.

359. Le Gouvernement procédera également à la relecture du décret relatif aux mécanismes de coordination de la protection sociale afin de rendre opérationnel le Conseil National d'Orientation de la Protection Sociale et à la finalisation et à l'adoption de la politique nationale de la protection sociale et de son plan d'action. Des textes seront élaborés pour la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle. Des mesures spécifiques seront prises pour permettre l'immatriculation de nouveaux assurés à AMO, l'INPS, de la CMSS et du RAMED. Les mutuelles devront mettre en œuvre un panier de soin unique.

360. Le Gouvernement poursuivra le cofinancement des mutuelles de santé, le conventionnement avec les prestataires des soins de santé publics, privés et communautaires. Il conviendra également de progresser dans la mise en place du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, et dans la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation. Un registre unifié des bénéficiaires de la protection sociale sera créé. Il conviendra également d'adopter une carte de santé unique numérisée (identification biométrique) pour tous les régimes y compris les gratuités légales. Il sera également procédé à l'amélioration du système de gestion de la base des données et à la mise en place des logiciels d'immatriculation de mutuelles, des sociétés coopératives, le suivi de leur performances et un fonds national de garanti pour les mutuelles et leurs faitières ;

361. Par ailleurs, il conviendra d'ouvrir le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) à d'autres sources de financement que celle de l'Etat et des Collectivités territoriales décentralisées, et de renforcer les prestations offertes par les institutions de sécurité sociale aux populations. Le Gouvernement développera les programmes de transfert monétaire en faveur des ménages les plus démunis. Il conviendra de doter les communautés les plus pauvres de compétences techniques et organisationnelles dans le domaine des activités génératrices de revenus.

**Tableau n° 33: Budget Programme Protection Sociale et Economie Solidaire**

<b>Prévisions du budget-programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Renforcement de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire	36 758 153	37 464 005	38 153 539	37 458 566	112 375 697

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 29 : Promouvoir la solidarité et renforcer les actions humanitaires**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 5, 8, 10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable  
**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge  
**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles  
**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous  
**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre  
**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

362. La protection des groupes vulnérables est une priorité forte du Gouvernement qui entend œuvrer pour promouvoir l'intégration socio-économique des catégories sociales vulnérables, renforcer l'action humanitaire, promouvoir la mobilisation sociale de la population autour des programmes socio-sanitaires, réduire la pauvreté des groupes vulnérables dans les communautés rurales et urbaines et identifier les obstacles au développement humain durable et la lutte contre la pauvreté. Des études thématiques sur la pauvreté et le développement humain durable seront réalisées et permettront de mieux cibler les politiques de lutte contre la pauvreté. Aussi le Gouvernement s'engage à faire un recensement exhaustif des groupes vulnérables du secteur du développement social.

363. Le Gouvernement s'engage à mettre en place les mécanismes de prise en charge, conformément aux instruments africains et internationaux pertinents [y compris la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique et la Convention 2009 (Convention de Kampala)] sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Le Gouvernement s'engage à adopter la politique nationale d'actions humanitaires. Les infrastructures sociales de base dans les trois régions du Nord, et dans les cercles de Tenenkou, Youwarou, Douentza, Mopti seront réhabilités et remis aux normes. Des actions de développement permettront de faciliter le retour des personnes déplacées. Le Gouvernement s'engage ainsi à créer les conditions nécessaires pour faciliter le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion rapide de toutes les personnes déplacées et les réfugiés. Le Gouvernement s'engage à poursuivre la mise en œuvre du plan d'urgence des régions du nord ;

364. Le Gouvernement entend mettre en œuvre les conclusions de l'étude sur la prise en charge médicale et sociale des personnes âgées. Le Gouvernement viendra en appui des personnes en situation de grande vulnérabilité grâce à des équipements adaptés et au financement d'activités génératrices de revenu. Il conviendra également de développer un dispositif permettant une détection précoce des cas de handicap au niveau des écoles et des maternelles. Il s'engage aussi à développer la mobilisation sociale via des actions « Information-Education-Communication/Communication pour le Changement des Comportements » à l'endroit de la population pour l'enrôlement des indigents au Régime d'Assurance Maladie (RAMED).

365. Enfin, le Gouvernement appuiera la réinsertion socio-économique des femmes porteuses de fistules obstétricales des PVVIH et les femmes seules chargées des familles diminuées et renforcera le programme des Personnes Agées par la prise en charge sociale et médicale de 5000 personnes âgées. Il s'engage à doter les personnes handicapées en appareillage, à appuyer la scolarisation et l'éducation de 10000 enfants handicapés, et à financer 250 projets individuels et collectifs d'auto emploi des personnes handicapées.

**Tableau n° 34: Budget Programme Action humanitaire et solidarité**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>

<b>Action humanitaire et solidarité</b>	<b>5 200 472</b>	<b>5 885 076</b>	<b>6 496 367</b>	<b>5 860 638</b>	<b>17 581 915</b>
Renforcement de la Solidarité et de la Lutte Contre l'Exclusion	4 061 160	4 565 070	5 018 966	4 548 399	13 645 196
Lutte Contre la Pauvreté	1 139 312	1 320 006	1 477 401	1 312 240	3 936 719

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

### **Objectif spécifique 30 : Intégrer la problématique démographique dans la conduite des politiques publiques**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

**ODD3** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

**ODD4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD6** : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

**ODD7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD9** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**ODD12** : Établir des modes de consommation et de production durables

366. Avec une population qui double en 20 ans, le Mali doit faire face à un enjeu majeur qu'est celui de parvenir à créer suffisamment de richesses et d'emploi pour les nouvelles générations, tout en garantissant un accès de qualité à des services sociaux de base. Compte tenu du contexte actuel, des doutes subsistent sur les capacités de l'économie et de la société malienne à faire face à cette explosion démographique. Les objectifs spécifiques de ce secteur sont d'améliorer la coordination, la formulation et le suivi-évaluation de la politique, des projets, et programmes de population, de renforcer les capacités de l'administration publiques et des collectivités locales, et de contribuer au renforcement du dialogue entre l'Administration et les Acteurs Non-Étatiques sur cet enjeu.

367. Il convient de mettre en place des formations pour l'intégration questions de population dans les politiques, stratégies, programmes et projets de développement, afin de capter le dividende démographique et l'autonomisation des femmes, de développer les études et la recherche sur les questions de population. L'atlas de la population à partir des résultats définitifs du 4<sup>ème</sup> RGPH sera réalisé. Cet atlas permettra d'avoir une représentation précise de l'évolution, de la répartition spatiale de la population et sera un outil précieux pour adapter les politiques, les programmes et les projets politiques en fonction de la répartition et de la composition de la population.

368. En outre, il importe d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé dont notamment la planification familiale, d'intensifier les campagnes d'information, d'éducation, de communication et de plaider sur les questions de population.

**Tableau n° 35: Budget Programme Population**

<b>Prévisions du budget-programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Population	561 198	676 815	755 861	664 625	1 993 874

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## XII. AXE STRATEGIQUE 3 : « DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE »

Tableau n° 36 : Budget programme de l'axe stratégique 3

	En milliards FCFA				En% du total des axes			
	2016	2017	2018	Somme	2016	2017	2018	Moyenne 2016-2018
<b>Axe stratégique 3 "Développement institutionnel et Gouvernance"</b>	106,42	120,8	134	361,244	10,46%	10,58%	10,47%	10,50%
Domaine prioritaire => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques Publiques	25,158	28,58	31,65	85,3901	2,47%	2,50%	2,47%	2,48%
Domaine prioritaire => Développement Institutionnel	79,447	90,17	100	269,654	7,81%	7,90%	7,81%	7,84%
Domaine Prioritaire => Relations internationales	1,8143	2,051	2,336	6,20065	0,18%	0,18%	0,18%	0,18%

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

### Domaine prioritaire 11 => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques

#### Objectif spécifique 31 : Améliorer la transparence et lutter efficacement contre la corruption

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 8,10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

369. La transparence et la lutte contre la corruption sont primordiales pour restaurer la confiance entre la population et les élites. Le Gouvernement prévoit de mettre en place un système de transparence de la gestion des affaires publiques et d'accès à l'information. Le Gouvernement mettra en œuvre la Politique Nationale de Transparence qui vise à poser les fondements d'une « culture de la transparence » dans l'administration publique en vue de parvenir à terme à un « Gouvernement ouvert. » Cette politique nationale de la transparence vise à promouvoir : la culture d'ouverture dans l'administration, la dénonciation d'actes irréguliers, la culture de divulgation active des documents officiels, la culture de reddition des comptes et de redevabilité, la culture du résultat et de la performance, les comportements vertueux (dignité, probité, intégrité) et une administration de « service » et au service du citoyen.

370. La loi contre l'enrichissement illicite sera strictement appliquée. L'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite bénéficiera de l'ensemble des moyens adéquats pour remplir sa mission qui est de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte aux plans national, sous régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite. Le Gouvernement entend développer une interface numérique lui permettant de publier en ligne une base documentaire structurée permettant d'accéder aux textes législatifs et aux journaux officiels.

371. En outre, il s'agira également d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'Actions issu des Etats Généraux de la Lutte contre la Corruption et la délinquance financière et de prendre les dispositions nécessaires (via une modification constitutionnelle), pour créer une Cour des Comptes conforme aux directives communautaires de l'UEMOA.

372. Il s'agira également de renforcer les capacités humaines et matérielles des structures de contrôle (CGSP, Inspections ministérielles, Direction Nationale du Contrôle Financier, CCS/SFD, SC-CS, Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), Section des Comptes de la Cour Suprême, Bureau du Vérificateur Général (BVG) et du Pôle économique et financier (PEF) et la Commission des finances de l'Assemblée Nationale).

373. Afin d'améliorer la transparence et de lutter contre la corruption, le Bureau du Vérificateur Général a comme mission, d'assurer les vérifications financières, de performance et de suivi des recommandations des structures publiques ainsi que l'évaluation des politiques publiques. Il conviendrait que l'Assemblée Nationale puisse voir ses capacités renforcées afin d'exploiter et de suivre les recommandations du BVG.

**Tableau n° 37: Budget Programme Transparence et lutte contre la corruption**

<b>Prévisions du budget-programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Bureau du Vérificateur Général	3 396 749	3 747 787	4 100 093	3 748 210	11 44 629

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 32 : Coordonner et Planifier les politiques publiques et les stratégies de développement**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 8,10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

374. Améliorer la planification et la coordination des politiques permettra d'accélérer et d'optimiser les résultats sur le terrain. Les politiques sectorielles ne fonctionnent pas en vase clos. La politique agricole a une incidence sur la politique de l'eau, et vice-versa. Il convient alors de disposer de méthodes et d'outils de planification stratégique et coordination des politiques afin d'optimiser les synergies entre ces dernières.

375. Afin d'améliorer la planification et la coordination des politiques, les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis : assurer le contrôle et la supervision de l'activité gouvernementale, conduire et coordonner la mise en œuvre de l'action gouvernementale, améliorer la coordination, la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des stratégies sectorielles de développement, renforcer les capacités des acteurs dans la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. Le Gouvernement entend également développer les initiatives d'intégration sous régionales, favoriser la prise en compte des

préoccupations de la société civile dans les politiques publiques, et assurer le suivi de l'exécution des décisions du Gouvernement relatives à l'organisation économique, sociale et culturelle.

376. Le Mali se dotera notamment d'un document de prospective « Plan Mali Emergent », édifiant notamment sur les enjeux et la trajectoire à emprunter pour un développement économique durable. En outre, le Gouvernement élaborera un répertoire des politiques et des stratégies sectorielles, des outils pour la spatialisation des projets et programmes de développement, ainsi que des outils et des méthodes de veille prospective.

377. Il s'agit également de perfectionner l'expertise des acteurs de développement en planification stratégique, en prospective, et en suivi-évaluation des plans, programmes et projets de développement. Pour améliorer la performance des politiques publiques, le Gouvernement entend mettre en place une revue triennale des politiques publiques ainsi qu'une plate-forme d'évaluation des politiques publiques.

378. Il s'agira également de créer un mécanisme institutionnel de dialogue entre l'Etat et les organisations de la société civile. Par ailleurs, il conviendra de construire et d'équiper des structures de planification aux niveaux régional et subrégional rendre fonctionnel et de prévoir dans le budget national des ressources nécessaires pour les organes de concertation régional, local et communal (CROCSAD, CLOCSAD, CCOCSAD).

**Tableau n° 38: Budget Programme Planification et Coordination des politiques**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Planification et Coordination des politiques</b>	<b>19 614 242</b>	<b>22 268 022</b>	<b>24 731 965</b>	<b>22 204 743</b>	<b>66 614 229</b>
Formulation et Coordination de l'Action Gouvernementale	6 179 523	6 786 613	7 537 838	6 834 658	20 503 974
Formulation et Coordination de l'Action Présidentielle	4 988 983	5 594 525	6 077 299	5 553 602	16 660 807
Appui à l'Action Gouvernementale	4 368 299	5 142 055	5 819 128	5 109 827	15 329 482
Coordination Formulation des Politiques et des Programmes Socioéconomiques, Sectoriels et Spatiaux	2 494 661	2 977 092	3 324 787	2 932 180	8 796 540
Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des Politiques Publiques	1 582 776	1 767 737	1 972 913	1 774 475	5 323 426

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 33 : Développer les statistiques comme outil d'aide à la décision**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 8 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

379. L'amélioration de la qualité des politiques publiques passera inévitablement par un meilleur dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques des secteurs clés et des acteurs impliqués dans ces différents secteurs. L'amélioration du dispositif statistique permet de concevoir des politiques permettant de répondre plus efficacement à la complexité des enjeux en proposant aux décideurs des outils d'aide à la décision basée sur des données solides.

380. L'amélioration du système statistique nationale est donc un enjeu de taille, transversal à l'ensemble des secteurs. Le Gouvernement entend donc renforcer améliorer la production des statistiques de base, améliorer la coordination et le fonctionnement du système statistique national, et améliorer la capacité des organes du Système Statistique National et des acteurs dans le cadre du suivi de la réduction de la pauvreté.

381. Le Gouvernement s'engage à accélérer la mise en œuvre de la réforme du Système Statistique Nationale et du Schéma Directeur de la Statistique 2ème génération. L'INSTAT et les autres acteurs du système statistique nationale réaliseront les enquêtes (EMOP, enquêtes sectorielles), études et recherches conformément au calendrier établi dans le schéma directeur de la statistique. Il importe également que le système statistique soit en mesure de produire, d'actualiser sur une base régulière l'annuaire statistique, les comptes économiques définitifs, provisoires et prévisionnels. Il s'agira également d'opérationnaliser le centre de formation et de perfectionnement à l'INSTAT qui devrait bénéficier d'un nouveau local, et d'organiser des cours préparatoires des candidats maliens aux concours des Ecoles de Statistique Africaine.

**Tableau n° 39: Budget Programme** Collecte, Analyse, Diffusion des Données

<b>Prévisions du budget-programme concerné</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
Collecte, Analyse, Diffusion des Données et Coordination du Système Statistique National	2 146 933	2 564 865	2 819 474	2 510 424	7 531 272

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 12 => Développement Institutionnel**

### **Objectif spécifique 34: Moderniser les Institutions et assurer une meilleure représentativité des femmes**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



382. Afin d'améliorer la performance des politiques publiques, il demeure impératif de moderniser les institutions : leurs missions, leurs fonctionnements, leurs outils et méthodes de travail. La modernisation des Institutions de l'Etat (Ministère, Haut-Conseil, etc.) est également particulièrement importante pour consolider la confiance des citoyens dans l'Etat, et espérer en retour que ces derniers remplissent leur devoir de citoyens. Cet objectif nécessite des réformes, mais également une évolution des pratiques et des mentalités. Tel sera la mission confiée au nouveau Plan de Développement Institutionnel en cours de finalisation.
383. Le Gouvernement s'engage aussi à adapter les outils de planification des politiques/programmes/projets publics aux principes de la Gestion Axée sur les Résultats, moderniser les outils, méthodes et procédures des services publics, changer les comportements des agents de l'administration publique. Il s'agira également de disposer d'un système d'information national à jour et accessible sur les ressources humaines de l'Etat, d'assurer l'équité genre dans la fonction publique, et d'assurer la défense des intérêts de l'Etat, des collectivités territoriales et organismes personnalisés dans la gestion des affaires précontentieuses et contentieuses les intéressants.
384. Le pouvoir exécutif devra procéder à une révision de la Constitution. Il est notamment prévu la création d'une deuxième chambre parlementaire et d'une cour des comptes indépendante. La loi électorale sera relue afin de prendre en charge l'élection des conseils de cercle au suffrage universel. Il conviendra également de mettre en œuvre une chartre du débat public. Il est attendu la mise en place d'un organe unique, le centre national des élections (CNE), ainsi que la délivrance d'une carte d'identité biométrique à chaque électeur. Un programme de renforcement des compétences techniques sera mis sur pied au bénéfice des élus et des structures de l'Assemblée Nationale (AN). Il importe également de développer un système transparent de répartition de l'aide publique aux partis politiques. Les espaces d'interpellation démocratique seront organisés sur une base régulière et feront l'objet d'un suivi en ce qui concerne les recommandations.
385. La politique nationale de gestion axée sur les résultats devra être appliquée en développant les pratiques de contractualisation basée sur la performance, et en mettant en place un système pour la gestion de l'information gouvernementale sur les performances. A cet effet, il est opportun de sensibiliser les décideurs à la valeur de l'information sur les performances et à la démarche d'implantation de la GAR. Le Gouvernement s'attachera à mettre en œuvre les recommandations des audits organisationnels. Des codes d'éthique et de déontologie des agents publics, des manuels de procédure portant sur l'administration des RH et la gestion du personnel ainsi qu'un programme d'allègement et de simplification des formalités et des procédures administratives publiques appuieront cette démarche de performance.
386. Il conviendra de doter l'Ecole Nationale d'Administration et le Centre de Formation des Collectivités Territoriales des moyens financiers, humains et matériels adéquats pour la formation continue et le perfectionnement des élus, des agents des collectivités territoriales et de l'Etat. Il est crucial de pouvoir appliquer effectivement l'égalité entre les femmes et les hommes dans les réformes politiques, les institutions et les systèmes de secteurs prioritaires du développement. Des actions de sensibilisation des DRH et des BRH seront organisées pour l'institutionnalisation de l'équité genre dans l'administration publique.

**Tableau n° 40: Budget Programme Modernisation des Institutions**

<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Modernisation des Institutions</b>	<b>2 767 811</b>	<b>3 279 716</b>	<b>3 717 982</b>	<b>3 255 170</b>	<b>9 765 509</b>
Amélioration de la Gestion Administrative des Agents de l'Etat	1 043 642	1 215 434	1 370 561	1 209 879	3 629 637
Défense des Intérêts de l'Etat, des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés	226 703	249 388	280 984	252 358	757 075
Développement Institutionnel	1 497 466	1 814 894	2 066 437	1 792 932	4 378 797

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 35 : Améliorer le respect des droits de l'homme et l'accès sur toute l'étendue du territoire national à une justice de qualité, impartiale et professionnelle.**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°1, 5, 10 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

387. Le nombre de juges a progressé. Il est passé de 368 à 581 grâce à la nomination au titre de magistrat de deux promotions sortantes de l'Institut National de Formation Judiciaire. L'occupation d'une bonne partie du territoire national et la suspension de la coopération ont impacté la poursuite de l'implantation du Système Informatisé de Gestion du Registre des Dossiers Judiciaires et Statistiques Judiciaires au niveau de toutes les juridictions. Cependant, des efforts importants doivent-être faits en recrutement, et en équipement dans le cadre de la loi sur l'organisation judiciaire de 2011 qui a institué une nouvelle carte judiciaire au Mali, puisque la population du Mali est en forte croissance (au moins 3,6 % par an) et que la norme internationale est d'au moins 1 juge pour 7000 habitants. Par ailleurs l'Etat devra prendre en compte, dans la nouvelle carte judiciaire, la dimension spatiale en termes d'accès à la justice et de traitement de nouvelles formes de criminalité (terrorisme, cyber criminalité)

388. La déclaration universelle des droits de l'homme précise que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». L'Etat est le garant de cet idéal de justice et de droits de l'homme. Le sentiment d'une justice complice, affaiblie, et peu scrupuleuse est vécu comme un véritable abandon par les citoyens et les groupes vulnérables. Redonner ses lettres de noblesse à une justice qui permettra de garantir un Etat de droit, le respect des droits de l'homme et un accès équitable à l'ensemble de la population.

389. Afin de poursuivre cette ambition, il convient de mettre tout en œuvre pour améliorer l'efficacité des services judiciaires et l'accessibilité au droit et à la justice et pour mettre en œuvre la politique de l'Etat relative à l'organisation, au contrôle, et au fonctionnement des services et des professions juridiques et judiciaires. Il s'avère également impérieux d'assurer la formation initiale et le perfectionnement des acteurs de justice et de faciliter l'accès à l'information juridique et judiciaire. De plus, il s'agira d'améliorer les conditions de détention de la population carcérale et de promouvoir la réinsertion sociale et professionnelle des détenus.

390. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre le Programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (PU-RSJ-

MOA). Il s'agira de mettre en œuvre la carte judiciaire qui se matérialisera par un accroissement du nombre de tribunaux du commerce et de tribunaux du travail, et également par la mise en place de la collégialité au niveau des juridictions. En ce qui concerne le Nord, il importe que l'ensemble du personnel judiciaire soit rapidement déployé. Il conviendra de construire et de réhabiliter les infrastructures judiciaires (tribunaux et maisons d'arrêt) dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal, et de doter l'ensemble des structures judiciaires étatiques de ces régions en moyens logistiques, en mobilier de bureau, en équipements informatiques et en fournitures de bureautique.

391. Les décisions de justice devront être systématiques motivés, et seront publiées afin de rendre aisée leur consultation. L'assistance juridique et judiciaire sera généralisée. Pour promouvoir l'assistance juridique aux citoyens, il convient de renforcer les organisations de la société civile intervenant dans ce domaine, d'installer et d'opérationnaliser des bureaux d'assistance judiciaire au sein de toutes les juridictions. Les sanctions contre les magistrats convaincus de corruption et de prévarication seront sévèrement renforcées, et les corps de contrôle de la magistrature seront renforcés.

392. Afin d'améliorer la transparence, l'accès et la performance du système, il est notamment prévu de développer les TIC dans le fonctionnement de la justice. Il s'agira notamment d'informatiser le registre national du casier judiciaire et également de développer le système informatisé de gestion du registre des dossiers judiciaires et des statistiques judiciaires (SIG-RDJ-SJ) au niveau de toutes les juridictions.

393. Un programme de formation continue des magistrats (et autres acteurs du système judiciaire) sera mise en place sur un ensemble de volets (infractions économiques, terrorisme et cyber criminalité, sur les procédures rapides, les droits humains et la déontologie, etc). Il s'agira aussi de renforcer sensiblement les services de prévention et de répression en vue de la réduction sensible de la criminalité organisée.

394. Les conditions d'enfermement des détenus doivent être conformes au droit international. Des missions d'inspections sur le respect des droits des détenus et sur la sécurité pénitentiaire seront opérées. Les agents pénitentiaires seront formés aux normes internationales en matière de détention. Du matériel de sécurité sera acquis afin de sécuriser les sites d'exécution des peines. Par ailleurs, il sera mis en place un fichier moderne informatique sur les détenus. Des actions d'alphabétisation et de formation professionnelles des détenus seront mises en place dans les prisons. Il est également prévu la construction de la nouvelle maison centrale d'arrêt de Bamako.

**Tableau n° 41: Budget Programme Justice**

<b>Prévisions des budgets- programmes concernés (en milliers de FCFA)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Justice</b>	<b>10 297 826</b>	<b>11 692 356</b>	<b>13 681 223</b>	<b>11 890 468</b>	<b>35 671 405</b>
Elaboration de la Politique Juridique et Judiciaire de L'Etat, Gestion de la Carrière et Formation des Magistrats	7 390 164	8 369 125	9 334 749	8 364 679	25 094 038
Renforcement et Modernisation des Institutions Pénitentiaires et de l'Education Surveillée	2 907 662	3 323 231	4 346 474	2 525 789	9 077 367

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 36 : Assainir et améliorer la gestion du patrimoine de l'Etat et les affaires foncières**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement l'Objectif de développement durable n° 5, 15 et 16

**ODD 5 : Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

395. Sur la période 2012-2014, les évolutions majeures ont concerné l'élaboration de la stratégie de mise en place du cadastre et d'un document pour la réforme de la gestion domaniale et foncière au Mali. Les litiges fonciers ont connu une réduction de 40% (Rapport revue 2014 CSCRP). La gestion du patrimoine de l'Etat doit être irréprochable, tout comme les affaires foncières. Si ces deux composantes ne sont pas réunies, l'Etat de droit ressortirait affaibli puisque la population s'éloignerait d'un Etat qu'elle peut juger clientéliste.

396. Par ailleurs, la sécurisation des affaires foncières est un élément clé de l'attractivité économique. En effet, les investisseurs privés ont besoin de certitude de ce côté. En outre le foncier en zone rural est un élément déterminant pour soutenir le dynamisme du développement rural. Il s'agit d'élaborer la politique nationale de la gestion domaniale et foncière et les politiques nationales du patrimoine et du patrimoine bâti de l'Etat.

397. Le Gouvernement se fixe également comme objectifs de maîtriser la gestion domaniale, foncière et cadastrale et d'améliorer les recettes de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre. Il s'engage ainsi à assainir la gestion domaniale et foncière, à harmoniser les politiques sectorielles notamment celles relatives à la décentralisation et la déconcentration de la gestion publique avec la législation domaniale et foncière. Enfin il s'engage à assurer la bonne gestion des matériels et des équipements durables de l'Etat, à contribuer à la bonne gestion du portefeuille de l'Etat, à mettre en œuvre un programme de réforme des entreprises publiques.

398. Le code domanial et foncier et ses textes d'application devront être actualisés. Il convient également de parvenir à la dématérialisation des dossiers fonciers, et à réaliser le titre foncier et immobilier. De nouveaux systèmes d'information foncière dans les communes urbaine de Kita, Kayes, Koutiala, Nara, San, District de Bamako et Cercle de Kati seront mis en place. Des travaux de densification du réseau géodésique auront lieu dans la commune de Kati. Il sera procédé au renouvellement des bornes défectueuses et obstruées en communes IV, V, et VI du district de Bamako.

399. Le Gouvernement s'engage par ailleurs à actualiser le répertoire du portefeuille de l'Etat, à poursuivre son programme de réformes des entreprises publiques et à élaborer une politique nationale de privatisation des entreprises publiques. Aussi, conformément à la Loi d'Orientation Agricole (LOA), l'Etat s'engage à assoir la sécurité foncière en milieu rural pour l'opérationnalisation de la loi sur le foncier agricole ;

**Tableau n° 42: Budget Programme Patrimoine et Affaires foncières**

<b>Prévisions des budgets- programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Patrimoine et Affaires foncières</b>	<b>26 052 116</b>	<b>31 706 169</b>	<b>36 475 989</b>	<b>31 411 425</b>	<b>94 234 274</b>
Construction, Gestion et Conservation des Domaines Mobiliers et Immobiliers de l'Etat, des Collectivités et des Pers. Privées	25 802 612	31 430 675	36 170 911	31 134 733	93 404 198
Gestion des Biens de l'Etat	249 504	275 494	305 078	276 692	830 6

**Source** : DGB (CBMT 2014-2016)

**Objectif spécifique 37: Impulser une dynamique de développement des territoires basée sur une articulation optimale entre aménagement du territoire, déconcentration et décentralisation.**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement l'Objectif de développement durable n°1, 5, 8, 10, 11, 15 et 16

**ODD1** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

**ODD 5** : **Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

**ODD10** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

**ODD11** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

**ODD15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

**ODD16** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

400. Une des clés du succès de la réussite des politiques publiques est de rapprocher les bénéficiaires des politiques publiques du décideur politique. La décentralisation répond à cet objectif de proximité. Elle doit être accompagnée par une montée en puissance de la performance des services déconcentrés, visant à accompagner et à encadrer ce nouveau mode de gouvernance territoriale. Un développement insuffisamment maîtrisé entre les territoires mène à des distorsions importantes qui peuvent peser sur l'équilibre national à long-terme. Aussi, est-il urgent de définir des politiques cohérentes qui permettent une articulation optimale entre aménagement du territoire, déconcentration et décentralisation.

401. Le Gouvernement s'engage à consolider le processus de décentralisation, à renforcer les capacités des élus et des agents des collectivités territoriales, et à améliorer la prévisibilité des ressources financières des collectivités locales. Dans un premier temps, il s'agit de relire les textes de la décentralisation de manière à permettre : (i) l'élection du conseil régional au suffrage universel direct ; (ii) la réforme du système de tutelle et de contrôle des collectivités territoriales ; (iii) la création d'impôts par les régions. Il s'agira de tenir des élections aux niveaux régional et local pour la mise en place des organes visés par l'accord de paix et de réconciliation nationale, de mener des concertations élargies en vue de la réorganisation territoriale des régions, et de procéder à la création des nouvelles régions sur la base des études et concertations.

402. Le Gouvernement s'engage à mettre en place et à rendre opérationnelles les Agences de Développement Régional (ADR), à adopter un cadre national d'orientation du développement économique régional (CNODER), et à mettre en place au niveau régional des instruments préconisés dans le CNODER. Il conviendra également d'impulser et d'accompagner les initiatives de coopération entre les collectivités territoriales (inter-collectivités,

coopération décentralisée, coopération transfrontalière). Pour privilégier un développement des territoires, il importe de simplifier et de mettre en cohérence les instruments de planification des différents niveaux territoriaux de planification. L'Etat appuiera les Régions dans la conception et la réalisation des projets d'investissements structurants, et dans leurs efforts de développement de PPP.

403. Pour un développement harmonieux et équilibré, il importe que des débats publics puissent être organisés lors de l'élaboration des plans de développement et des budgets annuels, et il s'avère opportun de susciter la création de cadres d'interpellation des élus par la société civile et le citoyen, ceci afin de stimuler la participation et l'implication des femmes et des groupes vulnérables dans la gestion concertée des services des collectivités territoriales. Il convient également de développer les outils et les procédures nécessaires pour rendre les processus d'élaboration et d'exécution des budgets des collectivités territoriales sensible au genre

404. Le transfert des ressources et des compétences transférées est au cœur du processus de décentralisation. Il s'agit en effet de définir les responsabilités propres aux collectivités locales décentralisées et les moyens sur lesquelles elles pourront s'appuyer pour mettre en œuvre ces politiques. Le Gouvernement s'est notamment engagé à transférer 30% des recettes budgétaires aux collectivités territoriales d'ici 2018. Il s'agira d'élaborer des plans triennaux de transfert de compétences et de ressources et de suivre leur mise en œuvre. Ce transfert de moyens et de ressources s'opérationnaliseront à travers les contrats Plans Etats –Région ou District (CPER). Deux CPER ont déjà été conclus au cours de l'année 2015. Il convient de l'étendre à l'ensemble des régions.

405. Il importe également de définir les modalités de répartition des fonds entre les collectivités territoriales sur la base d'une méthodologie rigoureuse et des critères clairs. En ce qui concerne les financements, plusieurs options doivent être poursuivies : rétrocession aux collectivités territoriales d'une partie du produit de l'exploitation des ressources naturelles, moderniser la taxe sur le développement régional et local en zone urbaine, instaurer une taxe sur les communications téléphoniques en faveur des collectivités territoriales, reverser les taxes touristiques aux collectivités territoriales, etc.

406. Une des clés de voutes de la réussite de la décentralisation est lié à la qualité des ressources humaines qui seront affectées ou élus. Le Gouvernement entend donc œuvrer afin de perfectionner l'expertise, et le dynamisme de ces ressources humaines. Il conviendra d'adapter les textes statutaires régissant la fonction publique territoriale à l'évolution du contexte, et d'instituer des mesures incitatives en vue de valoriser le statut des fonctionnaires territoriaux.

407. Il s'agira également de doter le Conseil Supérieur de la fonction publique des collectivités territoriales et les Commissions Administratives Paritaires Régionales en moyens de fonctionnement. Le concours direct sera systématisé dans les domaines ayant fait l'objet de transfert aux collectivités territoriales. Les capacités du centre de formation des collectivités territoriales seront renforcées et le cursus de formation initiale et continue de la fonction publique territoriale sera développé. Il conviendra par exemple de développer les questions environnementales et les changements climatiques dans les programmes du CFCT.

408. Le Gouvernement s'engage à rendre plus efficiente la déconcentration, à perfectionner le contrôle interne et l'évaluation externe des collectivités territoriales, d'améliorer la transparence, la redevabilité et la collégialité de la gestion publique. Pour cela, il convient de renforcer les capacités des services déconcentrés en moyens humains, matériels et financiers suffisants pour assurer l'assistance-conseil.

409. Il convient également d'instituer et rendre fonctionnel un dispositif de contrôle des investissements des collectivités territoriales par le représentant de l'Etat appuyé par les services déconcentrés de l'Etat, et de mettre en place un mécanisme d'évaluation des performances des collectivités territoriales. Le Gouvernement s'engage ainsi à renforcer les ressources humaines en charge du contrôle de la légalité au niveau régional et local, et également à mettre en œuvre les conventions de mise à disposition des services déconcentrés de l'Etat. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'élaborer les textes relatifs à la constitution et la gestion du domaine des collectivités territoriales.

410. En ce qui concerne l'Aménagement du territoire, le Gouvernement poursuivra comme objectifs de renforcer le dispositif juridique et institutionnel du secteur et d'assurer la coordination des politiques et stratégies spatiales, et sectorielles. D'une manière plus spécifique, il s'agira de réviser la politique nationale d'aménagement du territoire, d'élaborer et mettre en œuvre le schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT), de développer une base de données à référence spatiale sur l'aménagement du territoire et d'adopter la loi d'orientation sur l'Aménagement du Territoire et de créer un Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire. Des pôles régionaux de développement économiques seront mis en place sur la base du SNAT. Des schémas régionaux d'aménagement du territoire seront mis en place dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal.

**Tableau n° 43: Budget Programme Décentralisation et Aménagement du territoire**

Prévisions des budgets- programmes concernés <i>(en milliers de FCFA)</i>	2016	2017	2018	Moyenne 2016- 2018	Somme 2016-2018
<b>Décentralisation et Aménagement du territoire</b>	<b>40 329 645</b>	<b>43 490 308</b>	<b>46 162 532</b>	<b>43 327 495</b>	<b>129 982 485</b>
Administration du Territoire	21 999 181	23 533 437	25 173 618	23 568 745	70 706 236
Aménagement du Territoire	843 350	1 025 356	1 140 453	1 003 053	3 009 159
Appui Technique aux Collectivités Territoriales	15 064 744	16 214 883	16 843 571	16 041 066	48 123 198
Représentation et Promotion des Collectivités	2 422 370	2 716 632	3 004 890	2 714 631	8 143 892

**Source :** DGB (CBMT 2014-2016)

## **Domaine prioritaire 13 => Relations internationales**

### **Objectif spécifique 38: Œuvrer pour une diplomatie d'influence et promouvoir l'intégration africaine et une coopération internationale au service du développement du Mali**

La poursuite de cet objectif spécifique du CREDD permettra de poursuivre plus spécifiquement les Objectifs de développement durable n°5, 13, 16, et 17

**ODD 5 : Parvenir** à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

**ODD13 :** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

**ODD16 :** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

**ODD17 :** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

411. Loin d'être isolé sur la scène régionale et internationale, le Mali entretient des relations intenses et privilégiées avec ses partenaires régionaux et internationaux. La capacité du Mali à se développer dépendra de sa capacité

à promouvoir une diplomatie d'influence auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux, à saisir les opportunités d'une intégration africaine et à mobiliser l'expertise de sa diaspora.

412. A cet égard, le Gouvernement s'engage à faire toute son possible pour accroître l'aide publique au développement, respecter les engagements pris dans le cadre des conventions internationales, à optimiser la participation du pays à l'intégration africaine, et à respecter les engagements du mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Le Gouvernement entend également assurer la protection des intérêts des Maliens de l'extérieur et promouvoir la participation de la diaspora au processus de développement du pays.

413. D'une manière plus spécifique, il conviendra d'accélérer la mise en œuvre des schémas de libéralisation des échanges et des accords relatifs à la libre circulation des personnes, aux droits de résidence et d'établissement dans les espaces UEMOA et CEDEAO. Cependant l'Etat doit concilier ses besoins d'intégration avec l'impératif de sécurité conformément aux engagements pris au niveau communautaire (CEDEAO, G5 Sahel).

414. En outre, il s'avère nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale d'intégration africaine, de poursuivre la mise en œuvre des programmes d'initiatives transfrontalières (PIT), du Plan d'Actions National du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, et de promouvoir les actions de sensibilisation en vue de l'adhésion des populations et des acteurs de l'intégration à l'idéal d'intégration Africaine. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite renforcer la présence des cadres maliens dans les organisations internationales.

415. Le Mali renforcera les relations politiques et de coopération avec ses partenaires stratégiques. La mise en œuvre de la Stratégie Commune d'Accompagnement Pays sur la période 2016-2018 permettra de contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide. Par ailleurs, il est important que soit rapidement mis en place un système intégré de gestion de l'aide qui permette d'améliorer la transparence et d'optimiser la gestion de l'aide. C'est un engagement de la SCAP, et également de stratégie spécifique de développement des régions du Nord. En outre, le Gouvernement s'efforcera de mobiliser la mobilisation des financements verts (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds Carbone..) pour l'intégration de l'environnement et des changements climatiques dans les politiques de développement.

416. Les maliens de l'étranger constituent une force pour la nation. Ils disposent d'expertises pointues et de ressources utiles pour accompagner la politique de développement. Le Gouvernement convient également de favoriser la réinsertion socioéconomique des migrants de retour et l'implication de la diaspora dans le processus de développement (notamment à travers le Tokten, le CIGEM et le Co-développement). Un dispositif d'identification et d'accompagnement des porteurs de projets productifs des membres de la diaspora sera mise en place, et une campagne d'information sera réalisée vis-à-vis des Maliens de l'Extérieur sur l'existence de mesures d'accompagnement. Le Gouvernement s'engage à promouvoir la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration (PONAM).

417. Le Gouvernement poursuivra l'exercice de recensement général des Maliens de l'Extérieur. Il vulgarisera le guide du Malien de l'Extérieur. En outre, une Maison des Maliens de l'Extérieur sera construite. Il s'agira aussi d'appliquer effectivement les recommandations qui ressortent du 1<sup>er</sup> forum des investisseurs de la diaspora et du forum de la diaspora intellectuelle et scientifique. Le Gouvernement souhaite également mobiliser les ressources disponibles des migrants grâce à un dispositif financier « Diaspora bonds ».

#### **Tableau n° 44: Budget Programme Diplomatie et Coopération Internationale**



<b>Prévisions des budgets-programmes concernés</b> <i>(en milliers de FCFA)</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Moyenne 2016- 2018</b>	<b>Somme 2016-2018</b>
<b>Diplomatie et Coopération Internationale</b>	<b>1 814 273</b>	<b>2 050 812</b>	<b>2 335 561</b>	<b>2 066 882</b>	<b>6 200 646</b>
Coopération Internationale	584 223	651 454	765 431	667 036	2 001 108
Formulation et Coordination de la Politique Internationale	473 863	505 710	551 970	510 514	1 531 543
Gestion des Maliens de l'Extérieur	598 322	711 709	814 439	708 157	2 124 470
Intégration Africaine	157 865	181 939	203 721	181 175	543 525

Source : DGB (CBMT 2014-2016)

### **XIII. CADRAGE MACROECONOMIQUE**

418. Le cadrage macroéconomique éclaire les grandes orientations de politiques publiques à moyen terme ainsi que l'élaboration de politiques sectorielles cohérentes avec les objectifs de développement et fondées sur les perspectives d'évolution de l'économie du pays. L'objectif principal qui guide le cadrage est le maintien des équilibres macroéconomiques en tenant compte des potentialités réelles de l'économie malienne et des objectifs globaux et sectoriels du CREDD.

419. Sur la base d'hypothèses relatives à l'environnement économique international et aux secteurs porteurs de l'économie malienne, deux scénarii, tenant compte des potentialités économiques réelles du pays, ont été produits. Un scénario de base (tendanciel) qui retrace le rythme d'évolution de l'économie à politiques inchangées et un scénario optimiste/volontariste (scénario du CREDD2016 – 2018).

#### **13.1 HYPOTHESES DE PROJECTION**

420. Les hypothèses du cadrage macroéconomique reposent sur celles des « perspectives de l'économie mondiale » du FMI ainsi que sur les secteurs porteurs de l'économie malienne sur la période 2016-2018. On distingue les hypothèses générales qui demeurent identiques pour tous les scénarii et des hypothèses spécifiques qui varient d'un scénario à l'autre. Les hypothèses générales sont relatives à l'environnement international, et les hypothèses spécifiques aux réalités de l'économie malienne.

421. Pour l'environnement international, les hypothèses indiquent une amélioration continue des cours de l'or sur la période 2016-2018 et du pétrole et un ralentissement du cours de l'or à partir de 2018. En effet, les cours de l'or devraient graduellement augmenter pour atteindre 1206,0 dollars en 2018, après 1172,0 dollars l'once en 2016. Quant au coton, ses cours devraient évoluer aussi à la hausse en passant de 200,0 c/kg en 2016 à 200,9 c/kg en 2017 puis à 191,9 en 2018. Pour ce qui concerne le pétrole, son cours subira une tendance haussière en passant de 66,0 à 72,0 \$/baril de 2016 à 2018.

422. Le taux d'inflation mondial cumulé demeure certes modeste, mais il peut recouvrir de nombreuses situations très différentes. Plus particulièrement, l'inflation est forte dans une douzaine de pays en développement et pays à économie en transition alors qu'un nombre croissant de pays développés d'Europe sont confrontés à un risque de déflation. Pour la période considérée, le taux d'inflation moyen dans le monde devrait demeurer proche du niveau observé au cours des deux dernières années, soit environ 3%. Le taux d'inflation moyen cumulé dans les pays développés devrait augmenter légèrement jusqu'en 2016 tandis que celui des pays en développement et des pays à économie en transition enregistrera une baisse.

#### **13.2 PRINCIPAUX RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE**

##### **13.2.1 ANALYSE DES RESULTATS DU SCENARIO OPTIMISTE**

###### ***CROISSANCE***

423. Sur la base des hypothèses du scénario optimiste, le taux de croissance moyen attendu serait de 6,4% sur la période 2016-2018 contre 3,0% réalisé entre 2012 et 2014. Le secteur primaire enregistrerait un taux de croissance moyen de 6,4% sur la période (6,0% en 2016, 6,5% en 2017, 6,8% en 2018). S'agissant du secteur secondaire, son taux de croissance s'établirait à 6,5% en 2016, 7,4% en 2017 et 8,3% en 2018, Ce secteur enregistrerait un taux de croissance moyen de 7,4% sur la période. Quant au secteur tertiaire, son taux de

croissance s'établirait à 6,5% en 2018, après avoir enregistré un même niveau en 2016 et 6,4% en 2017. Cette évolution serait en rapport avec le renforcement des activités des transports et télécommunications, du commerce, des services non marchands et des services financiers.

### ***Prix et inflation***

424. Le taux d'inflation ressortirait en moyenne à 2,6% sur la période 2016-2018, inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA ( $\leq 3,0\%$ ). Ce taux reste stable durant toute la période. Cette maîtrise des prix serait le pouvoir d'achat des populations.

### ***Investissement***

425. Le taux d'investissement net (FBCF/PIB) augmenterait graduellement pour se situer en moyenne à 25,7% pour le scénario volontariste, en amélioration par rapport au niveau enregistré dans le scénario de base (20,5%). Cette hausse est induite par une amélioration du taux d'investissement privé qui atteindrait 13,5% sur la période 2016-2018 contre 10,8% pour le scénario de base. Dans le même temps, le taux d'investissement public ressortirait à 12,2% sur la période le scénario optimiste contre 9,7% pour le scénario de base. Les investissements publics seront soutenus par les grands chantiers inscrits dans les projets et programmes du Gouvernement, la construction de la route à 2x2 voies entre Bamako et Koulikoro (60km) ;

### ***Finances publiques***

426. Les résultats du scénario optimiste font ressortir un niveau des recettes totales de 1906,1 milliards de FCFA en 2018 contre 1555,1 milliards de FCFA en 2016, soit un taux de progression moyen annuel de 10,7%. Les recettes fiscales augmenteraient en moyenne annuelle de 15,4%. Elles représenteraient 90,5% des recettes totales en 2018 contre 88,1% en 2016. Ainsi, le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement en passant de 17,52% en 2016 à 19,5% en 2018. La norme communautaire de 20% en 2019 ne serait pas respectée sur la période.

427. Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient au rythme annuel moyen de 10,5% pour atteindre 2156,9 milliards de FCFA en 2018. Pour sa part, la masse salariale passerait de 402,3 milliards de FCFA en 2016 à 508,9 milliards en 2018, soit un taux de croissance moyen de 11,5%. Elle se situerait en moyenne à 32,1% des recettes fiscales entre 2016 et 2018. Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB ressortirait en moyenne à -4,5% pour le scénario optimiste.

### ***Dettes publiques***

428. Au regard des perspectives économiques et financières, la dette publique du Mali serait viable au moins jusqu'en 2020 autrement dit le taux d'endettement public ne doit pas excéder 70% du PIB et le ratio du service de la dette publique rapporté aux recettes budgétaires ne devrait pas dépasser 30%. De ce fait, la mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable.

429. Toutefois, les bonnes performances macroéconomiques et la bonne gouvernance politique, économique et financière permettraient de relever la norme de viabilité de la dette extérieure du Mali et accroître ainsi les

marges de manœuvre du pays en matière d'endettement extérieur. Les orientations globales de l'Etat en matière d'emprunts et de gestion de la dette visent à assurer la viabilité de la dette, à payer régulièrement le service de la dette à court, moyen et long terme et à réaliser les objectifs de coûts et de risques de l'Etat.

430. Les bonnes performances macroéconomiques ont permis au Mali d'être admis à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) en 1998 et de bénéficier effectivement des allègements de dette à partir de 2000. Les dispositions et négociations en cours devraient permettre à terme de centraliser la gestion de la dette intérieure au niveau d'une structure unique chargée de la dette publique afin de la rendre plus efficace, d'ores et déjà à l'initiative des institutions de Bretton Woods, le Gouvernement a entrepris il y a quelques mois, le recensement de la dette intérieure.

431. A l'issue de cet exercice, le pays aura la situation de ses engagements vis-à-vis des différents créanciers constitués en grande partie des banques et des opérations minières (crédits TVA). Selon le niveau de l'encours et des différents échéanciers, un plan de remboursement sera élaboré. Ainsi le ratio de l'encours de la dette publique sur le PIB serait de 39,1% sur la période 2016-2018 contre 31,1% sur la période 2012-2014.

### ***Balance des Paiements et situation monétaire***

432. Le cadrage prévoit une croissance moyenne annuelle de 6,6% des exportations et 3,9% des importations, en liaison avec les évolutions de la production des principaux produits d'exportations (notamment or, fruits, légumes, oléagineux, animaux, coton) et de leurs cours sur le marché international. Ainsi, le déficit commercial moyen représenterait +0,5% du PIB contre -0,6% en 2015.

433. Le solde des transactions courantes hors transferts publics est attendu en moyenne à -9,9% du PIB, soit une amélioration de 3,7% points de pourcentage par rapport au niveau enregistré en 2015. Cette évolution serait en relation avec l'amélioration du solde commercial sur la période. Les avoirs extérieurs nets évolueraient au rythme annuel moyen 1238,1 milliards de FCFA pour s'établir à 1447,2 milliards de FCFA en 2018.

434. En outre, les crédits à l'économie seraient de 933,3 milliards de FCFA en 2018 contre 1144,5 milliards en 2016, soit une progression moyenne de 7,3%. Quant à la position nette du Gouvernement, elle passerait de 43,4 milliards de FCFA en 2016 à 106,1 milliards de FCFA en 2018. En conséquence, la masse monétaire progresserait annuellement de 9,5% pour atteindre 2479,2 milliards en 2018 contre 2055,7 milliards de FCFA en 2016.

### **13.2.2 ANALYSE COMPARATIVE**

435. Le scénario de base, qui tente de reproduire le comportement de l'économie à politiques inchangées, conduit à un taux de croissance annuel moyen de 5,3% sur la période 2016-2018. Ceci est en phase avec la tendance récente de l'économie malienne qui a enregistré entre 2012-2014 une croissance moyenne de 3,0%. Pour le scénario optimiste, le taux de croissance serait de 6,8% en 2018. Cette prévision a été faite sous l'hypothèse des performances attendues, notamment dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire.

436. Les finances publiques enregistreraient en moyenne sur la période 2016-2018, un solde budgétaire de base de -5,6% du PIB pour le scénario de base et -4,5% pour le scénario optimiste. Dans le scénario optimiste ce ratio qui constitue le critère clé de l'UEMOA ne serait pas respecté.

437. Le taux de pression fiscale s'améliorerait graduellement pour atteindre 19,5% en 2018 dans le scénario optimiste. En effet, cet indicateur affiche en moyenne 17,9% dans le scénario de base et 18,5% dans le scénario optimiste, traduisant ainsi les efforts de recouvrement des services de recettes.

438. S'agissant des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons va se dégrader en s'établissant en moyenne à 5,9% pour le scénario de base et 9,9% pour le scénario volontariste. Il est à signaler que cet indicateur a été en moyenne de 11,5% durant la période 2012-2014. La synthèse des principaux résultats de ces deux scénarii est retracée dans le tableau synoptique ci-après :

**Tableau N° 45: Tableau comparatif des principaux résultats des scénarii du cadrage**

Indicateurs	Scénario	2016	2017	2018	Moyenne
					2016-2018
Taux de croissance du PIB	Base	5,4%	5,5%	5,1%	<b>5,3%</b>
	<b>Optimiste</b>	<b>6,0%</b>	<b>6,5%</b>	<b>6,8%</b>	<b>6,4%</b>
Solde budgétaire de base hors PPTE/PIB	Base	-5,7%	-5,6%	-5,2%	<b>-5,5%</b>
	<b>Optimiste</b>	<b>-5,9%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-4,7%</b>
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	Base	4,7%	6,7%	6,6%	<b>6,0%</b>
	<b>Optimiste</b>	<b>11,3%</b>	<b>9,9%</b>	<b>8,5%</b>	<b>9,9%</b>
Taux de pression fiscale	Base	17,5%	17,9%	18,3%	17,9%
	<b>Optimiste</b>	<b>17,5%</b>	<b>18,5%</b>	<b>19,5%</b>	<b>18,5%</b>

Source : MME\_DNPD

## **XIV. PLAN DE FINANCEMENT DU CREDD 2016-2018**

439. Le cadrage budgétaire 2016-2018 se caractérise par un scénario volontariste au niveau des recettes fiscales et une restriction forte sur l'évolution des dépenses publiques afin de mettre un accent sur l'efficacité des dépenses. Il essaye de concilier les objectifs de stabilité macroéconomique, les ambitions et défis du nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

### **14.1 PRINCIPALES PROJECTIONS**

440. Il a été construit à partir des hypothèses macroéconomiques d'un taux de croissance économique réel moyen de 6,4% et d'un taux d'inflation moyen de 2,6% sur la période 2016- 2018. Pour réaliser cet objectif, il est prévu d'augmenter le taux de pression fiscale et de maîtriser les dépenses. Il s'agira de relever le défi de l'efficacité des dépenses dans tous les secteurs d'une part, et d'autre part, celui de la mobilisation des ressources internes au-delà des objectifs fixés par le PNTF. Ces objectifs seront sous-tendus à moyen terme par les activités prévues dans le PAGAMGFPII et l'application du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, qui vise à améliorer la préparation et l'exécution budgétaire.

441. Le programme de convergence de l'UEMOA, traduit dans le PNTF, impose aux Etats la réalisation d'un taux de pression fiscale de 17% du PIB en 2013. Le taux de pression fiscale serait de 18,5% en moyenne sur 2016 -2018. Il atteindrait 19,5% en 2018 (Scénario optimiste). Ces taux respectent les critères de convergence de l'UEMOA (18,5% en moyenne sur la période 2016-2018 et 19,5% en 2018).

#### **14.1.1 PROJECTIONS DES RESSOURCES 2016-2018**

442. Les ressources (recettes et dons) sont projetées à 1 951,4 milliards de FCFA en 2018 contre 1508,5 milliards de FCA dans le budget rectifié 2015, soit une croissance moyenne annuelle de 9,0% sur la période 2016-2018 contre 14,3% sur la période 2012-2014

**Tableau N° 46 : Projection des ressources selon la présentation du Budget (milliards FCFA)**

Rubriques	2015	2016	2017	2018	<i>Taux crois. moyen 2016-2018</i>
<b>RECETTES, DONNS</b>	<b>1 508,5</b>	<b>1 598,0</b>	<b>1 765,0</b>	<b>1 951,4</b>	<b>9,0%</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>1 225,1</b>	<b>1 352,4</b>	<b>1 501,2</b>	<b>1 666,6</b>	<b>10,8%</b>
<b>Recettes budgétaires</b>	<b>1 120,1</b>	<b>1 245,5</b>	<b>1 392,5</b>	<b>1 555,9</b>	<b>11,6%</b>
Recettes fiscales	1 071,9	1 190,4	1 333,3	1 492,5	11,7%
Impôts directs	330,6	389,7	428,4	471,0	12,6%
Impôts indirects	741,3	800,7	904,9	1 021,5	11,3%
TVA	397,0	450,9	513,9	584,2	13,7%
Taxes sur produits pétroliers	153,3	74,5	80,5	87,0	-11,8%
Taxes sur les importations	243,7	142,4	148,1	154,2	-11,1%
Autres droits et taxes	71,5	209,2	245,8	286,9	75,6%
Recettes non fiscales	48,2	55,1	59,1	63,4	9,6%
Recettes fds. spéc. et budg. ann.	<b>105,0</b>	<b>106,9</b>	<b>108,8</b>	<b>110,7</b>	<b>1,8%</b>
<b>Dons</b>	<b>283,4</b>	<b>245,6</b>	<b>263,7</b>	<b>284,7</b>	<b>0,7%</b>

443. Les recettes fiscales nettes sont projetées à 1 492,5 milliards de FCFA en 2018 contre 1 071,9 milliards en 2015, représentant une croissance moyenne annuelle de 11,7% sur la période 2016-2018 contre 8,4% sur la

période 2012-2014 et une augmentation en valeur absolue de 140,2 milliards en moyenne par an contre une augmentation 181,3 milliards enregistrés en 2015.

444. Les recettes non fiscales, constituées essentiellement des dividendes reçus des sociétés minières, sont projetées à 63,4 milliards de FCFA en 2018 contre 48,2 milliards en 2015. L'accroissement moyen par an de ces recettes est prévu à 9,6% sur la période 2016-2018 contre -6,1% entre 2012-2014. Les dons sont projetés à 284,7 milliards en 2018 contre 283,4 milliards en 2015, soit une croissance moyenne annuelle de 0,7% sur la période 2016-2018.

#### **14.1.2 PROJECTION DES DEPENSES 2016-2018**

445. Les charges sont projetées (selon la présentation budget au tableau 8) en 2018 à 2298,2 milliards de FCFA. Les dépenses courantes sont projetées à 1 374,4 milliards de FCFA en 2018 contre 986,0 milliards en 2015, correspondant à une progression moyenne annuelle de 11,7% sur la période 2016-2018 contre 8,5% pour la période 2012-2014.

**Tableau N° 47: Projection des charges selon la présentation budget (milliards FCFA)**

<b>Rubriques</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Taux crois. moyen 16-18</b>
Dépenses Totales, Prêts Nets	1 712,0	1 830,3	2 059,3	2 298,2	10,3%
Dépenses budgétaires	1 612,0	1 728,9	1 956,5	2 194,0	10,9%
Dépenses courantes	986,0	1 065,1	1 203,8	1 374,4	11,7%
Personnel	367,1	407,8	466,7	515,2	12,0%
Biens et Services	290,7	317,6	382,9	493,7	19,6%
Transferts et subventions	276,6	289,2	300,3	312,3	4,1%
Intérêts dus	51,6	50,4	53,9	53,3	1,2%
Dette intérieure	28,30	21,8	21,8	22,5	-6,6%
Dette extérieure	23,3	28,6	32,1	30,8	10,3%
Dépenses en capital	626,1	663,8	752,7	819,6	9,4%
Financement extérieur	310,5	314,0	333,9	352,2	4,3%
Financement domestique	315,6	349,9	418,8	467,4	14,1%
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	105,0	106,9	108,8	110,7	1,8%
Prêts nets	-5,0	-5,5	-6,0	-6,5	9,3%

**Source : DGB**

446. La projection des dépenses de personnel a été faite en tenant compte des critères de convergence de l'UEMOA (pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux recettes fiscales ≤ à 35%). Les dépenses de personnel représenteront en moyenne 34,6% des recettes fiscales. La masse salariale en 2015 s'élève à 367,1 milliards FCFA et se chiffrera à 515,2 milliards en 2018, soit une progression moyenne de 12,0% par an sur la période 2016-2018 contre 3,8% sur la période 2012-2014. La projection tient compte de l'incidence des recrutements annuels, de l'incidence de l'accord avec l'UNTM et de la LOPM.

#### **14.2 Projections par Axe et Domaine**

447. Le tableau, ci-après, présente à titre purement indicatif les prévisions budgétaires par axe et domaine prioritaires. Ces prévisions ont été obtenues en tenant compte des prévisions des budgets-programmes « opérationnels » de chaque domaine.

Les prévisions budgétaires pour les programmes transversaux « Administration Générale» des Ministères ne sont pas intégrés dans ces prévisions, tout comme les dépenses ci-après : Dette, Dotation non réparties, Fonds Remboursements Crédits TVA, Contribution au fonctionnement des organismes.

- L'Axe « Accès aux Services Sociaux de Base » mobiliserait près de la moitié de l'enveloppe budgétaire, destiné principalement aux développements des compétences (éducation, formation professionnelle, emploi).
- L'Axe « Croissance économique inclusive et Durable » mobiliserait près du tiers des crédits budgétaires opérationnels, orientés principalement vers le développement rural et le développement des infrastructures.
- Plus de 10% des dépenses seront destinés à couvrir les actions mises en œuvre pour améliorer le Développement institutionnel et la Gouvernance.
- Afin de garantir la paix et la sécurité, le Gouvernement prévoit de consacrer 5% de l'enveloppe.
- Enfin, afin de garantir la stabilité du cadre macro-économique et budgétaire, 2% des ressources seront mobilisés.



**Tableau N° 48: Budget par axes et domaines (milliards FCFA)**

	En milliers FCFA				En% du total des axes		
	2016	2017	2018	Somme 2016-2018	2 016	2 017	2 018
<b>Total Axe</b>	<b>1 018</b>	<b>1 141</b>	<b>1 280</b>	<b>3 439</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Axe préalable 1 "Paix et Sécurité"</b>	<b>49</b>	<b>57</b>	<b>66</b>	<b>172</b>	<b>4,87%</b>	<b>4,99%</b>	<b>5,13%</b>
Domaine prioritaire 1 => Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord	2	2	3	7	0,21%	0,20%	0,20%
Domaine prioritaire 2 => Défense et Sécurité	47	55	63	165	4,66%	4,79%	4,93%
<b>Axe préalable - Stabilité du cadre macro-économique</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>79</b>	<b>2,26%</b>	<b>2,30%</b>	<b>2,29%</b>
Domaine prioritaire 3 => Performance du Cadre macro-économique	23	26	29	79	2,26%	2,30%	2,29%
<b>Axe stratégique - Croissance économique inclusive</b>	<b>339</b>	<b>378</b>	<b>416</b>	<b>1 134</b>	<b>33,38%</b>	<b>33,14%</b>	<b>32,49%</b>
Domaine prioritaire 4 => Développement rural et sécurité alimentaire	193	212	234	638	18,96%	18,54%	18,24%
Domaine prioritaire 5 => Protection de l'Environnement	10	12	14	37	1,02%	1,07%	1,13%
Domaine prioritaire 6 => Développement des infrastructures	112	127	138	377	11,05%	11,13%	10,76%
Domaine prioritaire 7 => Développement des autres secteurs de croissance	24	27	30	82	2,37%	2,40%	2,36%
<b>Axe 2 "Accès aux services sociaux de base"</b>	<b>498</b>	<b>559</b>	<b>636</b>	<b>1 693</b>	<b>49,03%</b>	<b>48,98%</b>	<b>49,63%</b>
Domaine prioritaire 8 => Développement des compétences	315	357	412	1 084	30,98%	31,31%	32,16%
Domaine prioritaire 9 => Développement des services sociaux de base	135	151	171	457	13,31%	13,23%	13,33%
Domaine prioritaire 10 => Développement social, Actions Humanitaires et Solidarité	48	51	53	152	4,73%	4,44%	4,14%
<b>Axe 3 "Développement institutionnel et Gouvernance"</b>	<b>106</b>	<b>121</b>	<b>134</b>	<b>361</b>	<b>10,46%</b>	<b>10,58%</b>	<b>10,47%</b>
Domaine prioritaire 11 => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques	25	29	32	85	2,47%	2,50%	2,47%
Domaine prioritaire 12 => Développement Institutionnel	79	90	100	270	7,81%	7,90%	7,81%
Domaine Prioritaire 13 => Relations internationales	2	2	2	6	0,18%	0,18%	0,18%

## **XV. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU CREDD 2016-2018**

Un rapport sur le dispositif institutionnel de suivi-évaluation et une matrice de performance sont en cours d'élaboration. Cette partie sera donc utilement complétée par ces rapports. Un atelier sur le dispositif de suivi-évaluation doit également être organisé pour finaliser ces composantes du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable.

448. Le dispositif de suivi-évaluation prendra en compte les différents volets des objectifs spécifiques : (i) Budgets-programmes, (ii) Mesures de modernisation institutionnelle et (iii) Activités à impacts rapides. Le dispositif de suivi-évaluation devra notamment être en mesure d'apporter une analyse sur l'état des lieux de la mise en œuvre des budgets-programmes (exécution par rapport aux prévisions, exécution par rapport aux dotations finalement perçues), sur l'état des lieux de la mise en œuvre des mesures de modernisation institutionnelle et sur l'état des lieux des activités à impact rapide.

Exemple de Canevas « Modernisation institutionnelle » :

<b>Mesures prises pour améliorer la performance institutionnelle</b>				
<b>Intitulé de la mesure</b>	<b>Contenu et Objectif de la mesure</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Résultats constatés</b>	<b>Structures responsables de la mise en œuvre de ces mesures.</b>

Exemple de Canevas « Activité à impacts rapides »

<b>Activités à impacts rapides</b>					
<b>Intitulé du projet :</b>					
<b>Objectifs du projet</b>	<b>Localisation</b>	<b>Réalisations et résultats prévus</b>	<b>Réalisations et résultats constatés</b>	<b>Cout de l'activité</b>	<b>Structures chargées de mettre en œuvre le projet</b>

### **15.1 Principes du suivi-évaluation**

- ✓ **Responsabilisation des acteurs.**

449. Les activités du suivi-évaluation, tout comme la mise en œuvre des politiques, sont de la responsabilité première des départements ministériels, opérateurs publics et parapublics. Ces derniers sont chargés de concrétiser en actes concrets les orientations stratégiques et opérationnelles décrites dans le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable.

450. Les activités doivent faire l'objet d'un suivi régulier par les entités chargées de les mettre en œuvre : (directions générales, directions nationales, services déconcentrés, établissements publics, etc.). Les cellules de planification et de statistiques et les DRPSIAP doivent apporter une assistance technique pour perfectionner le dispositif de suivi et évaluation mis en place par les structures techniques.

✓ **Dynamisation des structures locales de suivi des actions de développement.**

451. Le dispositif de suivi-évaluation de 2009 avait prévu un suivi des actions de développement au niveau des régions, des cercles et des communes par des Comités (*régionaux/locaux/communaux*) d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD, CLOCSAD et CCOCSAD). La mission principale de ces comités était de promouvoir la synergie des actions de développement entre les différents intervenants dans les régions et le district de Bamako.

452. Il conviendra dans un premier temps, de dynamiser les Comités Régionaux. Des moyens financiers devront être consentis à ces structures afin qu'elles puissent être en mesure de produire les rapports semestriels demandés (cf. – livrable).

✓ **Gestion axée sur les résultats (GAR)**

453. Le dispositif de suivi-évaluation doit être résolument ancré dans les principes de Gestion axée sur les résultats. Une politique nationale de gestion axée sur les résultats (en cours de finalisation) viendra appuyer le dispositif de suivi-évaluation sur ce qui est attendu en termes d'objectifs fixés et activités programmées. Le suivi-évaluation est une étape « indispensable » de toute politique publique dont l'objectif visé est l'amélioration de la performance des politiques publiques.

Selon la définition du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la gestion axée sur les résultats se détermine comme étant « *une stratégie de gestion par laquelle une organisation s'assure que ses procédures, produits et services contribuent à la réalisation des résultats souhaités (produits, effets directs et impact). La gestion axée sur les résultats repose sur la participation des parties prenantes et sur une définition claire des responsabilités concernant les résultats. Elle exige le suivi des progrès vers les résultats et l'établissement de rapports sur la performance et la rétro-information qui sont minutieusement examinés et utilisés pour améliorer la conception ou l'exécution du programme* ».

454. Le suivi-évaluation devra s'articuler autour des cinq critères : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité :

- La pertinence concerne la mesure dans laquelle les objectifs envisagés par le projet répondent correctement aux problèmes identifiés ou aux besoins réels.
- L'efficacité concerne la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints : d'où l'importance d'avoir des objectifs clairs au départ.
- L'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût. Il s'agit donc de voir si des résultats similaires auraient pu être obtenus par d'autres moyens, à un coût moins élevé et dans les mêmes délais.
- L'impact concerne l'appréciation de tous les effets, du projet sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan économique, social, politique ou écologique.

- La durabilité vise à savoir si les effets du programme perdureront après son arrêt.

- ✓ **Objectivité du suivi-évaluation.**

455. Le suivi-évaluation doit être réalisé en toute objectivité. Il ne doit pas faire l'objet d'une surestimation ou d'une sous-estimation par rapport aux résultats effectivement constatés. L'objectif n'est pas de travestir la réalité, mais de présenter avec exactitude et probité la situation telle qu'elle est, à l'aide notamment d'indicateurs objectivement vérifiables.

- ✓ **Alignement sur le calendrier harmonisé des revues.**

456. Un des principes du suivi du CREDD est l'alignement sur le calendrier harmonisé des revues, notamment en ce qui concerne le principal produit de suivi-évaluation du CREDD qu'est le rapport de suivi annuel. Le Gouvernement a mis en place, en lien avec les partenaires techniques et financiers, le calendrier harmonisé des revues qui précise l'articulation entre les différentes revues : revues des projets/programmes, revues des budgets-programmes, revues sectorielles.

457. Les conclusions de ces revues servent de document de base pour la revue du CREDD qui se tient une fois par an (début juin) et dont les conclusions et les recommandations alimentent le processus de préparation de la loi de finances de l'année N+1. Une circulaire du MEF est diffusée qui précise le déroulement du calendrier et les responsabilités des différents participants.

- ✓ **Processus inclusif et participatif.**

458. Le processus d'élaboration du rapport de la revue annuelle du CREDD fera l'objet d'un processus participatif associant très largement l'ensemble des parties prenantes au développement du pays : cadres des services des ministères sectoriels, représentants des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé, représentants des partenaires techniques et financiers.

- ✓ **Transparence.**

459. Les livrables du processus de suivi-évaluation feront l'objet d'une large diffusion et transparence. Ce principe s'inspire du document sur la Politique nationale de transparence qui prévoit d'améliorer l'accessibilité des documents de l'administration pour les citoyens. La Cellule Technique du CSLP diffusera un bulletin semestriel d'information. Les différents livrables du processus de suivi-évaluation feront l'objet d'une analyse et d'une communication à l'occasion du Conseil des Ministres.

460. Les livrables du dispositif de suivi-évaluation pourront ainsi être téléchargeables sur différents sites internet : Présidence de la République ([www.koulouba.ml](http://www.koulouba.ml)), Primature ([www.primature.gov.ml](http://www.primature.gov.ml)), Ministère de l'Economie et des Finances ([www.finances.gouv.ml](http://www.finances.gouv.ml)), etc.

## **15.2 Livrables du suivi-évaluation**

461. Sur la base des livrables du suivi-évaluation et de leurs recommandations, le Gouvernement (ministères sectoriels) prendra les dispositions nécessaires afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie.

- ⇒ **Rapport d'exécution annuel.**

462. Un rapport d'exécution annuel (année N-1) devra être finalisé au cours du mois de mai. Il portera sur l'exécution de l'année précédente. Il servira notamment de base de discussion pour l'organisation de la revue annuelle du CREDD qui a lieu chaque année au cours du mois de juin. Il servira d'input notamment pour la préparation du cadrage budgétaire et du projet de Loi de Finances. Conformément au principe d'alignement sur le calendrier harmonisé des revues, ce rapport sera basé sur les revues sectorielles et les revues des budgets-programmes et des revues des projets et programmes. Des thématiques à définir feront l'objet d'un focus plus spécifique en fonction des années.

⇒ **Rapport d'exécution semestriel.** :

463. Un rapport d'exécution semestriel de l'année N (dans un format plus simplifié que le rapport annuel) sera finalisé au cours du mois de septembre, en amont du dépôt du projet de Loi de Finances à l'Assemblée Nationale et de la Revue Budgétaire Conjointe. Il portera sur l'exécution des 6 premiers mois de l'année. Les travaux d'élaboration de ce rapport se tiendront au cours du mois de juillet/août.

⇒ **Points d'étapes.**

464. Sur demandes particulières émanant des institutions ou autres organes, des points d'étapes sur la mise en œuvre du CREDD pourront être faits.

⇒ **Rapport d'exécution semestriel des Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).**

465. Les CROCSAD doivent se réunir une fois par semestre et produire un rapport qui sera transmis au Ministère en charge de l'Administration du territoire et au Ministère en charge de l'Economie pour la Cellule Technique du CSLP. Le secrétariat du CROCSAD est assuré par la Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP).

466. Ces rapports permettront d'alimenter les rapports d'exécution annuelle et semestrielle du CREDD. Le premier rapport semestriel devra être transmis au mois de février, le second rapport semestriel devra être transmis au mois de juillet. Un format et une note méthodologique pour ces rapports seront fournis aux CROCSAD.

### **15.3 Rôle spécifique de la Cellule Technique du CSLP dans le suivi de la mise en œuvre du CREDD**

467. La Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté jouera un rôle pivot d'animation et d'interface pour la mise en œuvre du CREDD. Elle est la porte d'entrée privilégiée pour l'ensemble des acteurs extérieurs qui souhaitent disposer d'informations sur la mise en œuvre et le suivi du CREDD. Pour bien accomplir toutes les missions citées ci-dessous, la CT/CSLP doit disposer des ressources techniques, financières et humaines.

468. Par ailleurs, elle remplira un rôle d'animation auprès des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du CREDD dont elle pourra mobiliser l'expertise : Observatoire du Développement Humain durable et de la Lutte Contre la Pauvreté (ODHD/LCP), Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP), Cellules de Planification et de Statistique (CPS), Direction Générale du Budget (DGB), Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD), Institut National de la Statistique (INSTAT), Direction

Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT), Direction Nationale de la Population (DNP), Office central de lutte contre la corruption, Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (CARFIP), etc.

469. La Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté sera force de proposition pour la modernisation du cadre institutionnel de suivi du CREDD (dispositif institutionnel de suivi-évaluation du CSLP et de concertation avec les partenaires techniques et financiers).
470. Elle remplira une mission de Conseil/Assistance auprès des Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD).
471. La Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté assurera la coordination du calendrier harmonisé des revues afin d'assurer notamment le strict respect de la circulaire sur le calendrier harmonisé des revues. Elle procédera à la certification des revues sectorielles et des revues des budgets-programmes, avant publication.
472. Sur la base des revues sectorielles, des projets et programmes et des budgets-programmes, la Cellule Technique du CSLP élaborera un rapport annuel et un rapport semestriel d'exécution du CREDD selon un processus participatif rassemblant les Groupes Thématiques « Croissance inclusive », « Accès aux services sociaux de base », « Développement Institutionnel et Gouvernance » associant les cadres des départements ministériels, les représentants de la Société civile, du Secteur privé et les Partenaires techniques et financiers. La Cellule Technique du CSLP est chargée d'organiser la revue annuelle du CREDD dans ses différents aspects : animation, modération, logistique, communication, etc.
473. La Cellule Technique du CSLP sera force de proposition pour la préparation du futur cadre stratégique post 2018 sur la base de son expérience et expertise acquise lors des différents CSLP/CSCR/CREDD. Elle appuiera les départements ministériels pour l'évaluation des politiques publiques sectorielles.

## **15.4 Propositions d'indicateurs pour une ébauche d'un cadre de mesures des performances**

474. L'approche est de parvenir à un nombre limité d'indicateurs, de définir des valeurs cibles et des valeurs de référence. Pour la définition et le choix final des indicateurs à considérer, trois paramètres principaux seront considérés.
- **Respect des critères SMART des indicateurs :** **(S) Spécifique** : Il précise la nature du changement escompté, les groupes, la région visés, etc., **(M) Mesurable** : Il peut être mesuré d'une façon ou d'une autre, et ce, de manière objective et indépendante, **(A) Approprié** : Il doit répondre au besoin identifié, **(R) Réalisable** : Il doit être réaliste compte tenu du temps et des ressources disponibles **(T) Limité dans le temps** : Il doit être circonscrit dans le temps, autrement dit, le résultat escompté peut être réalisé pendant la durée du projet/programme.
  - **Existant ou facile à renseigner et n'entraînant pas un surcoût.**
  - **Les indicateurs des « Objectifs de Développement Durables » seront privilégiés pour une question de cohérence.**

- **Les indicateurs permettant une désagrégation par sexe, par région, par catégorie d'âge, et de catégorie socio-professionnelle seront privilégiés.**

## **INDICATEURS DE PILOTAGE MACRO**

1. Taux de croissance globale
2. Taux de pauvreté monétaire et non-monétaire par région, sexe et catégorie socio-professionnelle
3. Profondeur de la pauvreté
4. Taux de chômage de la population
5. Taux de chômage chez les jeunes
6. Indicateur de GINI
7. Note « CPIA » - Evaluation des politiques institutionnelles (Banque Mondiale)
8. Classement et Evolution de l'Indice de Développement Humain
9. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
10. Proportion des personnes ayant un emploi et vivant en dessous du seuil de pauvreté (proportion de travailleurs pauvres)

## **AXE PREALABLE 1 « PAIX ET SECURITE »**

### **Domaine prioritaire 1 => Paix, Réconciliation nationale et Reconstruction du Nord**

1. Degré d'avancement du plan d'action de la mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale
2. Etat d'avancement de la stratégie spécifique de développement des régions du Nord (Montant mobilisé, Nombre de projets financés)
3. Nombre de réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays provoqués par des conflits et des violences

### **Domaine prioritaire 2 => Défense et Sécurité**

4. Nombre de crimes et de délits enregistrés
5. Nombre de forces de sécurité (police, gendarmerie, armée) pour 100.000 habitants
6. Nombre de personnes tuées ou blessées après les catastrophes dans une période de temps donnée (évolution en pourcentage)
7. Nombre de personnes déplacées et réfugiées retournées dans les régions du Nord

## **AXE PREALABLE 2 « STABILITE MACRO-ECONOMIQUE »**

### **Domaine prioritaire 3 => Economie et Finances Publiques**

8. Taux de croissance du secteur primaire, secondaire, tertiaire
9. Nombre de critères de convergence de l'UEMOA respectés
10. Indicateurs PEFA
11. Taux d'inflation annuel moyen
12. Ratio encours de la dette/PIB (en %)
13. Délai moyen de passation des marchés
14. Taux de pression fiscale
15. Nombre de contribuables (individus et entreprises)
16. Pourcentage des dépenses d'investissement financées sur ressources internes (en %)
17. Solde extérieur courant hors dons sur le PIB nominal (en %)
18. Solde de la balance commerciale (en milliard de F CFA)
19. Part des marchés publics selon la procédure d'attribution
20. Montant des chiffres d'affaires du secteur « Banques/Assurances »
21. Nombre de personnes employés dans le secteur « Banque/Assurances »
22. Montant des crédits distribués par le secteur bancaire
23. Montant des crédits distribués par les institutions de microfinance
24. Nombre de sociétaires des IMF

## **AXE STRATEGIQUE 1 « CROISSANCE ECONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE »**

### **Domaine prioritaire 4 => Développement rural et sécurité alimentaire**

25. Volume de la campagne céréalière par spéculation et par région
26. Superficies supplémentaires aménagées en maîtrise totale de l'eau (en ha)
27. Productions de coton (en tonne)
28. Production de viande (en tonne)
29. Production de lait
30. Exportations de cuir (en tonne)
31. Exportations de peaux (en tonne)
32. Production de poisson (en tonne)
33. Stock de sécurité alimentaire
34. Proportion de la population en situation de sous-nutrition

### **Domaine prioritaire 5 => Protection de l'Environnement**

35. Classement « Gouvernance Environnementale »
36. % de surfaces forestières protégés
37. Superficies des terres et dunes restaurées (en ha)
38. Pourcentage des zones protégées pour préserver la biodiversité
39. Evolution de la pluviométrie annuelle
40. Taux de déforestation (ha/an)
41. Evolution de la production du bois énergie (quantité et valeur monétaire)
42. Part du secteur forestier dans le PIB

### **Domaine prioritaire 6 => Développement des infrastructures**

43. Nombre de km de routes bitumés entretenus (au total)
44. Nombre de km de route en terres entretenus (au total)
45. Nombre d'accidents de la route
46. Nombre de passagers par voie aérienne, par voie ferré, par voie fluviale
47. Pourcentage de véhicules poids lourds en surcharge sur les grands axes routiers inter-Etats
48. Coût du fret national et régional par tonne-km
49. Volume de la production d'électricité
50. Taux d'accès à l'électricité par région
51. Nombre de localités électrifiées
52. Coût de revient moyen du KWH
53. Nombre de communes ayant accès à internet
54. Débit moyen de connexion à internet
55. Nombre d'abonnements à Internet à haut débit aux réseaux fixe ou mobile pour cent mille habitants
56. Pourcentage de communes couvertes par la téléphonie (fixe ou mobile)

### **Domaine prioritaire 7 => Développement des autres secteurs de croissance**

57. Production minière (volume), recettes budgétaires, et recettes d'exportations, nombre d'emplois
58. BTP : contribution à la croissance, nombre d'emplois
59. Banque, Assurances : contribution à la croissance, nombre d'emplois
60. Téléphonie : contribution à la croissance, nombre d'emplois
61. Volumes des investissements privés réalisés (nationaux et étrangers)
62. Nombre Entreprises industrielles recensées en activité
63. Recettes touristiques en milliards de FCFA
64. Nombre de touristes enregistrés par an
65. Durée de la procédure pour créer une entreprise (en jour)
66. Valeur des exportations de produits artisanaux (en milliard de F CFA)



## **AXE STRATEGIQUE 2 « DEVELOPPEMENT SOCIAL ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE»**

### **Domaine prioritaire 8 => Développement des compétences**

67. Taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental
68. Taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental
69. Rapport filles/garçons au premier cycle de l'enseignement fondamental
70. Taux brut de scolarisation au secondaire pour les garçons et pour les filles ventilé par région
71. Ratio élèves-maître au primaire et au secondaire ventilé par région
72. Taux de succès au baccalauréat ventilé par région et par sexe
73. Nombre d'élèves à l'enseignement supérieur ventilé par sexe et par établissement
74. Nombre d'élèves dans des établissements d'enseignement technique et professionnel
75. Taux de succès aux examens d'enseignement technique et professionnel ventilé par sexe et par région
76. Nombre de création d'emplois ventilé par secteur
77. Taux d'alphabétisation de la population de 15-24 ans
78. Nombre de bibliothèques publiques pour cent mille habitants

### **Domaine prioritaire 9 => Développement des services sociaux de base**

79. Population vivant dans un rayon de 5 kms d'un centre de santé fonctionnel
80. Taux de prévalence VIH/Sida parmi les femmes enceintes, parmi la population âgée de 15 à 24 ans
81. Pourcentage de femmes enceintes dépistées séropositives prises en charge
82. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
83. Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans
84. Taux de couverture vaccinale des moins de 1 an en DTCP3 (Penta3)
85. Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié (y compris par les ATR)
86. Nombre de logements sociaux (au total)
87. Nombre de communes urbaines qui disposent et appliquent un schéma d'urbanisme actualisé jour
88. Taux d'accès à l'eau potable par région
89. Taux d'accès à des infrastructures d'assainissement par région
90. Espace public urbain par habitant (m<sup>2</sup> par habitant)
91. Espace vert urbain par habitant (forêts, parcs, jardins, etc.) - m<sup>2</sup> par habitant
92. Volume ou masse de déchets produits par habitant et par an

### **Domaine prioritaire 10 => Développement social, Actions Humanitaires et Solidarité**

93. Pourcentage de filles victimes d'excision
94. Nombre de personnes vulnérables ayant bénéficié d'un appui
95. Nombre de personnes affiliés aux différents dispositifs de protection sociale (ventilé par type de dispositif, région et sexe)
96. Pourcentage de sièges occupés par des femmes à des postes électifs
97. Proportion des postes de direction occupés par des femmes dans les administrations nationales et infranationales
98. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole
99. Proportion de femmes responsables d'exploitation agricole dans l'ensemble des exploitations agricoles
100. Taux de prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitations et de négligence (en %)
101. Pourcentage de la population couverte par les mutuelles de santé
102. Taux de protection contraceptive (en %)

## **AXE STRATEGIQUE 3 «DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE»**

### **Domaine prioritaire 11 => Transparence, Elaboration et Coordination des Politiques Publiques**

103. Montant total des manques à gagner mis à nu par les missions du BVG par an
104. Montant total des sommes recouvrées suite à des missions de vérification du BVG par an

105. % de personnes ciblées par la loi contre l'enrichissement illicite qui déclarent leurs biens

**Domaine prioritaire 12 => Développement Institutionnel**

- 106. Taux de participation aux élections
- 107. Niveau de couverture de l'enregistrement des naissances (dans l'état civil)
- 108. Durée moyenne de la détention préventive
- 109. Pourcentage des affaires jugées dans les délais requis sur les affaires enrôlées
- 110. Indice de Transparency International
- 111. Durée moyenne de traitement des affaires commerciales par la justice
- 112. Nombre de juges pour dix mille habitants
- 113. Part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales
- 114. Nombre de bureaux d'assistance judiciaire fonctionnelle
- 115. Nombre de juges par habitant
- 116. Nombre de Contrat Plan Etat-Régions
- 117. Nombre d'Agence Régionales de Développement
- 118. Nombre de schémas et plans d'aménagement d'urbanisme élaborés, validés et approuvés

**Domaine prioritaire 13 => Relations internationales**

- 119. Volume d'aide publique au développement
- 120. Nombre de PTF qui déclarent leurs prévisions d'aide recensés par le SHA
- 121. Nombre d'accords et de conventions de coopération signés
- 122. Nombre de recommandations MAEP mises en œuvre
- 123. Nombre de ressortissants maliens placés dans les organismes sous régionaux et internationaux
- 124. Nombre d'experts maliens dans le cadre du transfert des compétences (TOKTEN)
- 125. Volume des transferts des migrants en pourcentage du PIB

## **XVI. CONCLUSION**

475. Le CREDD 2016 - 2018, document de référence résultant de la relecture du CSCR 2012 - 2017, a fait l'objet d'un Atelier National de large concertation, les 17 et 18 décembre 2015, dans le cadre de l'achèvement du processus participatif adopté pour cette relecture.
476. Ce processus participatif, traduit la volonté des autorités d'associer tous les acteurs impliqués dans le développement, afin de prendre en compte l'ensemble des problèmes de la société malienne. Il met au centre de ces problèmes, en plus de la recherche de la croissance et de la réduction de la pauvreté, les enjeux et défis résultant des crises majeures de 2012, grâce à la prise en compte de l'ensemble des stratégies de résilience et de développement adoptées et mises en œuvre par le Mali.
477. Le CREDD 2016 – 2018 présente, par rapport au CSCR 2012-2017, des progrès importants en matière de mise en cohérence de l'ensemble des stratégies du pays sur fond de renforcement de la paix et de la réconciliation nationale, sur la base de la vérité, la justice et la réconciliation. Par ailleurs, au-delà de la réponse aux urgences humanitaires, des progrès sont aussi constatés à travers la recherche d'une croissance inclusive, mobilisant l'ensemble des potentialités du Mali, grâce à un développement équilibré et à la mise en œuvre de la politique de décentralisation/déconcentration. Il met en avant la bonne gouvernance comme dimension fondamentale dans la construction d'un Mali uni, apaisé, et en marche pour l'émergence, à travers la réforme des institutions et le renforcement de la crédibilité de l'Etat.
478. Pour lever les contraintes pouvant hypothéquer la mise en œuvre du CREDD 2016 - 2018 et l'atteinte des ODD, le Gouvernement s'attèlera à la réalisation de réformes institutionnelles majeures, notamment la décentralisation et le PAGAM-GFP III, mais aussi au renforcement de la coordination avec les PTF pour une plus grande efficacité de l'aide, centrée sur les priorités du Gouvernement. Le CREDD 2016 – 2018, à travers un meilleur affichage et une plus grande visibilité des priorités du Gouvernement, contribuera fortement à cette efficacité. Il s'attèlera également à poursuivre la réforme et le renforcement du Système Statistique National et l'opérationnalité du dispositif de suivi – évaluation.
479. Enfin, dans le CREDD, le Gouvernement accorde la plus haute priorité à l'adoption des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'atteinte de 16<sup>11</sup> des 17 objectifs qui y figurent.

---

<sup>11</sup> L'ODD 14 n'est pas pris en compte car il est sans objet concernant le Mali. En effet, il est ainsi formulé :  
Préserver et utiliser de manière durable les océans, mers et ressources marines pour le développement durable.